# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Elaboration prescrite par la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

# 1.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019

Vu pour rester annexé à la délibération du 18 décembre 2019

Volet Développement Économique Signature et cachet

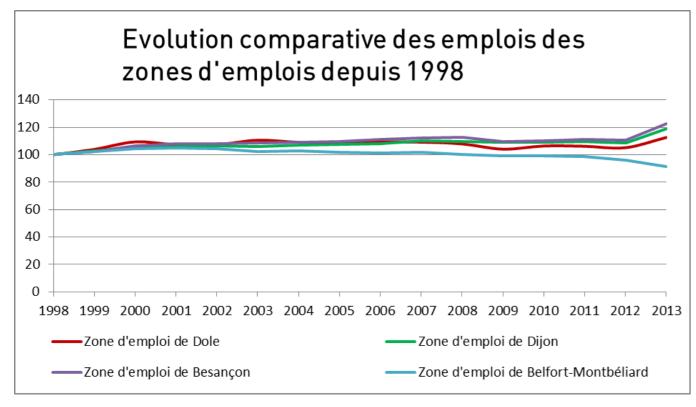
## **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

## SOMMAIRE

1	Un c	contexte régional dynamique	3
1	1.1	L'évolution des emplois dans le territoire	4
1	1.2	Une population active contrastée	4
1	1.3	Les perspectives	
2	Une	croissance portée par le secteur tertiaire	5
2	2.1	Les secteurs d'activités	5
2	2.2	Une forte concentration des établissements à Dole	
3	Des	spécificités industrielles régionales	7
4		dynamique commerciale forte et concurrentielle	
4	¥.1	Le commerce de détail et de proximité	
4	1.2	Les développements récents	10
4	1.3	Les politiques en cours	12
5	Un s	secteur tertiaire fortement pourvoyeur d'emplois	
6		ourisme urbain et vert en plein déploiement	
7	L'an	nénagement économique	16
7	7.1	Les capacités d'accueil d'activités et d'entreprises	
7	7.2	Les politiques d'accompagnement	18
7	7.3	Le potentiel foncier et immobilier	18
8	Le d	iagnostic agricole	24
8	3.1	Préambule : méthodologie employée pour le diagnostic agricole	24
8	3.2	Etat des lieux de l'activité agricole	24
8	3.3	Le bâti agricole	29
8	3.4	Contraintes et problématiques de l'activité agricole	31
8	3.5	Les dynamiques agricoles	32
8	3.6	Valeur agronomique des sols et espaces agricoles stratégiques	
8	3.7	Enjeux et perspectives	
9		iagnostic forestier	
9	€.1	La forêt sur le territoire	
9	9.2	Les contraintes pour l'exploitation forestière	
9	€.3	Les préconisations pour intégrer la fonction économique des forêts dans le PLUi	
10	C,	unthèse des dynamiques économiques	47

## 1 Un contexte régional dynamique



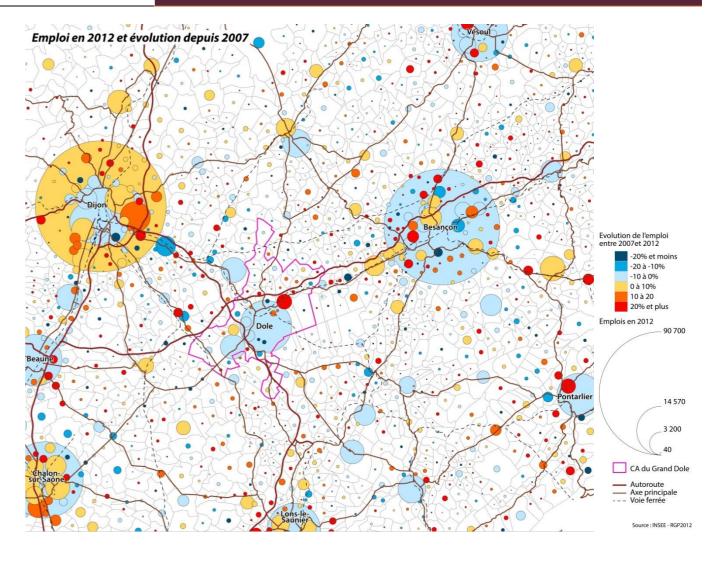
Classé 13<sup>e</sup> zone d'emploi à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté (sur 24 en nombre d'emplois), le territoire du Grand Dole affiche une relative stabilité économique (22 995 emplois en 2013 et 23 165 emplois en 2016).

L'évolution des emplois est significative au regard de celle des pôles métropolitains dynamiques de Dijon, Chalonsur-Saône et Lons-le-Saunier et d'autres zones d'emploi plus fragiles (en particulier Belfort-Montbéliard, Auxerre et dans une moindre mesure Besançon).

Le territoire a mieux résisté à la crise économique que la moyenne départementale et régionale, avec une évolution de +9% sur la période 1999-2008 (contre +3% pour le Jura et +12% pour la France métropolitaine) et -2% sur la période 2008-2013 (contre -3% pour le Jura et +1% en France).

Les raisons tiennent entre autre à :

- une accessibilité nationale et régionale routière et ferroviaire performante, fixant le territoire sur l'axe économique puissant et attractif de « Mulhouse-Dijon-Lyon », privilégié dans le choix d'implantation d'établissements,
- un bassin de population et d'équipements significatif (équivalent 50 000 habitants),
- un bon équilibre entre les différents secteurs d'activités, notamment industriels et tertiaires.



La dynamique d'emplois du territoire du Grand Dole correspond globalement à celle des territoires de la région : tassement des emplois des villes principales et renforcement des périphéries en lien avec le développement de zones d'activités et centres commerciaux. Seule la ville de Dijon affiche une dynamique de création d'emplois en parallèle de sa première couronne.

Le nombre d'emplois est globalement en hausse dans le territoire (+1440 emplois depuis 1999), même si l'on observe des pertes d'effectifs dans les principaux pôles de Dole, Choisey et Tavaux (-440 emplois entre 2008 et 2013), légèrement amoindries par une forte hausse des effectifs à Rochefort-sur-Nenon (+170 emplois sur la même période).

Par ailleurs, le territoire connaît depuis 2013, des dynamiques de création d'emplois (d'entreprises existantes et nouvelles), telles que Mahytec, Cylindre, Ynsect, Kohler, ITM, BGI Distribution, Bouvard et de manière générale les établissements commerciaux.

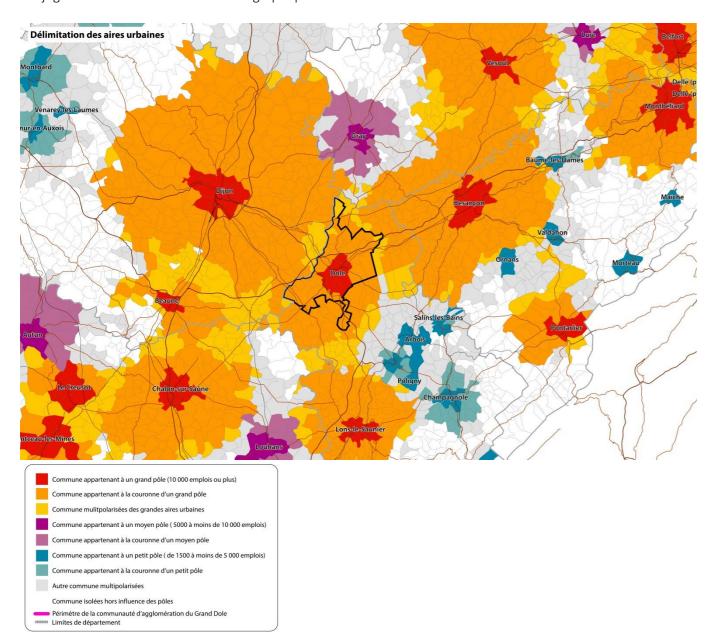
Avec 22 995 emplois pour 21 472 actifs occupés résidents en 2013, le territoire du Grand Dole est considéré comme un territoire riche en emplois (ratio emploi-actifs équilibré d'1 emploi pour 1 actif). La ville de Dole concentre 61,5% des emplois en 2013, Tavaux 14%, Rochefort 5,2% et Choisey 3,2%.

Ce poids lui permet d'exercer une forte attractivité localement, même si la partie Nord du territoire (vallée des Anges) est davantage tournée vers les bassins d'emploi dijonnais et bisontins.

Le ratio emplois-actifs est marqué à Dole (1,6 emplois pour 1 actif), à Choisey et à Tavaux et bien plus encore à Rochefort avec 4,6 emplois pour 1 actif.

Ces chiffres sont globalement en augmentation par rapport à la période précédente, même si la baisse de population (donc de population active occupée) résidente dans ces pôles est à noter dans ces pôles.

Enfin, les communes périurbaines et rurales affichent des ratios relativement faibles (en deçà de 0,5, soit moins d'1 emploi pour 2 actifs en 2013), confirmant leur vocation résidentielle et leur polarisation en partie par l'agglomération doloise. Ce ratio est souvent en baisse depuis 2008, s'expliquant par la perte d'emplois locaux conjuguée à une forte croissance démographique de ces communes.



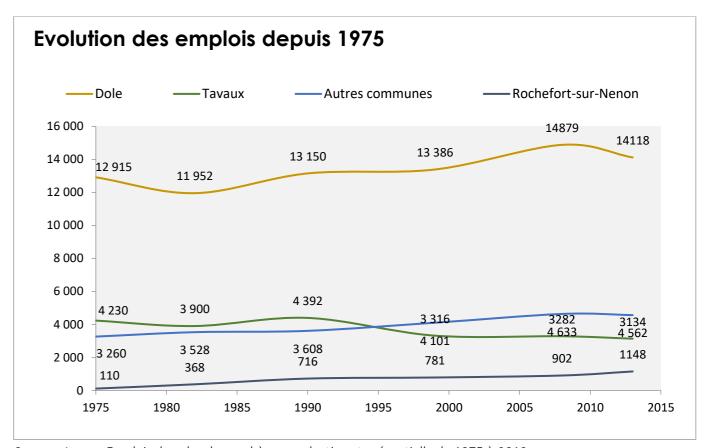
Logiquement, on observe un élargissement des aires urbaines (où 40% des actifs résidants travaillent dans des unités urbaines comptabilisant au moins 10 000 emplois) de Dijon et de Besançon, mais également de Dole dont le rayonnement économique s'étend progressivement.

77% des actifs résidents travaillent sur place (commune de résidence et autre commune de la CAGD). Cette situation profite en premier lieu aux communes périurbaines et rurales dont l'attractivité démographique favorable vient compenser la perte de population active de la ville de Dole.

Par ailleurs, le territoire a un effet d'attraction sur les actifs de 32 communes hors CAGD (aire urbaine).

De nombreux échanges d'actifs ont également lieu avec les bassins d'emploi de Dijon, la Côte d'Or (Auxonne) et de Besançon.

#### 1.1 L'évolution des emplois dans le territoire



Source : Insee - Emplois dans les deux sphères productive et présentielle de 1975 à 2013

Sur une période longue, le poids économique de Dole s'est renforcé, malgré un tassement généralisé des emplois depuis 2008.

La ville de Dole concentre les deux tiers des emplois sur un total de 22 995 emplois. L'écart se creuse à Dole entre la captation des populations actives et les emplois. En cause, quelques fermetures de sites d'activités, ainsi qu'un déficit démographique et un marché local de l'habitat plutôt détendu.

Les autres pôles d'emploi s'appuient sur les sites de production emblématiques, Solvay-Innovyn à Tavaux et le pôle logistique d'ITM et de Codifrance à Rochefort.

Le pôle industriel de Tavaux connaît une plus grande fluctuation de ses effectifs, marquée par des logiques de compétitivité internationale.

Le pôle de Rochefort se développe depuis les années 90 et se distingue des autres pôles par une dynamique positive d'emplois (+170 emplois entre 2008 et 2013).

### 1.2 Une population active contrastée

Le taux de chômage est plutôt modéré et inférieur aux moyennes régionales et nationales: 11,4 % en 2013 (contre 13,1% en France et 12,3% en Bourgogne Franche-Comté). Pour autant, le nombre de chômeurs a augmenté depuis 2008, passant de 2602 à 2744 chômeurs (10,8 % de chômeurs en 2008). (Source Insee)

Dole et dans une moindre mesure Villers-Robert, Lavangeot et Champagney, présentent des taux de chômage assez importants (entre 12 et 18%). Les communes de Dole, Tavaux et Damparis possèdent les plus grands nombres de chômeurs tout en restant dans des proportions proches de la moyenne communautaire.

Parmi les emplois sur place, les catégories socioprofessionnelles qui prédominent au sein du territoire du Grand Dole, mais également à l'échelle du département sont les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires, avec respectivement 29%, 28% et 26% des emplois totaux de la CAGD en 2013 (contre 28%, 21% et 26% en France).

Ces différentes catégories connaissent des évolutions différenciées.

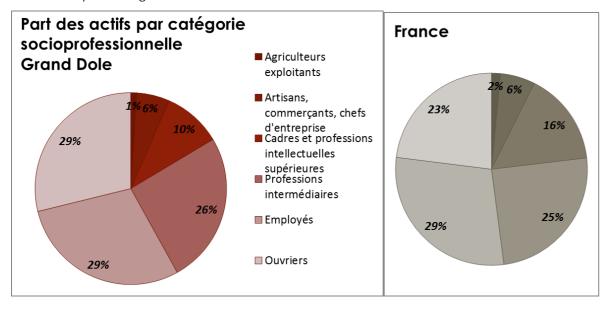
Les professions intermédiaires sont bien représentées et en hausse par rapport à 1999 (+ 950 salariés environ).

Parallèlement, la part des ouvriers connaît une baisse importante de près de 600 effectifs, à mettre en corrélation avec les pertes d'effectifs dans le secteur industriel et la spécialisation de certains métiers (techniciens spécialisés, contremaîtres) considérés comme professions intermédiaires.

La part des employés est en hausse du fait de la tertiarisation de l'activité (+650 salariés) notamment à Dole.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont 1,5 fois moins représentées qu'à l'échelle de la France (10% contre 17%), même si les effectifs sont en hausse (+250 salariés).

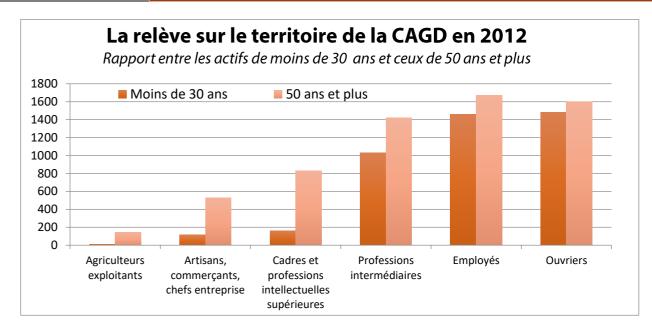
Enfin, les parts des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, ainsi que des agriculteurs, plus modestes, restent dans les moyennes régionales et nationales.



#### 1.3 Les perspectives

A plus long terme, compte tenu de la démographie de la population active, il est observé une difficulté de relève chez les cadres, les artisans/commerçants et les professions intermédiaires (départ d'étudiants/jeunes actifs dans les grandes villes, vieillissement de la population).

L'équilibre ou le quasi-équilibre des tranches d'âge (moins de 30 ans et 50 ans et plus) chez les ouvriers et les employés met en évidence une forte présence de ces catégories socio-professionnelles, captant une part d'actifs au niveau de formation plus faible localement.



Si la relève des cadres est assurée par un marché plutôt national, il en sera autrement pour l'artisanat. De nombreux départs sont prévus (environ 530) alors que la relève (les moins de 30 ans) est sous représentée (115 artisans de moins de 30 ans).

Il faut s'interroger sur la capacité à attirer ces catégories socio-professionnelles dans le territoire pour « prendre la relève ». Des moyens d'accompagnement aux échelles supra territoriales (Département et région) sont à envisager.

## 2 Une croissance portée par le secteur tertiaire

#### 2.1 Les secteurs d'activités

La sphère présentielle est dominante dans l'économie du Grand Dole, comme c'est le cas dans de nombreux territoires. L'économie présentielle regroupe toutes les activités économiques basées sur les besoins en services et commerces de la population réellement présente (économie résidentielle) tandis que l'économie productive repose sur l'activité de production classique (non directement destiné à la population). Son poids s'est largement renforcé depuis 1975, passant d'un équilibre parfait avec la sphère productive, à 64% d'emplois (environ 14 600 emplois) en 2013 pour 36% des emplois (8 300 emplois) dans la sphère productive. La part de la sphère présentielle reste toutefois inférieur aux moyennes nationales (66%) et à des agglomérations de référence (71% pour l'agglomération auxerroise).

En 2013, les **activités tertiaires** sont bien développées dans le territoire (70% des emplois totaux, contre 66% en 1999), mais à un niveau inférieur au niveau régional et national (72 et 78%).

Ce profil tertiaire est davantage marqué à la fois par :

- le secteur du commerce-transports et services divers : 8 500 effectifs et 37% des emplois totaux,
- la présence d'établissements hospitaliers et administrations (Etat, collectivités locales), mais aussi d'établissements d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale : 7 600 emplois et 33% des emplois totaux.

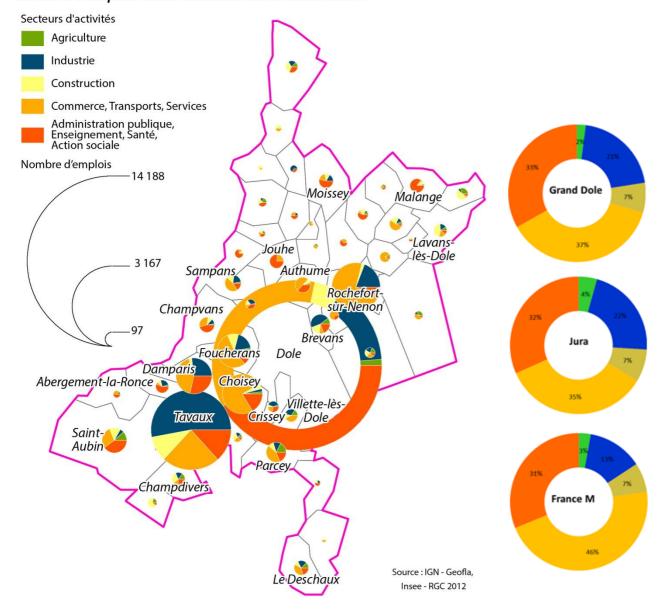
Après une période de fort déploiement entre 1999 et 2008 (plus de 2 000 emplois supplémentaires) alimentée principalement par le secteur commerce-transports et services divers, l'évolution se tasse sur la période 2008-2013, avec -180 emplois. Les emplois liés à l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale restent toutefois stables.

Les **effectifs agricoles et sylvicoles** présentent une hausse significative avec 360 emplois en 2008 et 500 emplois en 2013. Cette dynamique est vraisemblablement liée à celle de la filière bois.

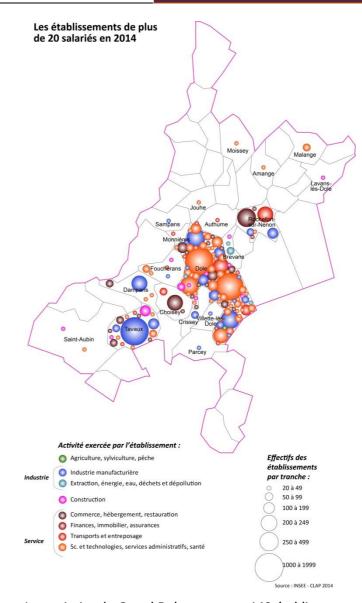
L'emploi industriel, diversifié et avec des spécificités fortes (chimie notamment), connaît une dégradation moindre par rapport aux moyennes régionales (-10% d'emplois entre 2008 et 2013, contre-13% pour le Bourgogne-Franche-Comté).

Enfin, le secteur de la construction pèse 7% des emplois, même s'il reste encore fragile depuis la finalisation des travaux de la LGV et reste dépendant de la reprise immobilière.

#### Nombre d'emplois selon le secteur d'activité en 2012



#### 2.2 Une forte concentration des établissements à Dole



Le territoire du Grand Dole comporte 140 établissements de moyenne à grande taille (jusqu'à 1 400 salariés) dont 87 établissements à Dole.

12 établissements de plus de 200 salariés sont dénombrés, dont la moitié dans le secteur tertiaire ou en dépendent étroitement, à savoir :

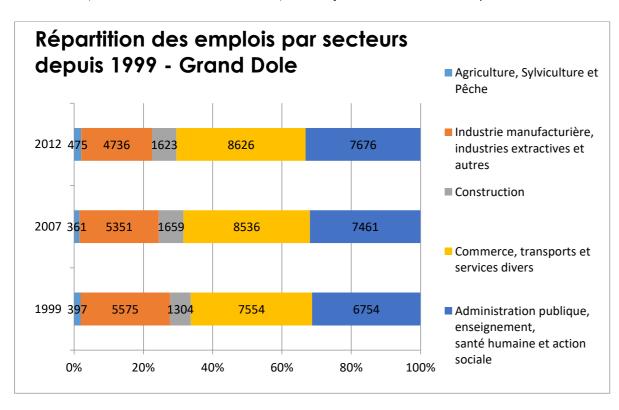
- 3 établissements de plus de 1 000 salariés : site industriel Solvay/Innovyn à Tavaux, CH et CHS (Dole),
- 4 de plus de 250 à 500 salariés : C&K components, Bel et Etapes (Dole), Codifrance (Rochefort),
- 5 établissements de 200 à 250 salariés : Cora (Choisey), Kohler (Damparis), ville et CAGD (Dole), ITM (Rochefort).

Plus largement, les établissements de plus de 20 salariés sont bien représentés à la fois dans l'industrie (partie Sud Sud-Ouest du Grand Dole), le commerce (axe Chalon-Besançon) et l'administration (ville-centre).

Le territoire s'appuie également sur un réseau de petites et très petites entreprises, pourvoyeur d'environ ¼ des emplois locaux (plus de 2 700 établissements de 0 à 2 salariés sur un total de 3 600 établissements en 2014).

Ces établissements exercent dans de nombreux domaines d'activités. Ils recouvrent l'essentiel des secteurs agricole (99% des établissements), tertiaire (80% des établissements d'administration publique et d'enseignement, 70% des commerces, garages, services, hébergement-restauration) et de la construction (76% des établissements).

Communauté d'agglomération du Grand Dole 6 | Page Les secteurs tertiaires (commerce, transports, hébergement et restauration, administrations) et de la construction, cumulant 2 320 établissements, sont majoritairement concernés par cette taille d'établissement.



## 3 Des spécificités industrielles régionales

Avec 4 700 emplois en 2013, le secteur industriel représente 20% des emplois du territoire de la CAGD (pour un total de 22 995) et 289 établissements (sur un total de 3 600 établissements.

Le tissu industriel est marqué par le secteur des biens intermédiaires et d'éco-industries, secteur surreprésenté par rapport à la France métropolitaine, concentrés essentiellement dans 4 filières de production :

- Filière chimie-plasturgie,
- Filière mécanique & machine-outils,
- Filière agroalimentaire,
- Filière de l'industrie extractive.

Ce secteur est fortement exposé à la concurrence internationale et européenne avec quelques sièges internationaux. Entre 2008 et 2013, le secteur industriel a vu ses effectifs diminuer de 530 emplois. Cette baisse est diffuse et a touché plusieurs établissements : C&K (-84 en 2009), Solvay (-23 emplois en 2010), Idealstandard (-163 en 2011), Maine fermetures (-13 en 2014).

Néanmoins, on observe des créations d'emplois depuis 2012 chez Mahytec (+15 emplois), Cylindre (+15 à +25), Kohler. Des projets sont également en cours : installation d'Ynsect (+ 15), agrandissement de BGI Distribution ou encore transfert-agrandissement d'ITM.

Le territoire offre des atouts déterminants pour la compétitivité de cette partie de l'industrie : énergie, logistique et qualité des infrastructures. Par ailleurs, l'innovation joue pour ce secteur un rôle particulier : sur des durées de cycles d'investissements longs en regard d'autres secteurs, la capacité à mettre en œuvre des plates-formes de démonstration de nouveaux procédés ou nouvelles catégories de produits, au sein des pôles de compétitivité, est un élément important.

#### *Filière chimie-plasturgie :*

Le principal employeur du territoire est le groupe Solvay Electrolyse France, dont la plate-forme chimique est parmi les plus importantes de France. Implantée dans le territoire depuis les années 1930 pour des raisons d'accessibilité au sel, au calcaire et à l'eau, l'usine Solvay de Tayaux s'étend sur près de 200 ha sur les communes de Tavaux, Damparis et Abergement-La-Ronce.

Elle regroupe en 2016 environ 1400 personnes (dont près de 10 % d'ingénieurs et cadres), auxquelles il faut ajouter environ 300 personnes d'entreprises sous-traitantes sur la plate-forme.

Son activité se partage entre :

- des produits à fort tonnage, avec entre autres des films plastiques utilisés dans l'industrie alimentaire et pharmaceutique ou encore des polymères haute barrière (dont notamment à l'oxygène). Cette production manipule des produits toxiques ou dangereux justifiant la protection SEVESO -seuil haut- (eau de javel, soude caustique, PVC...),
- et des polymères de spécialité, à faible tonnage. Ces matériaux offrent des solutions d'allègement dans des secteurs comme l'automobile, les smartphones ainsi que le domaine médical.

Via l'acquisition de Cytec, le site de Tavaux permet au groupe Solvay de renforcer sa position dans les polymères et d'être un fournisseur clé dans les composites pour l'aéronautique.

Le site de Tavaux développe par exemple des parois d'aménagement de la cabine de l'avion Airbus pour son programme A350, des pièces de structures du F-35 de Lockheed Martin ou encore des pièces composites pour la partie froide du moteur Leap de Safran. A terme, le groupe vise toute la gamme des matériaux innovants non métalliques dans un avion, des pièces de structure aux pièces secondaires et les pièces d'aménagement des cabines composites dans l'aéronautique.

Dans la droite ligne de cette spécialisation, le groupe Solvay se désengage de ses activités de fabrication des chlorovinyls (PVC), désormais repris intégralement par lnovyn (groupe Ineos). Après plus d'une dizaine d'années de baisse des effectifs salariés (Solvay a compté plus de 3 000 emplois), la répartition des effectifs entre les deux groupes reste encore à préciser.

D'autres PME-PMI sont spécialisées dans le secteur de la plasturgie : Simop (pièces injectées), NP Jura (Thermodole) à Dole ou de la **céramique** : Kohler à Damparis.

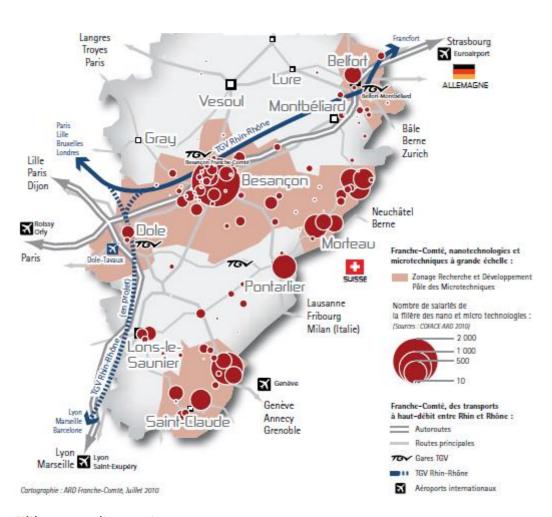
#### Filière mécanique & machine-outils

La filière mécanique et machine-outils est bien présente avec des établissements de plus de 20 salariés, voire de plus de 100 salariés tels que :

- C&K Components à Dole (ex-ITT-Cannon): fabrication et vente de solutions d'interface (switches électromécaniques, connecteurs pour lecteurs de carte à puce et pour applications spatiales, sousensembles),
- Industrie Doloise de MicroMécanique (IDMM): usinage pour les domaines de la connectique aéronautique et militaire,
- Ponticelli frères : chaudronnerie (contrat de maintenance de l'usine Solvay),
- Inoxydable Franc-Comtois (Crissey): fabrication de carrosserie et de remorques,
- Cylindre: usinage de précision décolletage (défense, aéronautique, médical),

Ces établissements s'inscrivent dans le cadre du pôle de compétitivité des microtechniques TEMIS et ses nombreux équipements en recherche publique (Besançon et Dijon) et en recherche-développement privée.

Le Pôle regroupe des PME multi technologies, multi produits, détenant des savoir-faire spécifiques et leur apporte un cadre stratégique pour le développement de solutions nouvelles appelées à résoudre les défis à venir dans les thématiques liées à la santé, l'aéronautique, le luxe, la métrologie, les transports...



#### Filière agroalimentaire

Le territoire est particulièrement bien doté en établissements agroalimentaires de tradition charcutière, fromagère et biscuiterie. Ainsi, ses entreprises sont en capacité de répondre aux besoins de production de produits alimentaires, à forte notoriété ou à destination de différentes marques.

On trouve ainsi les établissements Fromageries Bel (plus de 400 salariés), Clavière (Arcado, 100 salariés), Clavière viandes (environ 60 salariés), Biscuits Bouvard, Cerealia (environ 180 salariés), Chazal, Dole Boyaux, L'Alpage et les Moullins de Parcey.

Ces établissements sont implantés dans les zones d'activités de Tayaux, de Dole (Tumulus, Mesnils Pasteur, zone portuaire), de Rochefort-sur-Nenon et de Parcey.

Ces activités pérennes sont associées au pôle de compétitivité Vitagora, permettant de se fédérer autour de projets innovants avec les organismes de recherche et de formation tant dans les domaines agroalimentaire et santé.

Ce contexte favorable fait émerger progressivement des activités innovantes autour des biotechnologies : entreprise Ynsect et son unité de démonstration industrielle «Ynsite» (+ 15 embauches, zone Innovia). Cette bioraffinerie est spécialisée dans la production industrielle d'insectes, qu'elle transforme ensuite en nutriments durables pour l'industrie agricole et en composés bioactifs pour le secteur de la chimie verte.

Des débouchés sont envisagés à moyen terme avec l'installation d'une unité de production à pleine échelle commerciale.

#### Filière de l'industrie extractive et des énergies

La filière est marquée essentiellement par l'extraction de la pierre. Elle mobilise 8 carrières essentiellement pour des usages routiers/BTP (Rochefort, Moissey), de BTP (Audelange, Authume, Champdivers, Jouhe, Monnières) et ornementaux (Damparis).

Le site de Rochefort est le plus actif avec l'extraction d'environ 1400 000 tonnes par an de calcaires, marnes, et argiles oxfordiens. Le produit extrait est valorisé sur site avec la cimenterie Egiom (81 salariés) et une centrale à béton à Choisey (700 000 t/an).

Des questions se posent toutefois quant à la stratégie du groupe Eqiom, le marché du ciment en France étant en baisse structurelle depuis 2008 et ouvrant la voie à des importations de clinker des pays voisins.

La production en granulats connaît une accalmie depuis la finalisation des travaux de la LGV en 2008. Certaines carrières ont une activité très limitée aujourd'hui par exemple à Audelange ou Damparis.

Une activité complémentaire de recyclable des pneumatiques est en plein développement à Dole, avec la valorisation en noir de carbone et en fioul par vapothermolyse (Alpha recyclage).





Carrière

Valorisation des pneumatiques

#### Filière hydrogène

La Bourgogne Franche-Comté s'affiche comme centre d'excellence dans le développement et la production énergétique, nucléaire, mais aussi de l'hydrogène.

Le territoire du Grand Dole joue une carte majeure dans cette filière, avec la start-up Mahytec et la présence du site industriel Solvay-Innovyn, permettant de décliner ses applications en lien avec les pôles de compétitivité Véhicules du futur et Plastipolis.

Cette start-up (20 salariés, zone des Grandes Epenottes) est la seule entreprise à maîtriser deux technologies de stockage de l'hydrogène : le stockage comprimé avec des réservoirs composites et le stockage solide avec des hydrures métalliques.

Depuis sa création en 2008, elle a développé de multiples applications possibles de l'hydrogène : tondeuse autoportée à hydrogène BAHYA, mise en service des véhicules et des stations hydrogène du projet Mobypost, installation à domicile Securithy produisant l'hydrogène pour recharger un véhicule et fournir de l'électricité à la maison.



Véhicule mobypost

En attendant le décollage du véhicule à hydrogène (horizon 2025-2030), Mahytec poursuit ses partenariats avec Solvay (projet Silphes de dépollution des eaux souterraines), l'université de Franche-Comté (programme Rhyta de développement d'une station de production d'énergie, source d'alimentation des réseaux de téléphonie dans les sites isolés) ou avec le plasturgiste Raigi pour produire des réservoirs pour les constructeurs automobiles.

Localement, les acteurs publics et privés, dont le Grand Dole, œuvrent à la structuration d'un Institut de Stockage d'Hydrogène (ISTHY), avec l'ambition de déboucher sur une véritable filière de l'hydrogène en Franche-Comté, via :

- l'expérimentation locale de véhicules à hydrogène,
- la mise en place d'un centre de recherche sur les méthodes de certification des systèmes de stockage d'hydrogène,
- la création d'un centre d'essais, de certification, d'homologation et de requalification des systèmes de stockage,
- la mise en place d'un centre de formation national sur les systèmes de stockage et les disciplines associées.

## 4 Une dynamique commerciale forte et concurrentielle

## 4.1 Le commerce de détail et de proximité

A mi-chemin entre le grand pôle régional de Dijon et le pôle de Besançon, la zone de chalandise de Dole s'étend sur un vaste secteur estimé à 80 000 habitants, allant jusqu'au Revermont.

Ses établissements comptabilisent 112 100 m², répartis à 60% dans la ville de Dole (cœur de ville, zone portuaire, zone des Epenottes), à 28% à Choisey (espace commercial des Gagnières et des Paradis) et dans une moindre mesure à Tavaux, Foucherans et Damparis.

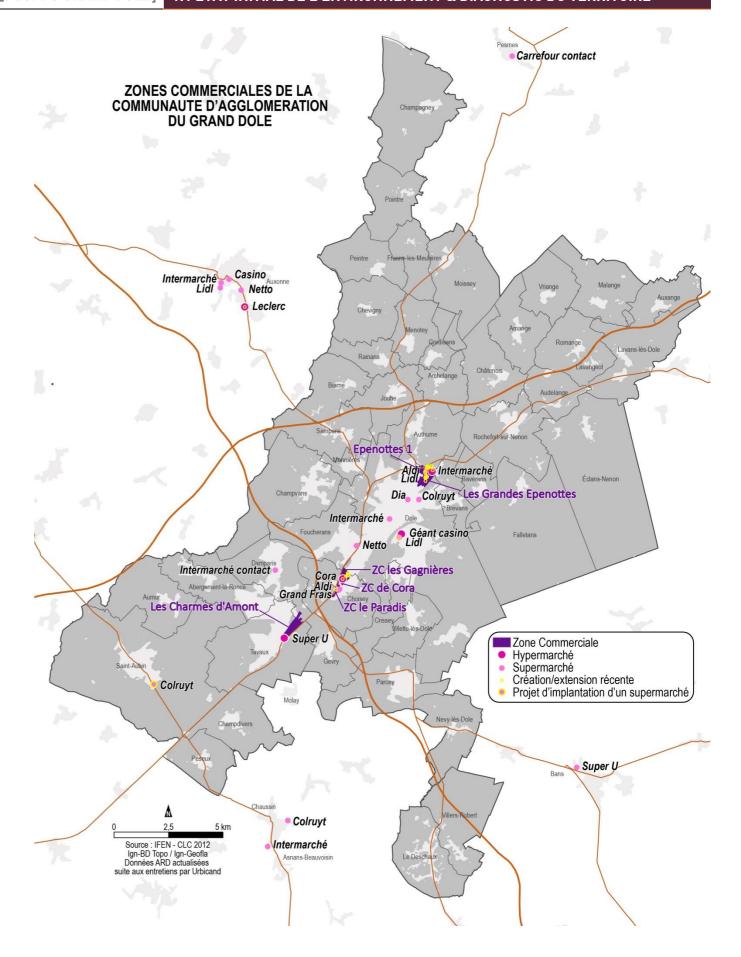
L'appareil commercial du territoire du Grand Dole est bien étoffé avec :

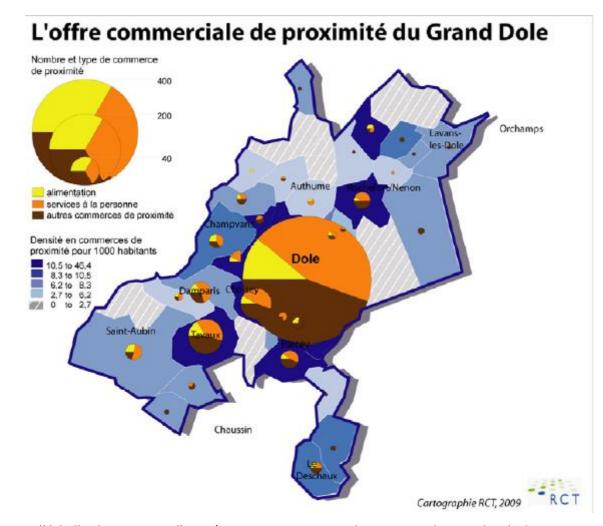
- le centre-ville de Dole (boutiques, marché couvert), avec 404 commerces dont 194 en hyper-centre,
- 4 hypermarchés (dont 2 à Dole et 1 à Choisey) et 10 supermarchés (dont 7 à Dole-Foucherans et 2 à Choisey).
- un axe commerçant + hypermarché ou supermarché à Tavaux, Damparis et St-Aubin,
- 10 communes avec au moins un commerce alimentaire (épicerie, boucher, boulanger),
- 31 communes sans commerce.

L'évasion vers Dijon et Besançon (Lons Le Saunier dans une moindre mesure) est inévitable, surtout pour des produits très spécifiques (auto-moto, équipement de la maison pour les grandes enseignes, les enseignes de sport et loisir et le prêt à porter), aujourd'hui en concurrence avec l'e-commerce. Cette évasion est également constatée aux marges du territoire en direction d'Auxonne et de Chaussin.

Néanmoins, le territoire propose une offre particulièrement dense (rapportée au nombre d'habitants), notamment pour l'alimentaire, le bricolage-jardinage et l'équipement de la maison.

Pour répondre à la demande, il s'appuie sur une **force de distribution remarquable**, avec ses bases logistiques stratégiques à mi-chemin entre Besançon et Chalon (Codifrance, ITM), dont le siège social de Codifrance et le projet de consolidation d'ITM à Rochefort.





A l'échelle du territoire, l'enquête consommation sur le territoire du Grand Dole (juin 2015 - EMC) relève une attractivité des lieux d'achat très contrastée :

- les zones périphériques des Grandes Epenottes et de Choisey sont très attractives pour tout type d'achat,
- le centre-ville est prisé pour les achats plaisirs/spécifiques dans les commerces traditionnels (vêtements, accessoires et mercerie, tabac presse, restauration), les services ou le marché (produits frais),
- celle de la zone portuaire reste limitée à l'achat alimentaire (offre non-alimentaire quasi-inexistante),
- l'influence des autres communes répond à une demande locale plus limitée, alimentaire essentiellement (Tavaux, Foucherans, Damparis),
- enfin, les autres modes de consommation (e-commerce, vente par correspondance) représentent une part non négligeable pour du non-alimentaire.

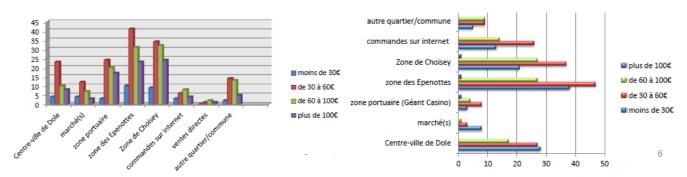
Cette situation s'explique par la forte expansion de ces zones commerciales et leur capacité à attirer des enseignes nationales (Fnac), voire à les capter depuis le centre-ville (transfert de maisons du monde en 2010).

À l'opposé, le centre-ville et son marché comme la zone portuaire souffrent d'un désintérêt de la part des consommateurs. D'après cette étude, un tiers des consommateurs du Grand Dole n'effectuent aucun achat en centre-ville.

Ce phénomène semble principalement lié à l'accessibilité et à un manque de diversité des enseignes proposées en particulier sur les postes du prêt à porter, de l'équipement de la maison, de la culture et du bricolage/jardinage.

Le centre-ville souffre d'un déficit d'image, percu comme vieillissant et soulève la question d'une modernisation et de l'implantation d'une (ou plusieurs) « locomotive » commerciale pour générer du flux.

REPARTITION DES DEPENSES DES HABITANTS DU GRAND DOLE PAR LIEUX D'ACHAT EN 2015 **EN ALIMENTAIRE** ET NON-ALIMENTAIRE



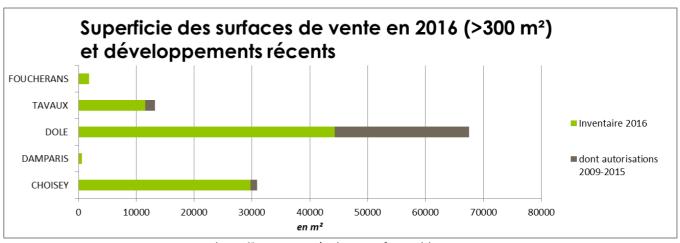
Source: enquête sur le territoire du Grand Dole (juin 2015 – EMC)

## 4.2 Les développements récents

Les dynamiques récentes d'implantation/extension concernent essentiellement les zones des Grandes Epenottes et de Choisey permettant d'étoffer et de diversifier les gammes d'offre, via des enseignes nationales : Fnac, Decathlon, Intersport, Maisons du monde, Grand Frais, Kfc, etc.

La zone des Grandes Epenottes est particulièrement concernée avec 19 151 m² de surface de vente autorisées en 2009, puis en 2012 (sur un total de 25 982 m<sup>2</sup> entre 2009 et 2015).

Les autorisations de développement de la zone commerciale des Paradis à Choisey (Aubert, Casa, Grand Frais, Cuisinella, Orchestra) datent de 2007-2008, même si les implantations sont plus récentes.



Source: CCI – inventaire commercial au 1<sup>er</sup> juin 2016 / Décisions favorables CDAC 2009-2015

NB: le projet d'implantation du Bricomarché de 4700 m² à Choisey bien qu'autorisé en 2010 a été abandonné. La superficie n'est donc pas prise en compte dans le graphique ci-contre.

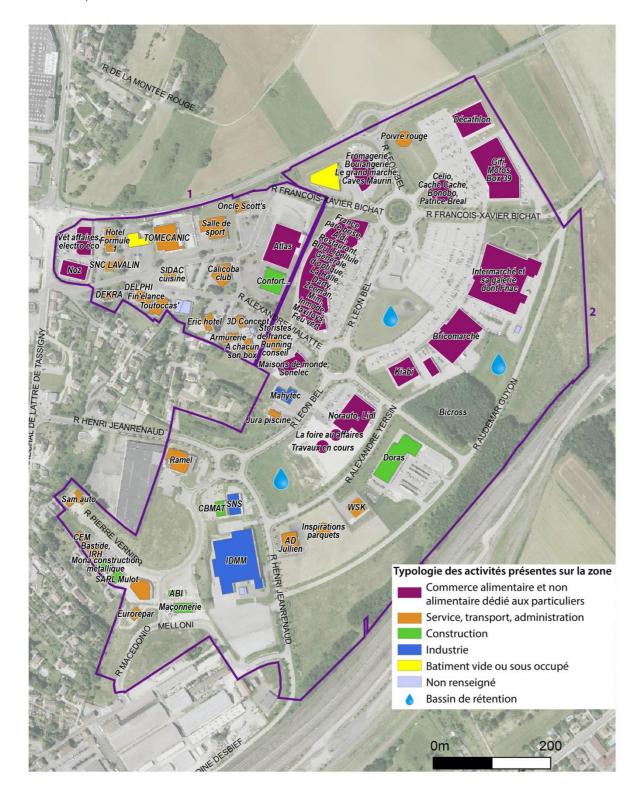
#### Ce contexte très concurrentiel se traduit actuellement par :

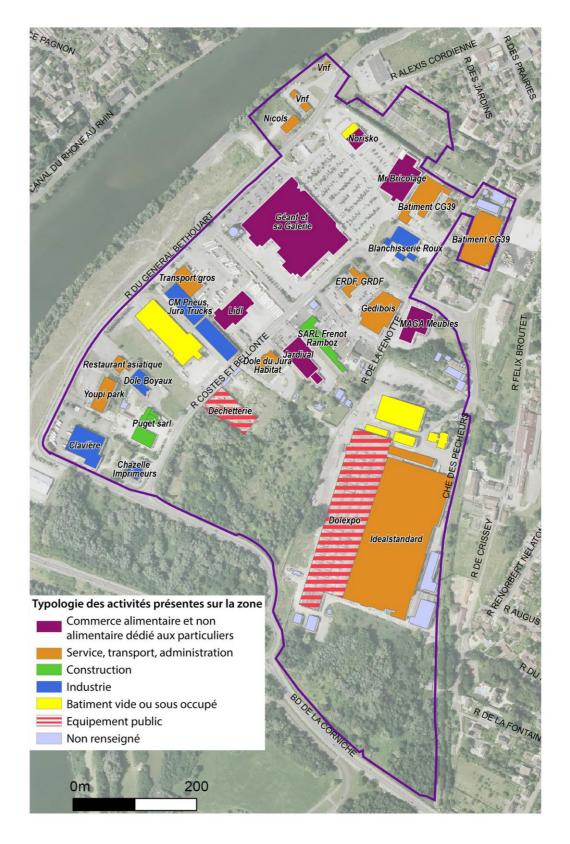
- la poursuite du déploiement des ensembles commerciaux en attirant de nouvelles franchises : Kfc, Chausséa,...
- des implantations nouvelles de super/hypermarchés : Colryut à St-Aubin (en cours) et implantation récente d'un Leclerc et sa galerie à Auxonne (projet refusé en 2009 à Crissey),
- un fort turn-over, un vieillissement des zones voire l'apparition de friches dans les parties les plus anciennes des zones commerciales,
- une fragilisation du centre-ville.

Des locaux commerciaux vacants sont identifiés dans la zone portuaire (galerie marchande de Géant Casino), la zone de Choisey (plus de 5 cellules en retail park et galerie marchande Cora), Les Epenottes I (2 locaux).

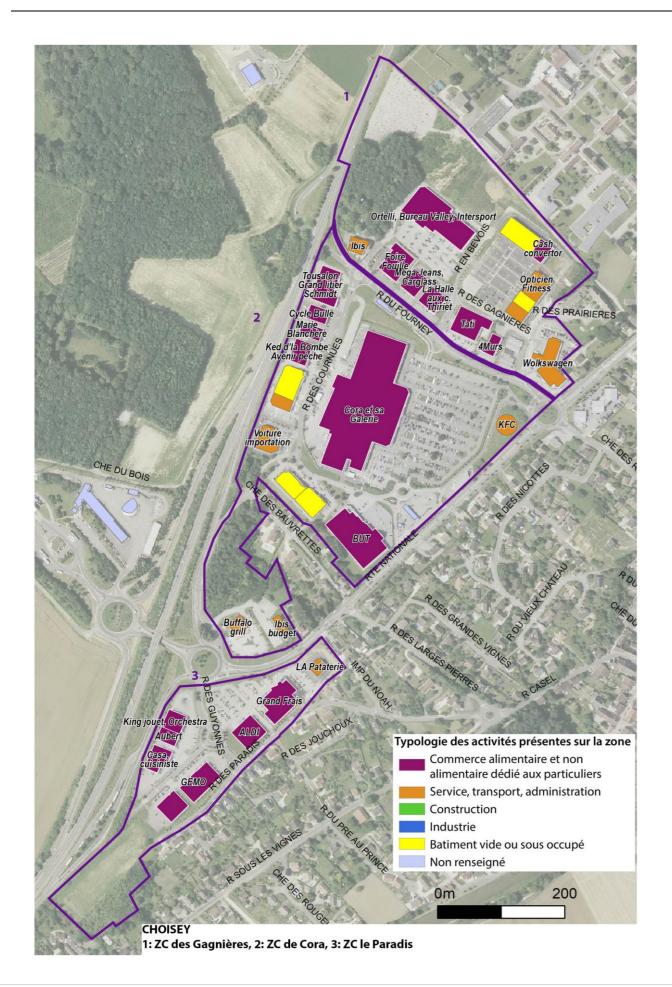
Communauté d'agglomération du Grand Dole **10** | Page

Aussi, la question du renforcement commercial à moyen terme des Grandes Epenottes (extension foncière côté Authume et Dole) doit être examinée dans le cadre du PLUi.



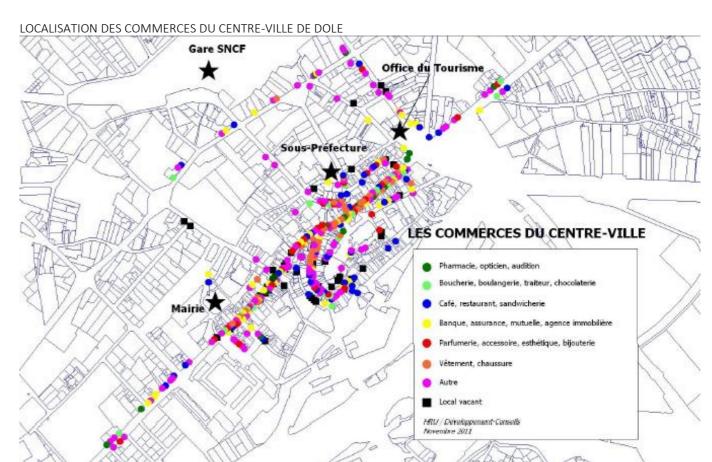


DOLE 1: Epenottes 1, 2: Les Grandes Epenottes DOLE **Zone Portuaire** 



## 4.3 Les politiques en cours

Conscients de la fragilisation commerciale et résidentielle du centre-ville, le Grand Dole concentre ses efforts dans le cœur de ville.



Source : Etude préalable OCMACS ville de Dole - HRU/Développement-Conseils - Décembre 2011

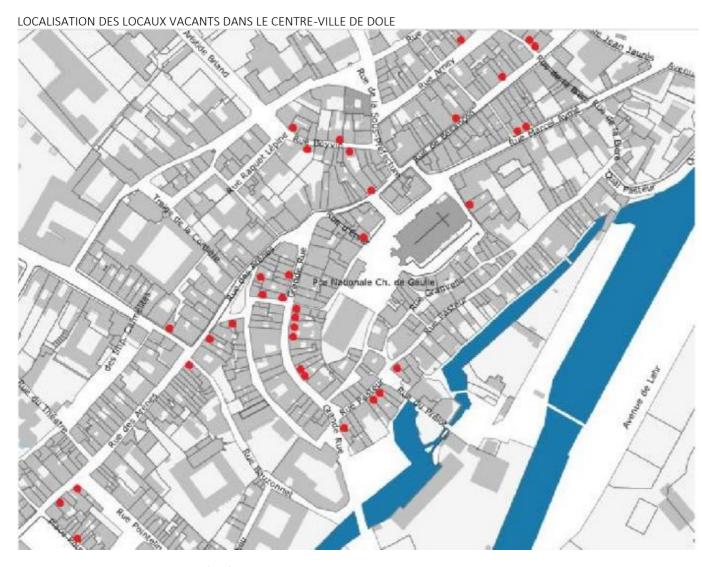
Le centre-ville ne manque pas d'atouts : un cadre patrimonial et touristique exceptionnel, un linéaire dense (sans véritable discontinuité), une piétonisation ancienne (années 80), des évènements de plus en plus reconnus et fréquentés,...

Néanmoins, la présence de locaux vacants est préoccupante dans le cœur de ville : 36 commerces vacants recensés dans le centre-ville de Dole et 5 sont en voie de le devenir (1er semestre 2015), dont la moitié dans les trois principales rues commerçantes (rues des Arènes, de Besançon et Grande Rue) ; ce qui s'avère préjudiciable à la dynamique commerciale du cœur de ville.

Pour rappel, différents freins sont identifiés dans le centre-ville : un cadre urbain moins fonctionnel qu'en périphérie (pour les professionnels comme pour les usagers), l'attente d'une ou plusieurs enseignes de renommée nationale (vêtements, sport/loisirs, culture, équipement de la maison), des horaires et jours d'ouverture plus adaptés, des prix moins élevés.

Le centre-ville manque également d'une galerie marchande et de locaux de superficie supérieure à 300 m² (permettant d'attirer des enseignes nationales).

Cette situation est alimentée par une population en baisse constante dans la ville de Dole et le centre-ville (problématique de vacance des logements), par un changement des comportements d'achats et des départs à la retraite à venir (25% des commerçants ont plus de 50 ans et vont donc céder les commerces dans les années à venir, d'après l'étude Ocmacs 2011).



Source: Recensement terrain Grand Dole, 1er semestre 2015

Depuis 2012, les associations de commerçants et les collectivités locales, organisés dans l'Office de commerce du Grand Dole, mettent en œuvre un plan de redynamisation commerciale dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Cette mise en œuvre a conduit à :

- l'accompagnement des professionnels, via notamment des aides directes aux professionnels pour la réhabilitation des devantures et la mise en accessibilité, même si ces aides ont été peu sollicitées,
- la mise en place d'un programme de signalétique commerciale du cœur de ville et d'animations commerciales (affiches, création d'événements du week-end gourmand du chat perché, du marché des producteurs).
- la réalisation d'une étude de programmation pour la redynamisation et l'animation du marché couvert,
- le soutien à l'installation de boutiques éphémères depuis 2014, avec des retours très positifs,
- le dispositif de pépinière commerciale
- l'instauration d'un droit de préemption sur les baux commerciaux et artisanaux depuis 2015, ainsi qu'un principe de taxation des friches commerciales.

Si le plan FISAC doit être redéfini en direction des professionnels, d'autres actions sont en cours ou vont l'être prochainement, telles que :

- la maîtrise d'œuvre du cœur de ville et programme de travaux de modernisation de l'environnement urbain commercial: projet Clémenceau-Precipiano-Arsenal,
- la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville,

- l'accueil du salon Made in Jura, véritable projecteur pour les très petites entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat et des services,
- la création d'un site web vitrine des commerces du Grand Dole (achetezadole.fr).

Cette politique vise concrètement à assurer le maintien et la réoccupation des locaux dans l'hyper-centre et les zones commerciales et à redynamiser la vie en ville.

Par ailleurs, hors ville-centre, il reste encore des besoins importants dans les centralités urbaines et les communes rurales pour conforter l'offre commerciale de proximité au niveau :

- des axes commerçants de Tavaux, Damparis, St-Aubin,
- de l'offre de première nécessité dans 10 communes, avec un manque constaté dans le secteur Nord
- le soutien au commerce ambulant et aux circuits courts (en lien avec l'installation et/ou agrandissement de plusieurs exploitations maraîchères ces dernières années).

## 5 Un secteur tertiaire fortement pourvoyeur d'emplois

Avec 7 600 emplois et 33% des emplois totaux (hors commerce), ce secteur se porte bien et reste relativement stable, comparativement à celui du commerce.

Le secteur sanitaire et social est le premier employeur de la zone d'emploi avec :

- Centre hospitalier Louis Pasteur, centre hospitalier spécialisé en psychiatrie du Jura, Polyclinique du Parc: environ 2 300 emplois.
- Services et action sociale : accueil et garde de jeunes enfants, accompagnement à domicile, hébergement médico-social, entreprise adaptée (ETP Synergie),...

suivi du secteur des administrations : ville de Dole et CAGD : 600 à 700 emplois.

L'offre de santé est bien structurée et la réorganisation en cours du centre Ste-Ylie en lien avec Novillars de Besançon vient conforter la situation.

Les services à la personne connaissent une forte hausse localement comme à l'échelle nationale, en lien avec la population résidente et notamment une population vieillissante.

Enfin, Dole compte la dernière entreprise adaptée du Jura, via ETP Synergie, avec des capacités d'investissements et des recrutements en cours.

Plus globalement, le secteur public joue un rôle important dans l'emploi local. Deuxième ville du département en poids de population, ses fonctions urbaines sont marquées par la présence des services administratifs et de soutien (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales dont la ville de Dole et la CAGD), des établissements d'enseignement (formations bac+2), sportifs et culturels. Quelques restructurations sont à prévoir avec l'élargissement de la Région (service des domaines,...).

La deuxième force motrice de ce secteur est le secteur des transports bien développé et diversifié par :

- voie aérienne : aéroport de Tavaux, balisage, billetique, maintenance d'avions,...
- voie routière : CarPostal et Kéolis (transport bus), dépannage et réparation poids lourds/véhicules légers, transport de logistique alimentaire/entreposage,...
- Voie ferrée : gare SNCF, fret.

Le territoire est le lieu d'implantation de deux bases logistiques stratégiques à mi-chemin entre Besançon et Chalon: Codifrance (dont le siège social) et d'ITM à Rochefort-sur-Nenon (environ 850 salariés), spécialisés dans la distribution alimentaire, et de quelques activités logistiques de grands groupes : BGI Distribution (Stanley Black and Decker), Ideal standard,...

Communauté d'agglomération du Grand Dole **13** | Page Les projets en cours termes confirment la place stratégique qu'occupe le territoire à un nœud autoroutier et sur un axe économique fort : projet de déplacement/agrandissement du site ITM (environ 25 ha).



Centre hospitalier

Lycée Charles Nodier

Tribunal

Transport voyageurs

#### tourisme urbain plein déploiement

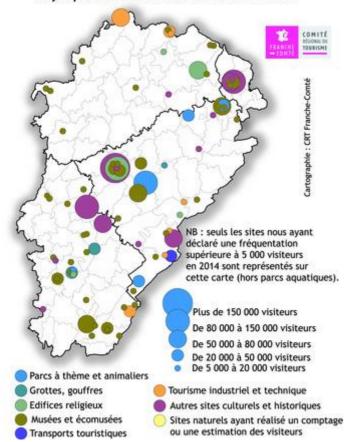
#### Offre touristique régionale

L'attractivité touristique du territoire tient à Dole essentiellement, ville d'art et d'histoire, cité natale de Pasteur et porte d'entrée du Jura.

Son accessibilité, son patrimoine bâti remarquable, ses atouts naturels et culturels indéniables et sa gastronomie de terroir représentent des atouts pour développer son attractivité.

Son rayonnement reste encore modéré, à côté de locomotives touristiques identifiées et reconnues, telles que la citadelle de Besançon ou les salines d'Arc-et-Senans et de Salins-les-Bains.

#### La fréquentation des lieux de visite en 2014



#### FREQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES DE VISITES DANS LE JURA ET LE DOUBS EN 2014

Principaux sites	Ville	2014
Citadelle Vauban	Besançon	299.168
Saline Royale	Arc-et-Senans	95.974
Parc Aquatique Aquarel	Lons-le- Saunier	111.031
Anciennes Salines	Salins-les- Bains	69.71
Aquaparc Isis	Dole	31.419
Musée des beaux-arts	Dole	19.971
Musée de la maison natale de Pasteur	Dole	8.680
Musée des pompiers	Saint-Aubin	1.851

Source : Partenaires régionaux

A noter que les chiffres de fréquentation de l'aquaparc Isis de Dole sont particulièrement bas en 2014 (en hausse les années suivantes), le site étant soumis aux aléas météo (contrairement au parc aquatique couvert de Lons-le-

La maison natale Pasteur et le circuit du chat perché sont considérés comme des symboles forts de la ville, en cours de valorisation. Par ailleurs, son positionnement géographique stratégique entre un réseau de sites emblématiques, des régions gastronomiques reconnues (vins, comté), une accessibilité externe et interne multimodales ainsi que la proximité des flux germano-suisses est un atout fort à travailler.

Pour améliorer l'image (doloise et jurassienne) et donc son rayonnement, le Pays de Dole (périmètre de promotion touristique) axe ses interventions autour de trois axes :

- Accroître la notoriété de la destination (marque territoriale « Hello Dole » en cours),
- Développer le tourisme d'affaire groupes notamment sur les ailes de saison,
- Allonger la durée de séjour avec moins d'excursionnistes et plus de touristes.

Enfin, l'accessibilité au territoire pose guestion lorsque l'on évogue la place :

- de l'aéroport de Dole-Tavaux. Seul équipement de ce type en région Bourgogne-Franche-Comté, il reste largement valorisé pour un tourisme de destination (80% de sortants pour 20% d'entrants). Son rayonnement touristique pourrait être davantage endogène, à la condition de développer des liens avec les pays « nordiques » (Allemagne, Pays-Bas, Angleterre),
- de la gare dans la ville de Dole, dont les connexions sont compliquées avec le centre-ville et le canal,
- de la mobilité touristique par les visiteurs (intermodalité et cadencement TER peu pratiques en saison touristique).

#### Tourisme urbain et culturel

Le territoire possède un fort potentiel pour le tourisme urbain et culturel, avec la plus grande concentration d'édifices protégés au titre des Monuments Historiques du département du Jura (environ 86 monuments).

C'est grâce notamment à sa ville principale qu'il tire sa notoriété, souvent surnommée « la petite Venise jurassienne ». Le patrimoine historique et culturel de Dole est remarquable avec entre autres La Collégiale Notre Dame et son clocher, l'Hôtel-Dieu, le couvent des Cordeliers, le couvent de la Visitation et la Chapelle St Jérôme, La Grande Fontaine,...

Ce potentiel est complété par la présence du sanctuaire Notre-Dame du Mont Rolland (Jouhe), haut-lieu de pèlerinage situé à 5 km de Dole.

Les efforts portés en matière culturelle et de valorisation de ses atouts gastronomiques commencent à porter leurs fruits. Les « jeunes » événements affichent de fortes fréquentations : cirques et fanfares, week-end gourmand du chat perché (30 000 visiteurs en 2016), fête de l'eau. Suite à l'organisation du week-end gourmand du chat perché en septembre 2015, Dole a d'ailleurs reçu par le Ministère de l'Economie et des finances le titre de «Ville gastronomique 2015». Depuis, le territoire multiplie les actions (goûters des chefs, itinéraire gourmand, barbecue paysans) en lien avec des structures hôtelières et de restauration de haut niveau (Dole, Sampans, Parcey,...).

En parallèle, la ville de Dole mène une politique de redynamisation commerciale et résidentielle du centre-ville.

#### Tourisme vert et de loisirs

Par ailleurs, le tourisme vert et de loisirs est en plein essor, tourné autour du tourisme fluvial et de sites liés à l'eau (vallée du Doubs/canal, confluence Loue-Doubs), de sites de loisirs (complexes aquatiques de Dole et de Tavaux, golf, canoë,...), d'axes de découverture, de massifs forestiers et sites naturels remarquables (Chaux, Serre). En 2009, 79% des touristes viennent à Dole pour découvrir son patrimoine naturel (source observatoire du tourisme).

Le tourisme fluvial (bateau et péniche de croisière), même s'il constitue une niche (clientèle haut de gamme), est en progression. Toutefois, il est noté par les élus et partenaires l'absence d'un lieu de baignade naturel à Dole.

Le tourisme d'itinérance tient une place importante, bien qu'il soit davantage développé dans le Haut-Jura : Eurovéloroute6 (voie cyclable de près de 183km presque entièrement aménagée en site propre), Echappée Jurassienne (forêt de chaux-Champagnole) et sa variante pasteurienne (projet Dole-Val d'Amour), chemin de Compostelle et train touristique des hirondelles (Dole-St-Claude).

#### LES MODES D'ACCESSIBILITE ET DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE



Grâce à des aménagements tous modes (cyclable, pédestre et fluvial) et de bonne qualité, les flux touristiques sont en hausse sur les axes de découverte de l'eurovéloroute et de l'échappée jurassienne notamment.

Toutefois, le tronçon de l'échappée jurassienne en traversée de la forêt de Chaux (Dole/Arc-et-Senans) est moins fréquenté qu'au départ d'Arc-et-Senans. Se pose la question de l'absence d'hébergement au niveau de la forêt de Chaux ou encore de la longueur du parcours.

A noter également des besoins de bouclage de la véloroute au niveau de Damparis, de renforcement de l'accroche de la véloroute aux villages (voies douces, hébergement-restauration et services), de clarification de la signalétique (secteur de la vallée des Anges) ou encore de valorisation d'espaces au pied de la vieille ville de Dole.

#### *Tourisme d'affaires*

Dole s'affirme de façon significative parmi les villes qui accueillent des manifestations professionnelles telles que des congrès avec une capacité d'accueil de 2 900 personnes. Deux équipements majeurs répondent à cette demande : La Commanderie et le site Dolexpo qui vient d'accueillir le salon made in Jura.

Sa situation géographique privilégiée (à équidistance entre Dijon et Besançon) permet de démarcher des entreprises birégionales, dont la hausse de la fréquentation est à suivre dans le temps.

Le Grand Dole renforce sa stratégie dans le tourisme d'affaires et réunions professionnelles, via la création de la SPL Hello Dole, dédiée à la gestion du tourisme, d'événementiels et des équipements (Commanderie et Dolexpo parc du Jura).

Cette stratégie doit permettre de mobiliser des hébergements touristiques et des équipements structurants en intersaison.

Néanmoins, pour une ville de tourisme d'affaire, il manque une structure hôtelière de grande capacité d'hébergement, destinée essentiellement aux cadres et congressistes (Dole ? Choisey ?).

#### POSITIONNEMENT DU GRAND DOLE DANS L'OFFRE TOURISTIQUE DU NORD-JURA



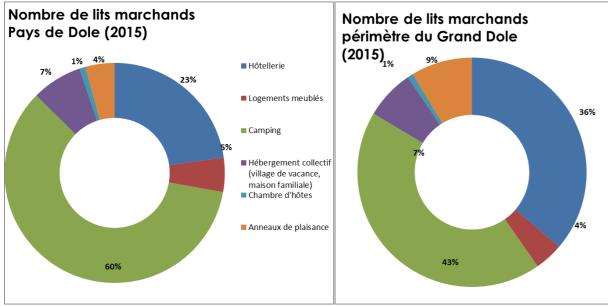
#### Offre d'hébergement touristique

L'étude « Evaluation de l'impact économique du tourisme dans le Pays de Dole » (décembre 2014) met en évidence les constats suivants :

- La fréquentation touristique dans les hébergements marchands du Pays de Dole est estimée à 209 400 nuitées en 2013, dont près de la moitié dans l'hôtellerie. Parmi les villes de taille comparable, seules Beaune et Mâcon ont une capacité supérieure. Le territoire se place ainsi devant des villes plus importantes comme Auxerre ou Sens;
- L'hébergement, la restauration et les loisirs sont les 3 principaux postes de dépenses des touristes dans le Pays de Dole, avec une moyenne de 47 euros dépensés par jour et par personne en 2013, ce qui est supérieur à la moyenne départementale ;
- Le secteur des Hébergements-Cafés-Restaurants emploie 830 salariés, principalement dans la restauration. Les activités récréatives et culturelles emploient 120 salariés. L'emploi non salarié est estimé à 150 personnes;
- Le tourisme génère 2,4% de l'ensemble des recettes fiscales des collectivités locales du Pays de Dole ;
- L'économie touristique dépend des déplacements d'affaires et réunions professionnelles (surtout Dole), du tourisme urbain et du tourisme non marchand.

Pour répondre aux besoins d'hébergement, le territoire (Pays de Dole) dispose d'une capacité d'accueil de 10 931 lits touristiques, dont 4 224 dans l'agglomération de Dole en 2013. Les résidences secondaires représentent 54% de cette capacité d'hébergement. Les hôtels sont concentrés sur Dole, alors que les deux tiers de la capacité en camping se trouvent hors agglomération (Val d'Amour essentiellement). L'offre de locations et d'hébergements collectifs est peu développée (source : étude « Evaluation de l'impact économique du tourisme dans le Pays de Dole » (décembre 2014).

Des données plus récentes de 2015 comptabilisent 5 022 lits marchands (c'est-à-dire hors résidences secondaires) dans le territoire du Pays de Dole, dont 2 497 dans le périmètre du Grand Dole. Les grandes tendances affirmées ci-contre en 2013 se confirment.



Source: OT Pays de Dole, janvier 2015

Le Grand Dole a un profil plus urbain, avec un quasi-équilibre entre les chambres d'hôtellerie classées et non classées et les emplacements de camping. On note toutefois une baisse de la fréquentation des hôtels depuis

Le report des touristes sur d'autres formes d'hébergements (haut de gamme, insolites, alternatifs, campingscars,...), l'émergence de nouvelles plateformes de réservation (Booking, Airbnb,,...), ainsi que l'importance de la clientèle de passage (1/2 à 1 journée) peuvent expliquer cette baisse.

Les clientèles de proximité sont privilégiées avec une attention particulière pour les régions Bourgogne-Franche-Comté, Alsace et Rhône Alpes, sans négliger un tourisme de proximité (Dijon, Besançon, Arbois, Beaune, Salins, Arc et Senans, région des Lacs), très pourvoyeurs d'excursionnistes.

Enfin. il est noté des besoins non satisfaits :

- d'hébergement de groupes (en quantité et sur certains lieux spécifiques au Mont Roland et à Dole),
- d'hébergement moyen-haut de gamme, en complément de l'offre existante de chambres d'hôtes et d'hôtelsrestaurants (Brevans, Gredisans, Sampans, Dole),
- d'hôtels de grande capacité pour le tourisme d'affaires (Dole ? Choisey ?),
- d'aires de camping-cars avec services à proximité de la véloroute (2 sites à Dole).

## 7 L'aménagement économique

## 7.1 Les capacités d'accueil d'activités et d'entreprises

Les principaux sites et zones d'activités

La dynamique d'accueil d'entreprises et de création d'emplois est impulsée par le Grand Dole et les communes depuis plusieurs décennies, en s'appuyant sur un maillage de zones d'activités : zones de Dole (Tumulois, Défois), de Rochefort et de Choisey parmi les plus anciennes et zone Innovia pour la plus récente.

Au total, 45 zones et sites d'activités industrielles, artisanales et commerciales (communautaires et communales) sont recensés au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont 10 sites dédiés à un seul établissement (hors site industriel Solvay/Innovyn).

Les zones et sites sont largement concentrés le long de la RD673 et autour de Tavaux-Dole. Au total, ils couvrent 720 ha de surface occupée ou non commercialisables (voiries et espaces verts).

L'aménagement du site « d'intérêt régional » Innovia, a été fortement relayé par les partenaires publics, dont le Grand Dole et le Département du Jura. Son orientation vers des éco-activités et les technologies de l'environnement pour capter des activités à haute valeur ajoutée a ainsi permis d'accueillir BGI Distribution (logistique), Scabois (construction énergétique) et Ynsect (filière agro-bio).

En plus d'être une vitrine du territoire, le site comporte le plus grand potentiel foncier du territoire (55 hectares commercialisables dont 35 ha en première phase) et un projet d'hôtel d'entreprises.





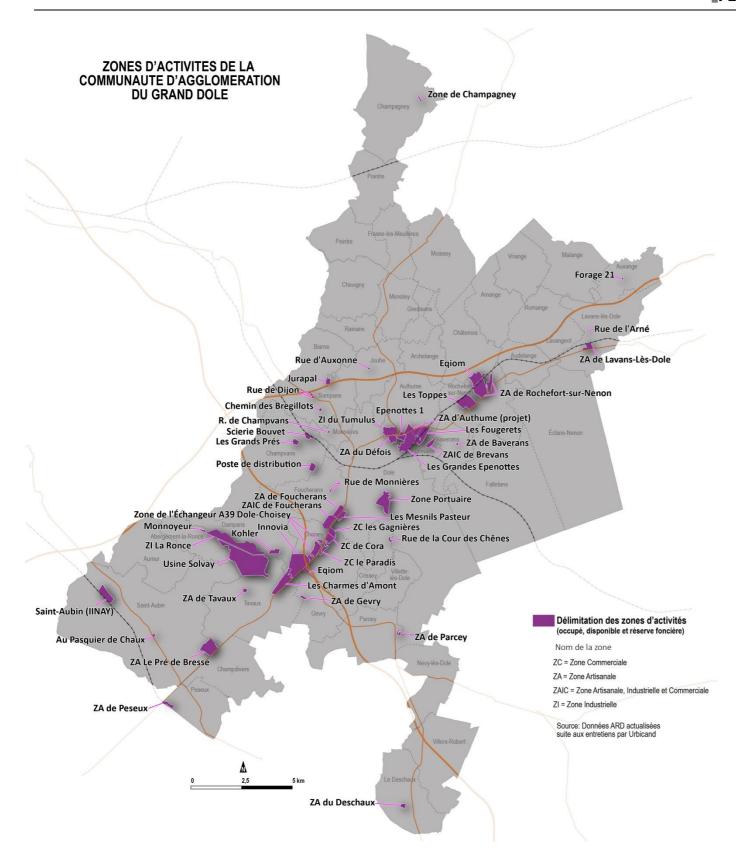
Bâtiment signal du site Innovia, Scabois

Zone des Grandes Epenottes

D'autres zones d'activités ont des spécialisations fortes : les sites à dominante logistique et industrielle de Rochefort-sur-Nenon, les zones commerciales de Choisey et des Grandes Epenottes.

L'attractivité de ces espaces tient à surfaces foncières de taille diversifiées, des vocations très marquées industrie/logistique ou commerce, la présence d'activités de pointe (et une gestion des risques parfaitement maîtrisée) et d'un réseau routier-ferroviaire-aéroportuaire intéressant à l'échelle européenne.

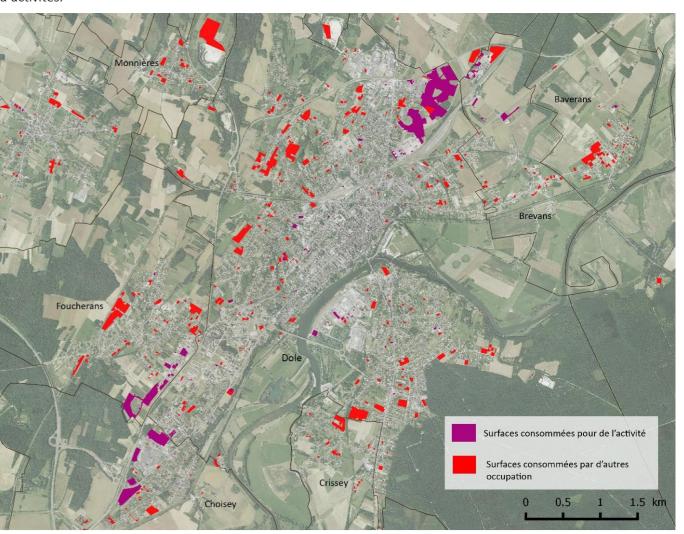
Communauté d'agglomération du Grand Dole **16** | Page



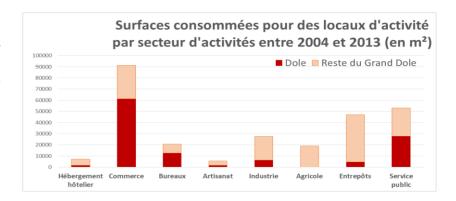
#### Le rythme de commercialisation

Depuis une dizaine d'années, le rythme de consommation du foncier à vocation économique a été de près de 6.5 ha par an, soit 91 ha artificialisés entre 2001 et 2015 (source : analyse de la consommation foncière Urbicand).

Cette consommation foncière est majoritairement liée à l'extension des zones commerciales de Dole (Grandes Epenottes), de Choisey et de Foucherans. Ce constat est le même pour l'ensemble des locaux y compris hors zone



Elle a probablement permis de générer une partie des 1 300 emplois créés (commerce-transports-services) entre 1999 et 2013, même si d'autres emplois ont été détruits localement ou à l'échelle régionale (industrie essentiellement, mais aussi commerces et services).



## 7.2 Les politiques d'accompagnement

#### Les outils et dispositifs en place

Le Grand Dole a recentré depuis 2014 ses actions stratégiques autour de la création d'entreprises, l'innovation et le commerce. Pour cela, différents outils sont mobilisés :

- le Centre d'Activités Nouvelles jouant le rôle de pépinière d'entreprises (accueil, conseils, accompagnement, hébergement et services communs). Plusieurs entreprises y ont démarré leur activité (Mahytec, Greenbox, Cylindre),
- l'accompagnement des porteurs de projet via Initiative Dole Territoire, BGE, ADIE, Franche Comté Active et la couveuse d'entreprises (entre 250 et 300 reçus depuis le lancement de ces dispositifs),
- l'accompagnement à la recherche de foncier et/ou de locaux,
- l'animation autour du pôle Innovia : via une offre immobilière locative et le développement de services sur-mesure (conciergerie,...) via plusieurs instances (Grand Dole, CCI, ARD, SOCAD).





Centre d'activités nouvelles

Buffet de la gare

Site d'Ideal Standard



Le V (espace de travail et de coopération économique)

Les élus du Grand Dole sont de plus en plus conscients de la nécessité de pallier l'offre de locaux déficiente dans l'agglomération (en quantité et qualité). Dans ce cadre plusieurs besoins sont exprimés :

- en immobilier locatif tertiaire et ateliers pour le pôle Innovia,
- pour la relocalisation/création d'une nouvelle pépinière fixée au pôle Innovia ou à un autre site stratégique.

Par ailleurs, le territoire comporte des friches essentiellement industrielles/artisanales dans la plupart des communes. Les friches commerciales sont davantage localisées et ponctuelles (cf. pages 12-13).

S'appuyant sur l'opportunité récente de rachat du site Idealstandard, le Grand Dole valorise désormais l'espace majeur Dolexpo (20 000 m<sup>2</sup>).

#### Des atouts et des manques perçus par les acteurs du territoire

Les élus et partenaires institutionnels/économiques et associatifs mettent en avant la nécessité d'affirmer le positionnement du territoire dans un cadre régional renouvelé et de saisir les opportunités :

- profiter de la position médiane du territoire, en particulier du secteur de gare stratégique, et reconnaître l'aéroport de Dole Jura, seul équipement régional de ce type, comme un outil économique et touristique,

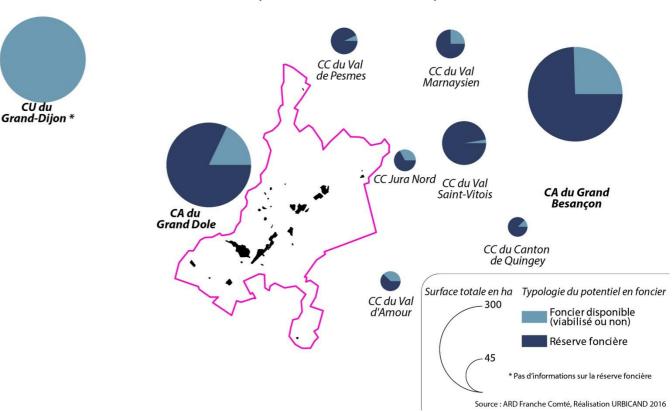
- créer un climat de confiance pour booster l'innovation et fédérer des filières à forte valeur ajoutée créatrices d'emplois (agroalimentaire, hydrogène) et renforcer la formation essentiellement supérieure
- poursuivre la cohérence, la lisibilité des actions et outils mis en place (guichet unique, hôtels d'entreprises, friches commerciales, offre immobilière), outils régionaux.

## 7.3 Le potentiel foncier et immobilier

Un potentiel foncier et en locaux dans les zones d'activités

Pour rappel, on dénombre sur l'ensemble du territoire 723 ha en zone d'activités économiques (zones communautaires et communales) dont environ 10% a été construit ces 14 dernières années (91 ha).

#### POTENTIEL EN FONCIER D'ACTIVITE EN 2015 (Données ARD Franche-Comté)



#### Environ 50 ha restent disponibles dans les zones d'activités existantes et 230 ha à moyen-long terme.

Les surfaces considérées comme disponibles à court terme comprennent des parcelles d'un seul tenant en foncier nu, à la fois en zone U et 1AU des documents d'urbanisme. Celles disponibles à moyen et long terme concernent essentiellement des zones 1AU sans maîtrise foncière et de 2AU. Cette analyse a été croisée avec les couches disponibles de l'ARD.

Communauté d'agglomération du Grand Dole 18 | Page

Cette offre est en concurrence avec les capacités d'accueil économiques et universitaires des grandes agglomérations. L'offre foncière des agglomérations voisines est significative avec 360 ha de foncier disponible et en réserve dans le Grand Besançon et 300 ha de foncier disponible dans le Grand Dijon (source : Agence Régionale de Développement ARD). L'offre immobilière est également en développement : projet Sigma en gare de Dijonville 9500 m<sup>2</sup>, quartier Viotte (20 000 m<sup>2</sup>), gare d'Auxons (5000 m<sup>2</sup>),...

Avec une moyenne annuelle de 6 ha urbanisés depuis 2001, le territoire dispose d'un potentiel foncier théorique de 5 années à court terme et de 34 années à long terme sans compter le potentiel foncier d'Innovia).

Le potentiel foncier à court terme est modéré, sachant que les 16 ha disponibles dans la zone Innovia ne sont mobilisables que pour des projets spécifiques. Pour le reste, ce potentiel à court terme est principalement localisés dans la zone de Foucherans (5 ha), de Rochefort (5 ha) et des zones commerciales des Grandes Epenottes, de Tavaux et de Choisey (chacun 3 ha).

A noter le projet en cours d'extension du site SEPAC dans la zone d'activités Le Pré de Bresse de St-Aubin.

A long terme, le potentiel foncier est plus diffus. Il concerne à la fois :

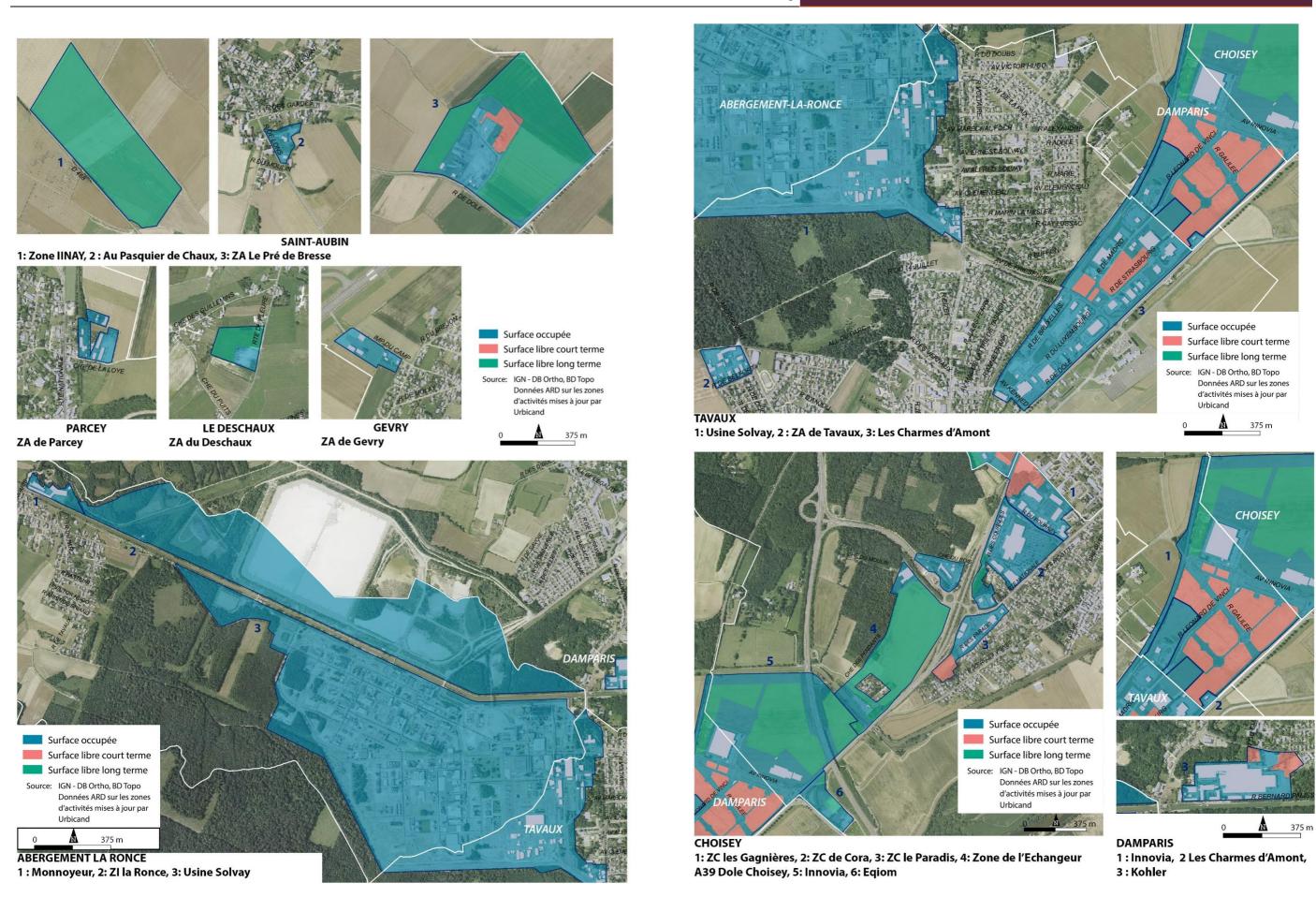
- le projet de transfert d'ITM (superficie totale de 66 ha identifié pour un projet d'environ 20 ha),
- des réserves foncières autour de la zone commerciale des Grandes Epenottes : 3 ha à Dole et 10 ha à
- les abords du SICTOM : 7 ha à Authume et 14 ha à Brevans (zone des Fougerets),
- l'extension de la zone Innovia : 25 ha,
- la zone de l'échangeur de Choisey : 21 ha,
- la zone portuaire : 5 ha,
- deux zones à St-Aubin de 28 ha chacune,
- quelques potentiels plus diffus dans les villages.

Quelques espaces ne sont pas maîtrisés par la collectivité. C'est le cas des zones commerciales des Gagnières de Paradis à Choisey.

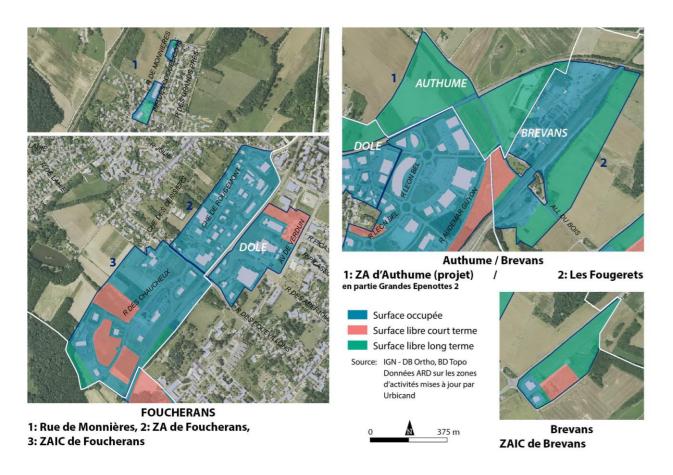
Enfin, une démarche de transfert des zones d'activités communales est actuellement portée vers le Grand Dole.

Etat des disponibilités foncières dans les zones d'activités intercommunales et communales de la CAGD

Commune	Etat des disponibilités fon	icieres dans les zones d'activités interc			
Management-la-Ronce		B	Superficie	·	
Abergement-Ia-Ronce         Monnoyer Zone artisanale         2.5         0,0         0,0           Abergement-Ia-Ronce         Usine Solvay         188,6         0,0         0,0           Abergement-Ia-Ronce         ZI La Ronce (Uy)         91,2         0,0         0,0           Authume         ZA d'Authume (projet)         1,2         0,0         20,5           Auxange         Forage ZI         0,8         0,0         0,0           Baverans         ?         0,0         0,0         0,0           Baverans         Transport déménagement PALLAUD         0,3         0,4         0,0           Brevans         Les Fougerets         18,9         1,8         1,2           Brevans         Les Fougerets         18,9         1,8         1,2           Champass         Les Fougerets         18,9         1,8         1,2           Champass         Les Fougerets         1,1         1,7         5,7           Champass         Centrale electrique (Uex)         7,5         0,0         1,0           Champass         Les Grands Prés         1,7         0,0         5,0           Champass         Les Grands Prés         1,7         0,0         0,0           Cho	Commune	Dénomination site/zone			
Abergement-la-Ronce	About the Books	At	· · ·	, ,	
Abergement-la-Ronce   Zl La Ronce (Uy)   91,2   0,0   0,0   Authume   Zd d'Authume (projet)   1,2   0,0   20,5   Auxange   Forage 21   0,8   0,0   0,0   Baverans   ?   0,0   0,0   0,0   Baverans   ?   0,0   0,0   0,0   Baverans   Transport déménagement PALLAUD   0,3   0,4   0,0   Baverans   Transport déménagement PALLAUD   0,3   0,4   0,0   Brevans   Les Fougerets   18,9   1,8   12,2   Brevans   ZAIC de Brevans   1,1   1,7   5,7   Champagney   Zone de Champagney   0,7   0,0   1,0   Champans   Centrale électrique (Uex)   7,6   0,0   1,8   Champans   Les Grands Prés   1,7   0,0   5,0   Champans   Les Grands Prés   1,7   0,0   5,0   Champans   Scierie Bouvet (UEc)   0,2   0,0   0,0   Choisey   Eqiom Zone 2NAYv   3,7   0,0   0,8   Choisey   Zone Commerciale de Cora   14,4   1,5   0,9   Choisey   Zone Commerciale le Sagnières   7,8   3,1   0,0   Choisey   Zone Commerciale le Sagnières   7,8   3,1   0,0   Choisey   Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey   7,8   0,0   20,3   Choisey   Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey   7,8   0,0   0,0   Damparis   Innovia   38,1   16,3   24,8   Damparis   Kohler   8,8   1,4   0,0   Dole   Les Epenottes   8,8   1,4   0,0   Dole   Les Grandes Epenottes   8,8   0,0   0,0   Dole   Les Grandes Epenottes   4,6   3,6   0,1   Dole   Les Grandes Epenottes   4,7   0,0   0,0   Dole   Les Grandes Epenottes   4,7   0,0   0,0   Dole   Za du Défois   12,9   0,0   0,0   Dole   Za du Défois   12,9   0,0   0,0   Dole   Zone Portuaire   34,3   1,5   3,6   Foucherans   ZAIC de Foucherans   21,5   5,2   1,9   Foucherans   ZAIC de Foucherans   24,6   0,0   0,0   Dole   Zone Portuaire   34,3   1,5   3,6   Foucherans   ZAIC de Foucherans   2,5   0,0   0,0   Dole   Za du Défois   1,9   0,0   Dole   Za du Défois   1,9   0,0   0,0   Dole   Za du Défois   1,9   0,0   0,0   Dole   Za de Foucherans   2,5   0,0   0,0   Evesux   Zaic de Foucherans   2,5   0,0   0,0   Dole   Zane Artisanale de Foucherans   2,5   0,0   0,0   Rochefort-sur-Nenon   4,6   6,6   0,0   4,1   Monnières   Rue de Champans   1,0   0,0   0,					
Authume         ZA d'Authume (projet)         1,2         0,0         20,5           Auxange         Forage 21         0.8         0,0         0,0           Baverans         7         0.0         0,0         0,0           Baverans         Transport deménagement PALLAUD         0,3         0,4         0,0           Brevans         Les Fougerets         18,9         1,8         12,2           Brevans         Les Fougerets         18,9         1,8         12,2           Brevans         Les Grands         1,1         1,7         5,7           Champans         Cane de Champagney         0,7         0,0         1,0           Champvans         Centrale électrique (Uex)         7,6         0,0         0,0           Champvans         Les Grands Prés         1,7         0,0         5,0           Champvans         Sceire Bouvet (UEc)         0,2         0,0         0,0           Choisey         Zone Commerciale de Cora         11,4         1,5         0,9           Choisey         Zone Commerciale le Sagnières         7,8         0,0         20,9           Choisey         Zone Commerciale le Sagnières         7,8         0,0         20,9			1		
Auxange			<u> </u>		
Baverans			<del> </del>		
Baverans	Auxange	Forage 21			
Brevans         Les Fougerets         18,9         1,8         12,2           Brevans         ZAIC de Brevans         1,1         1,7         5,7           Champagney         2 One de Champagney         0,7         0,0         1,0           Champvans         Les Grands Prés         1,7         0,0         5,0           Champvans         Scierie Bouvet (UEC)         0,2         0,0         0,0           Choisey         Eqiom Zone 2NAVV         3,7         0,0         0,8           Choisey         Zone Commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone Commerciale les Gagnières         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone Commerciale les Gagnières         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8	Baverans	?	+	-	
Brevans         ZAIC de Brevans         1,1         1,7         5,7           Champagney         Zone de Champagney         0,7         0,0         1,0           Champvans         Centrale électrique (Uex)         7,6         0,0         1,8           Champvans         Les Grands Prés         1,7         0,0         5,0           Champvans         Scierie Bouvet (UEc)         0,2         0,0         0,0           Choisey         Egiom Zone 2NAYv         3,7         0,0         0,8           Choisey         Zone Commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone commerciale les Gagnières         7,8         0,0         20,9           Choisey         Zone de l'Echangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,4           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Sepchaux         2A du Deschaux         1,1         0,0         3,0 <td>-</td> <td>-</td> <td></td> <td></td> <td></td>	-	-			
Champagney         Zone de Champagney         0,7         0,0         1,0           Champvans         Centrale électrique (Uex)         7,6         0,0         1,8           Champvans         Les Grands Prés         1,7         0,0         5,0           Champvans         Scierie Bouvet (UEc)         0,2         0,0         0,0           Choisey         Eqiom_Zone ZNAYY         3,7         0,0         0,8           Choisey         Zone commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone commerciale les Gagnières         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         3,1         0,0           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Crissey         Rue de la Cour des Chênes <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>					
Champvans         Centrale électrique (Uex)         7,6         0,0         1,8           Champvans         Les Grands Prés         1,7         0,0         5,0           Champvans         Scierie Bouvet (UEc)         0,2         0,0         0,0           Choisey         Eqiom_Zone 2NAYv         3,7         0,0         0,8           Choisey         Zone Commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone commerciale les Gagnières         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Beschaux         2A du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>					
Champvans         Les Grands Prés         1,7         0,0         5,0           Champvans         Scierie Bouvet (UEC)         0,2         0,0         0,0           Choisey         Eqiom_Zone ZNAYV         3,7         0,0         0,0           Choisey         Zone Commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone commerciale le Paradis         4,5         1,5         0,0           Choisey         Zone Commerciale les Gagnières         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1			1		
Champvans         Scierie Bouvet (UEc)         0,2         0,0         0,0           Choisey         Eqiom Zone 2NAYY         3,7         0,0         0,8           Choisey         Zone Commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone commerciale le Paradis         4,5         1,5         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         3,1         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes 1         8,0         0,0         0,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         Zh du Défois         12,9         0,0         0,0			+		
Choisey         Eqiom_ Zone 2NAYV         3,7         0,0         0,8           Choisey         Zone Commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone commerciale le Paradis         4,5         1,5         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         3,1         0,0           Choisey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         20,0         0,0         3,3           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole <td< td=""><td><del></del></td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>	<del></del>				
Choisey         Zone Commerciale de Cora         14,4         1,5         0,9           Choisey         Zone commerciale le Paradis         4,5         1,5         0,0           Choisey         Zone Commerciale les Gagnières         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes 1         8,0         0,0         0,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         2,0         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Grandes Epenottes         2,0         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Grandes Epenottes         2,0         0,0         0,0         0,0           Dole         Zh du Défois         12,9	Champvans		1		0,0
Choisey         Zone commerciale le Paradis         4,5         1,5         0,0           Choisey         Zone Commerciale les Gagnières         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Gerandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         Za du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         Za du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucher			1		
Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         3,1         0,0           Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes 1         8,0         0,0         0,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         42,0         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         42,0         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole	Choisey		1		0,9
Choisey         Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey         7,8         0,0         20,9           Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes 1         8,0         0,0         0,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes 2         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Z	Choisey				0,0
Crissey         Rue de la Cour des Chênes         2,3         0,0         0,0           Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes 1         8,0         0,0         0,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes 2         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         ZAIC de Foucheran	Choisey		7,8	3,1	0,0
Damparis         Innovia         38,1         16,3         24,8           Damparis         Kohler         8,8         1,4         0,0           Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes 1         8,0         0,0         0,0           Dole         Les Grandes Epenottes 2         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,0           Bole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2	Choisey	Zone de l'Échangeur A39 Dole-Choisey	7,8	0,0	20,9
Damparis   Kohler   8,8	Crissey	Rue de la Cour des Chênes	2,3	0,0	0,0
Le Deschaux         ZA du Deschaux         1,1         0,0         3,0           Dole         Les Epenottes 1         8,0         0,0         0,0           Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes 2         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-	Damparis	Innovia	38,1	16,3	24,8
Dole	Damparis	Kohler	8,8	1,4	0,0
Dole         Les Grandes Epenottes         42,6         3,6         0,1           Dole         Les Grandes Epenottes 2         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Armé         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0 <td< td=""><td>Le Deschaux</td><td>ZA du Deschaux</td><td>1,1</td><td>0,0</td><td>3,0</td></td<>	Le Deschaux	ZA du Deschaux	1,1	0,0	3,0
Dole         Les Grandes Epenottes 2         0,0         0,0         3,3           Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0	Dole	Les Epenottes 1	8,0	0,0	0,0
Dole         Les Mesnils Pasteur         8,7         1,9         0,0           Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         Rue de Champouns (UX)         1,0         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         G,6         0,0         4,1         Monnières         Rue de Champouns (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0         0,0           Peseux         ZA	Dole	Les Grandes Epenottes	42,6	3,6	0,1
Dole         ZA du Défois         12,9         0,0         0,0           Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         Rue de L'Arné         0,5         0,0         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1         Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0 <td< td=""><td>Dole</td><td>Les Grandes Epenottes 2</td><td>0,0</td><td>0,0</td><td>3,3</td></td<>	Dole	Les Grandes Epenottes 2	0,0	0,0	3,3
Dole         ZI du Tumulus         25,7         0,0         0,6           Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue de I'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         Rue de Champouns (UX)         1,0         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         2A de Lavans-lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0	Dole	Les Mesnils Pasteur	8,7	1,9	0,0
Dole         Zone Portuaire         34,3         1,5         3,6           Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,8           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9 <t< td=""><td>Dole</td><td>ZA du Défois</td><td>12,9</td><td>0,0</td><td>0,0</td></t<>	Dole	ZA du Défois	12,9	0,0	0,0
Foucherans         Rue de Monnières (Uz)         1,0         0,0         0,5           Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,8           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7 <td>Dole</td> <td>ZI du Tumulus</td> <td>25,7</td> <td>0,0</td> <td>0,6</td>	Dole	ZI du Tumulus	25,7	0,0	0,6
Foucherans         ZAIC de Foucherans         21,5         5,2         1,9           Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,8           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4	Dole	Zone Portuaire	34,3	1,5	3,6
Foucherans         Zone artisanale de Foucherans         14,7         0,0         0,0           Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,8           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5	Foucherans	Rue de Monnières (Uz)	1,0	0,0	0,5
Gevry         Zone Artisanale de Gevry         3,0         0,0         0,0           Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,8           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         62,2         1,1         0,0         0,0         62,2         1,1         0,0         0,0         0,0	Foucherans	ZAIC de Foucherans	21,5	5,2	1,9
Jouhe         Rue d'Auxonne (1AUx)         0,0         0,0         0,8           Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0	Foucherans	Zone artisanale de Foucherans	14,7	0,0	0,0
Lavans-lès-Dole         Rue de l'Arné         0,5         0,0         0,0           Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         3,3	Gevry	Zone Artisanale de Gevry	3,0	0,0	0,0
Lavans-lès-Dole         ZA de Lavans-Lès-Dole         6,6         0,0         4,1           Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3 </td <td>Jouhe</td> <td>Rue d'Auxonne (1AUx)</td> <td>0,0</td> <td>0,0</td> <td>0,8</td>	Jouhe	Rue d'Auxonne (1AUx)	0,0	0,0	0,8
Monnières         Rue de Champvans (UX)         1,0         0,0         0,0           Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0	Lavans-lès-Dole	Rue de l'Arné	0,5	0,0	0,0
Parcey         Zone artisanale de Parcey         3,1         0,0         0,0           Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Sampans         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Lavans-lès-Dole	ZA de Lavans-Lès-Dole	6,6	0,0	4,1
Peseux         ZA de Peseux         5,0         0,0         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Monnières	Rue de Champvans (UX)	1,0	0,0	0,0
Rochefort-sur-Nenon         Holcim (UYa)         26,2         1,1         0,0           Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Parcey	Zone artisanale de Parcey	3,1	0,0	0,0
Rochefort-sur-Nenon         Les Toppes (AUY)         0,0         0,0         62,2           Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Peseux	ZA de Peseux	5,0	0,0	0,0
Rochefort-sur-Nenon         ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)         49,9         4,7         1,1           Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Rochefort-sur-Nenon	Holcim (UYa)	26,2	1,1	0,0
Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Rochefort-sur-Nenon	Les Toppes (AUY)	0,0	0,0	62,2
Saint-Aubin         Au Pasquier de Chaux         1,7         0,0         0,0           Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Rochefort-sur-Nenon	ZA de Rochefort-sur-Nenon (UY)	49,9	4,7	1,1
Saint-Aubin         Saint-Aubin (IINAY)         0,4         0,0         28,3           Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Saint-Aubin	Au Pasquier de Chaux	1		
Saint-Aubin         ZA Le Pré de Bresse         10,1         2,1         28,9           Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Saint-Aubin	Saint-Aubin (IINAY)	0,4	0,0	
Sampans         Chemin des Bregillots (UE)         1,5         0,0         0,0           Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0	Saint-Aubin		10,1		
Sampans         Jurapal (UE)         5,5         0,0         0,0           Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0					
Sampans         Rue de Dijon (UE - 1AUe)         0,3         0,0         1,0           Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0			+	·	
Tavaux         Les Charmes d'Amont         38,0         3,7         0,0           Tavaux         Zone artisanale de Tavaux         3,3         0,0         0,0			1		
Tavaux Zone artisanale de Tavaux 3,3 0,0 0,0	-				
		<del>-</del>			
		TOTAL CAGD	<u> </u>		



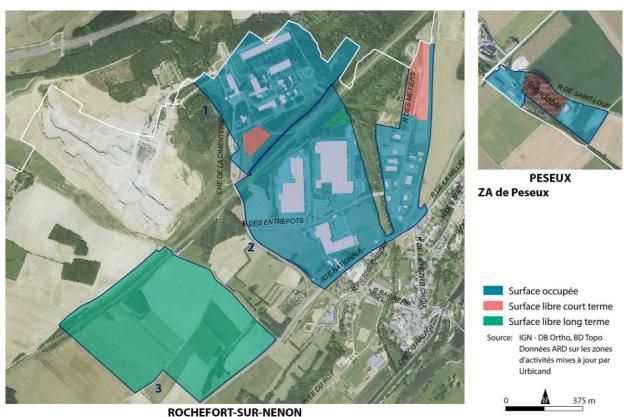
Communauté d'agglomération du Grand Dole 20 | Page



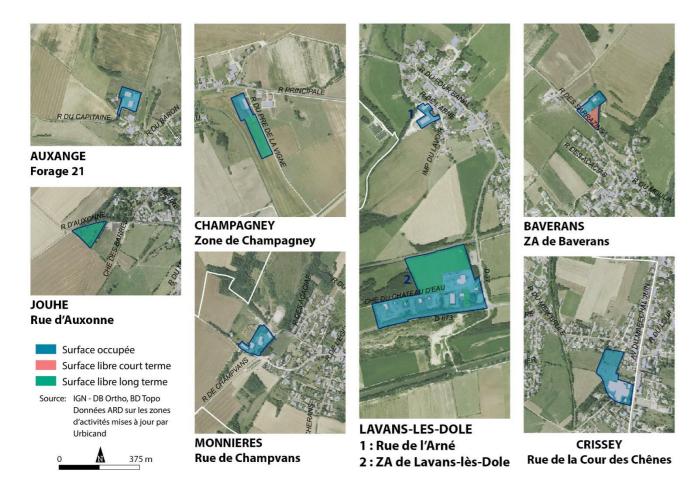


1: Les Grandes Epenottes, 2: Epenottes 1, 3: ZA du Défois, 4: ZI du Tumulus, 5: «Les Grandes Epenottes 2», 6: Zone portuaire, 7: Les Mesnils Pasteur





1: Eqiom, 2: ZA de Rochefort-sur-Nenon, 3: Les Toppes



L'ouverture à l'urbanisation de surfaces supplémentaires à vocation de développement économique pose de véritables enjeux en termes de consommation foncière et d'intégration paysagère, même si la nécessité de création d'emplois et de richesses est impérieuse.

Certains sites nécessiteront de véritables prises de position dans le cadre du PLUi :

- l'ouverture de nouvelles zones d'activités est-elle cohérente avec le vieillissement de zones limitrophes et l'apparition de bâtiments vides et dégradés ? Cette situation est constatée notamment dans les zones Nord de Dole (Epenottes 1, Grandes Epenottes, Tumulus et Defoix), la zone portuaire et la zone des Gagnières (Choisey). Dans les villages et les bourgs, de multiples bâtiments vides et dégradés sont également repérés (ancienne scierie de Champvans, Monnoyeur à l'Abergement-la-Ronce, ancien hôtel à Lavans-les-Dole, ancien concessionnaire à Sampans, ancien magasin de meubles à Brevans,...).
- la fonctionnalité/accessibilité de certains sites et les conflits d'usages éventuels peuvent compromettre des développements futurs, par exemple au niveau de la zone des Fougerets de Brevans, de la petite zone artisanale de Baverans ou encore du site BTP à Lavans-les-Dole.

De manière générale se pose la question de la cohérence et de la qualité d'aménagement des zones d'activités, dont la fonctionnalité et la qualité globale devient un critère d'implantation : exemple de la gestion des stationnements à Rochefort,... Cette question a été traitée de manière individuelle par le passé, la plupart des zones d'activités étant de compétence communale. La réflexion du PLUi s'inscrit dans un cadre du renforcement de la compétence développement économique de la communauté d'agglomération.

#### Des sites urbains stratégiques à fort potentiel économique

La mutation industrielle du territoire (800 emplois détruits cette dernière décennie) a fait émerger des opportunités foncières et immobilières plus ou moins intéressantes (friches ou une « sous-occupation » des sites).

Si certains sites ont d'ores et déjà été réoccupés, certains n'intéressent pas le marché privé, alors qu'ils ont une place stratégique dans la ville. C'est le cas de la plate-forme Idealstandard/zone portuaire et de la gare de Dole.

#### Rive gauche du Doubs (site d'Ideal standard et zone portuaire)

La rive gauche du Doubs à Dole occupe une place stratégique face à la vieille ville et autrefois impacté par le projet de liaison fluviale Rhin Rhône grand gabarit.

Ce secteur est occupé par l'ancien site d'Ideal standard (9,1 ha), des fonctions tertiaires (hypermarché et commerces alimentaires et administrations), artisanales et industrielles (agro-alimentaires, stockage et vente de matériaux, transports). L'occupation de l'espace y est donc hétérogène et la qualité urbaine très médiocre.

La mutation de ce secteur a été initiée en 2011 par la libération d'une grande partie du site Ideal standard et son rachat par la communauté d'agglomération (même si une partie a été conservée par location à la plate-forme logistique du même groupe). Depuis le rachat du site ainsi que des berges du Doubs à la CCI, de nouveaux usages et vocations se précisent :

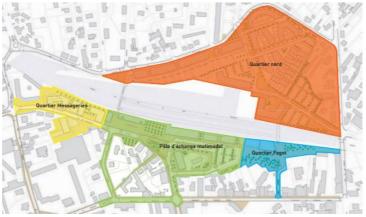
- reconversion vers les loisirs, sports et culture, avec le site des congrès Dolexpo (20 000 m² des locaux disponibles dans l'ancien site industriel d'Ideal standard), le projet d'implantation d'un multiplexe à la place des anciens abattoirs ou encore l'installation de clubs sportifs (ancien Lidl),
- aménagement d'un parc urbain et d'une voie verte depuis la prairie d'Assaut, le stade, la Commanderie, jusqu'à l'aquaparc;

• réflexion de la valorisation de l'ancienne voie ferrée depuis la gare de Dole jusqu'à Parcey/Mont-sous-Vaudrey, via la zone portuaire.

D'autres bâtiments présentent des potentiels intéressants, avec la fermeture par exemple de l'entreprise Maine fermetures.

La présence de grandes surfaces commerciales alimentaires et d'équipements favorise la fréquentation du site par le grand public et constitue à ce titre une polarité importante à l'échelle de la ville.





Zone portuaire

Restructuration des abords de la gare (schéma d'intention)

#### Gare de Dole

Le potentiel constitué par les abords de la gare TGV de Dole intéresse de près les élus, dans la continuité du réaménagement du pôle d'échanges multimodal en 2014 et 2015.

Ce secteur géographique, idéalement placé à 600 m du centre-ville et de la collégiale, constitue un formidable vecteur de l'identité de la ville et présente un potentiel foncier sous-exploité (environ 14 ha d'après l'étude de programmation du "Quartier Gare" de juin 2010). Le quartier reste désuet et manque de continuité avec les autres quartiers. Néanmoins, les possibilités de connexions piétonnes, notamment l'ancienne voie verte qui fait la jonction avec la rive gauche du Doubs, sont réalisables.

La demande (publique et privée) en bureaux/espaces de coworking à Dole est en constante progression, à michemin des deux anciennes capitales régionales. Le contexte est d'ailleurs plutôt favorable pour le développement d'une offre tertiaire en gare. En témoignent l'offre régionale en pleine expansion en gare de Dijon (tour Sigma de 9500 m<sup>2</sup> disponibles) ou de Besançon (gare Auxon 5000 m<sup>2</sup>).

Le Grand Dole se positionne actuellement sur ce créneau de tourisme d'affaires en ciblant des espaces et des produits dédiés (Commanderie, site des congrès) et en professionnalisant la gestion.

D'autres sites sont étudiés, tels que le cœur de ville (Clemenceau) ou encore les anciens locaux militaires de la gare de Triage.

## 8 Le diagnostic agricole

## 8.1 Préambule : méthodologie employée pour le diagnostic agricole

Le diagnostic agricole présenté ci-après s'appuie sur des données :

- quantitatives:
  - o données du RGA (recensement général agricole) 2000 et 2010 : il s'agit de la seule source de données exhaustive concernant l'activité agricole sur un territoire. La mise à jour des chiffres tous les 10 ans permet d'évaluer la dynamique agricole.

Pour une meilleure lisibilité des données et analyses ci-après, les éléments issus du RGA seront présentés sur un fond coloré

- o enquête réalisée auprès de l'ensemble des agriculteurs identifiés sur les 47 communes composant le Grand Dole au 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- qualitatives : à cet effet, un groupe d'agriculteurs référents a été constitué et réuni à deux reprises au cours du diagnostic :
  - o au lancement du diagnostic, afin d'échanger sur les enjeux et perspectives de l'activité agricole locale, et de compléter et valider la liste des agriculteurs du secteur,
  - o à l'issue du recueil de données, afin de valider les sites d'exploitation identifiés, ainsi que l'étude de la valeur agronomique des sols.

Les agriculteurs référents, au nombre d'une quinzaine, ont été choisis de par leur représentativité géographique, leur connaissance de terrain, et les autres mandats qu'ils remplissent leur donnant la légitimité de représenter leur profession (responsables syndicaux, présidents de coopératives...).

Nom	Commune	Mandats exercés
BELSOT Pierre	Le Deschaux	Président cantonal JA
BRELOT Thierry	Champdivers	Président caisse locale Crédit Agricole
BONGAIN Cédric	Rahon	Elu CA 39 + FDSEA
DRUOT Eric	Mutigney	Elu CA 39
GERARD Christian	Chevigny	Président cantonal FDSEA
LACOUR Jean-Christophe	Champvans	CUMA de la Malnoue, vice-président UAC (Union Agricole Comtoise)
LAVRUT François	Foucherans	Elu CA 39
LAVRUT Jérémy	Foucherans	Président cantonal JA
MARECHAL-LYET Gilles	Amange	Membre du bureau d'Interval
METRAILLE Matthieu	Choisey	Administrateur JA
MOUGEOT Patrick	Saint Aubin	Président CUMA
ROUGET Vincent	Falletans	Président cantonal FDSEA
ROY Alain	Montmirey-le-Château	Président SCAF Chevigny
ROZ Stéphane	Brevans	Administrateur Jura Bétail
SERRUROT Christophe	Parcey	Président section grandes cultures FDSEA

Tableau : composition du groupe d'agriculteurs référents

Deux agronomes de la Chambre d'Agriculture du Jura (CA 39), Patrick CHOPARD et Florian BAILLY-MAÎTRE, disposant d'une bonne connaissance de ce secteur, ont également été interrogés. Enfin, un questionnaire d'enquête a été envoyé aux 47 mairies afin d'évaluer la perception des enjeux et de l'avenir de l'agriculture et de la forêt par les élus locaux : 34 questionnaires ont été retournés soit un taux de réponse de 72%.

Concernant l'enquête réalisée auprès des agriculteurs : 155 questionnaires ont été envoyés aux agriculteurs considérés comme professionnels. 94 agriculteurs ont renvoyé leur questionnaire complété, et 2 questionnaires ont été complétés par téléphone avec l'agriculteur concerné, soit un taux de retour de 62 %. Les données manquantes ont été complétées par des informations disponibles dans les bases de données de la Chambre d'Agriculture (sites d'exploitation, parcellaire via le Registre Parcellaire Graphique issu des déclarations PAC, données sur les producteurs fermiers...), ainsi que, à dire d'expert, par le groupe d'agriculteurs référents. Concernant la localisation des bâtiments et sites d'exploitation agricole, l'effort de recueil des données manquantes s'est concentré sur les secteurs à enjeu, à savoir dans et à proximité des bourgs et villages.

## 8.2 Etat des lieux de l'activité agricole

Le contexte agricole local

Une activité agricole en mutation (source : RGA 2010 et RGA 2000 portant sur l'ancien périmètre de la CAGD, soit 42 communes)

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) s'étend sur 37 767 ha, dont 17 730 ha constituent la surface agricole utilisée, soit 46,9 %.

Le secteur comptait 207 exploitations en 2010 (contre 290 en 2000 soit une diminution de 29 %, ce qui est dans la moyenne départementale), dont 143 « moyennes ou grandes ». Leur superficie moyenne est de 85,6 ha ; 37 exploitations dépassent les 150 ha.

En 2000, la superficie moyenne toutes exploitations confondues était de 63,1 ha. La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation de leur superficie moyenne, mais il faut également noter une perte de 577 ha de surface agricole utilisée au cours des 10 années sur ce territoire.

Seule la catégorie des exploitations orientées « céréales et autres protéagineux » progresse entre 2000 et 2010, leur nombre passant de 73 à 76 (+4 %). A l'inverse, le nombre d'exploitations d'élevage (aussi bien lait que viande, -38% en moyenne) et de polyculture élevage (-40 %) s'effondre. A noter également une diminution des exploitations orientées « autres grandes cultures », cultures légumières et horticulture.

#### Un territoire hétérogène, à cheval sur plusieurs régions agricoles

Le territoire étudié, vaste, s'étage à des altitudes allant de 181 m à Saint Aubin, à 392 m dans le massif de la Serre à Vriange. Il recoupe plusieurs régions agricoles caractérisées par des sols, des climats et des systèmes de productions différents.

Le Finage constitue le quart sud-ouest du territoire. Il se caractérise notamment par des terres présentant une bonne aptitude agronomique pour la culture, ce qui explique la forte proportion de céréales et d'oléoprotéagineux sur les surfaces exploitées. On y trouve un nombre d'exploitations agricoles par commune élevé ; la superficie moyenne des exploitations reste modérée, leur développement se faisant plutôt par intensification que par agrandissement. Une bonne partie des cultures légumières sous contrat a laissé la place depuis quelques années à de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée : maïs et céréales semences notamment, toujours sous contrat, qui valorisent les installations d'irrigation.

La **Plaine Doloise** occupe quant à elle plus des deux tiers nord du secteur. Caractérisée par des terres globalement un peu moins bonnes, mais surtout beaucoup plus hétérogène que le Finage, elle compte encore des exploitations orientées vers l'élevage et la polyculture-élevage, valorisant en herbe les moins bonnes terres. Les producteurs de lait à Comté, tirant un meilleur revenu de leur activité que leurs homologues produisant du lait standard, bénéficient de la présence de la coopérative fromagère de Chevigny. La tendance dans cette région agricole, au gré des cessions et transmissions d'exploitations, est plutôt à l'agrandissement. Le risque à plus ou moins long terme d'un tel processus, déjà visible aujourd'hui, est la difficulté à transmettre des exploitations devenues réellement imposantes, qu'aucun candidat à l'installation n'est en capacité financière de reprendre seul. La vallée du Doubs (secteur de Baverans à Eclans-Nenon) constitue un cas particulier: ce secteur inondable s'avère très favorable au maïs, qui y est largement cultivé.

Enfin, trois communes à l'extrême sud du territoire étudié forment une enclave dans les régions agricoles du Val d'Amour et de la Bresse. L'activité agricole y est assez similaire à celle de la Plaine Doloise.

# Petites régions agricoles Bresse Finage Plaine Doloise ■ Val d'Amour

#### Perception de l'agriculture par les élus

Sur les 34 mairies ayant retourné leur questionnaire d'enquête, 23 jugent que l'agriculture joue un rôle important sur leur territoire, contre 5 estimant que ce rôle est minime (pour ces dernières il s'agit de communes périurbaines autour de Dole, et d'une commune plutôt forestière). 16 maires sont capables de citer, spontanément, le nombre d'agriculteurs ayant leur siège sur la commune. Ils sont 5 à pouvoir le faire concernant la superficie (ou la part de superficie) agricole.

Concernant ce que l'agriculture apporte à la commune, 14 maires sur 34 estiment qu'elle contribue à l'entretien de l'espace et au façonnement des paysages. Pour 6 d'entre eux, l'agriculture « positionne la commune dans sa ruralité » : c'est une composante essentielle du monde rural, elle fait partie du cadre de vie recherché par les habitants. Viennent ensuite, à égalité (5 réponses chacune) :

- la contribution à la vie locale : la présence de familles agricoles apporte de la dynamique au village,
- l'alimentation : l'agriculture est source de produits locaux pour l'alimentation des habitants,
- l'économie : l'agriculture est une composante de l'économie locale, elle est créatrice d'emplois locaux directs et indirects non délocalisables.

Enfin, 4 Maires estiment que l'agriculture a un rôle à jouer dans la préservation de l'environnement, 3 notent qu'elle est source de revenus pour la commune (loyers des baux ruraux, taxes), et 2 reconnaissent l'appui technique occasionnel qu'elle peut apporter à la commune.

#### Les exploitations agricoles

#### Caractéristiques des exploitations

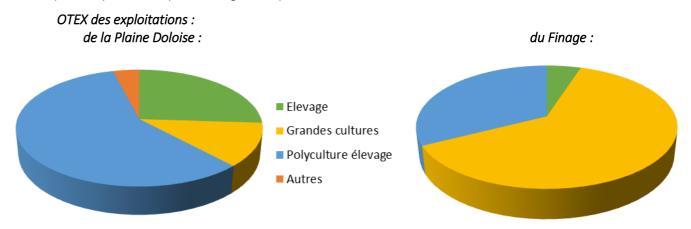
En 2010, selon le RGA, la superficie moyenne des exploitations du Grand Dole est de 85,6 ha, ou 128 ha si l'on ne compte que les exploitations « moyennes ou grandes », ce qui est assez représentatif de la taille moyenne des exploitations dans ce secteur de grandes cultures et de polyculture-élevage. Leur orientation technico-économique (OTEX) est la grande culture pour 44 %, l'élevage pour 28 % et la polyculture-élevage pour 23 %. Les 5 % restants concernent quelques productions plus marginales telles que l'horticulture.



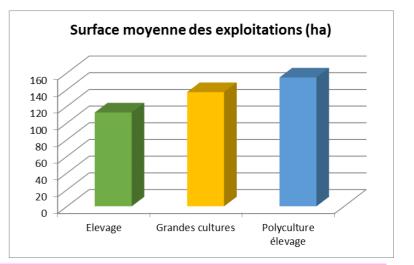
Une dynamique récente d'installation en maraîchage est observée autour de Dole, principalement au nord.

Vaches Montbéliardes

Mais ces valeurs moyennes cachent des disparités selon les régions agricoles, ci-dessous les résultats obtenus lors de l'enquête auprès des exploitants agricoles professionnels du secteur :



Les exploitations de la Plaine Doloise sont majoritairement orientées vers la polycultureélevage. Un quart d'entre elles pratique uniquement l'élevage, tandis que les exploitations de grandes cultures sont minoritaires. A l'inverse, ce sont les grandes cultures qui dominent largement dans le Finage, où l'élevage pur est rare. Les exploitations d'élevage ont une superficie moyenne de 112 ha, qui s'élève à 137 ha pour les exploitations en grandes cultures (surtout situées dans le Finage), et culmine à 154 ha pour les exploitations de polyculture-élevage (majoritairement situées en Plaine Doloise).



Sur 207 exploitations au total en 2010, 79 possèdent des bovins dont 56 des vaches laitières (RGA 2010), ce qui indique encore une assez forte présence de l'élevage laitier, surtout dans la Plaine Doloise. 32 exploitations déclarent posséder des ovins ou caprins, mais rapporté aux 143 exploitations « moyennes ou grandes » ce chiffre tombe à 8 : les ovins et caprins sont ainsi majoritairement le fait de petites exploitations, non professionnelles. L'élevage porcin est très peu représenté.

Communauté d'agglomération du Grand Dole 25 | Page

#### Organisation des exploitations et population agricole active

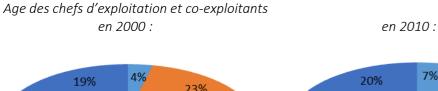
La part des exploitations individuelles est de 63%, mais tombe à 50% pour les exploitations « moyennes ou grandes » (RGA 2010). Pour ces dernières, les EARL représentent 27%, et les GAEC 14%. Depuis 2000, la part d'exploitations sous forme sociétaire a augmenté, ce sont surtout les EARL qui se sont développées alors que les GAEC ont régressé. Ces chiffres sont sensiblement équivalents à la moyenne jurassienne. On note simplement une surreprésentation des EARL par rapport aux GAEC, qui s'explique par la forte proportion d'exploitations de culture, les GAEC étant plutôt mis en œuvre sur les exploitations d'élevage et polyculture-élevage.

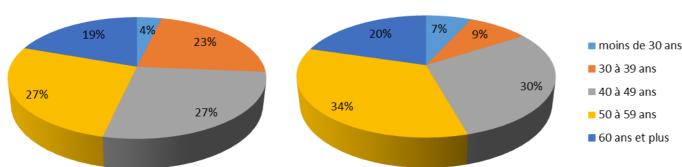
Selon les résultats d'enquête, les exploitations enquêtées sont, en système d'élevage, majoritairement des exploitations individuelles, ce qui va de pair avec les superficies moyennes recensées plutôt faibles. En grandes cultures, le statut d'EARL prédomine, juste devant les exploitations individuelles. Enfin, en polyculture-élevage, les différents statuts juridiques (EARL, GAEC, exploitation individuelle) sont représentés de façon quasi équivalente, avec une légère prédominance des GAEC tout de même, correspondant souvent à des systèmes familiaux (entre conjoints, père-fils...).

La population agricole active (exploitants et leur famille + salariés permanents) représente 417 personnes en 2010, contre 516 en 2000 (RGA). Les chefs d'exploitation et co-exploitants sont au nombre de 265 en 2010, pour 207 exploitations ; la part des exploitations gérées par un couple tend à diminuer, au profit de couples mixtes avec un exploitant agricole et le conjoint qui travaille à l'extérieur. En parallèle, le nombre de salariés agricoles tend à augmenter sur le territoire et ce, malgré la diminution du nombre d'exploitations.

Mais l'agriculture génère également des emplois indirects. Selon une étude réalisée par la DRAAF en 2014, visant à dresser un panorama des Industries Agro-Alimentaires (IAA) dans la région Franche-Comté, on peut estimer que ces IAA génèrent 800 à 850 emplois sur le territoire du Grand Dole.

Si les chefs d'exploitations se situaient, pour 50% d'entre eux, dans la tranche d'âge 30-49 ans en 2000, la tranche d'âge 30 à 39 ans a fortement diminué en 2010 au profit de la tranche d'âge 50 à 59 ans, montrant un certain vieillissement de la population agricole. Toutefois, la tranche d'âge des moins de 30 ans augmente légèrement sur la même période, signe d'une dynamique d'installation et de renouvellement des générations. Par rapport à la moyenne jurassienne, la tranche d'âge 30-39 ans est sous-représentée, et la tranche d'âge 50-59 ans surreprésentée.





Une mise à jour des données du RGA pour tenir compte du nouveau périmètre de la CAGD au 1er janvier 2017 est possible pour certaines données globales. Voici donc les données pour les 47 communes :

- Population agricole active: 442 personnes en 2010 (546 en 2000)
- > 222 exploitations agricoles en 2010, superficie moyenne : 88 ha
- Soit une superficie agricole utilisée évaluée à 19 536 ha au total

#### Les sites agricoles

222 exploitations agricoles ont été recensées sur le territoire en 2010, selon le RGA. D'après les données dont elle dispose, la CA 39 évalue à 155 le nombre d'exploitations professionnelles.

En recoupant les enquêtes réalisées auprès des agriculteurs et des personnes ressources, et les données de la CA39, l'ensemble des sites d'exploitation ont été identifiés sur le territoire. Un site d'exploitation est un bâtiment ou regroupement de bâtiments ayant une vocation agricole (hébergement d'animaux, stockage de fourrage ou de matériel). Il n'est pas rare qu'une exploitation agricole dispose de deux sites d'exploitation, voire plus :

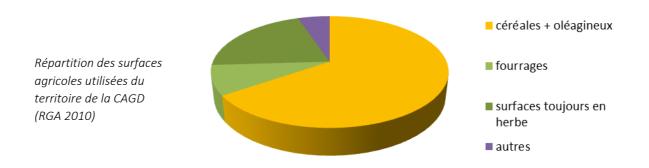
- dans le cadre de transmissions, la reprise de terrains s'accompagne souvent du rachat des bâtiments agricoles de l'ancienne exploitation,
- certaines exploitations, contraintes par l'urbanisation, gardent un site « historique » dans le village mais construisent un ou plusieurs bâtiments à l'extérieur sur un nouveau site présentant moins de contraintes.

Ces sites ont fait l'objet d'une cartographie détaillée et peuvent donner lieu, selon les cas, à des périmètres de protection (cf. chapitre consacré au bâti agricole ci-après).

#### Le parcellaire agricole

282 exploitations<sup>1</sup> ont déclaré au total 3 959 îlots à la PAC en 2014 sur le territoire de la CAGD pour une surface totale de 18 578 ha. Ces îlots ont fait l'objet d'une localisation cartographique (cf. carte page suivante).

Selon le RGA, la superficie agricole utilisée par les exploitations<sup>2</sup> des 47 communes du territoire peut être évaluée à 19 536 ha en 2010, majoritairement en céréales et oléagineux. Sans surprise, l'étude de l'utilisation des terres par région agricole montre une hégémonie des grandes cultures dans le Finage, tandis qu'une place plus large est laissée aux surfaces en herbe, temporaires et permanentes, dans la Plaine doloise.



#### Les productions

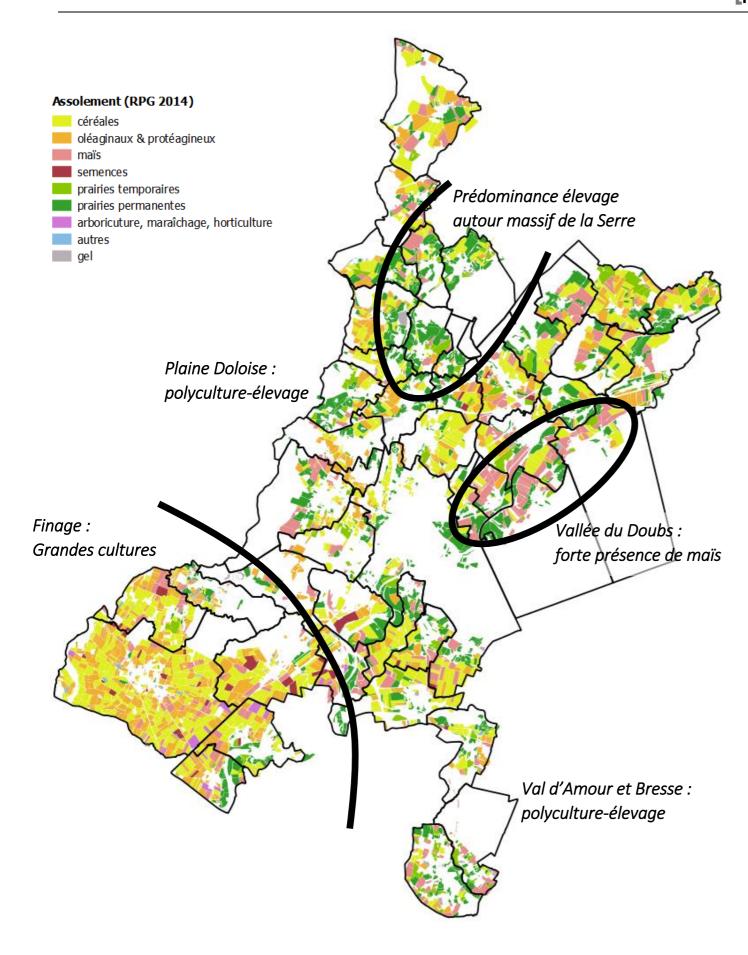
#### Des productions « traditionnelles » variées

Les systèmes de grandes cultures, largement majoritaires dans le Finage, mais également présents dans la Plaine doloise, s'articulent autour des rotations incluant généralement blé, orge, colza, maïs ; la culture de soja tend à se développer tandis que celle de tournesol régresse. La vallée du Doubs constitue un secteur privilégié pour la culture de maïs.

Communauté d'agglomération du Grand Dole 26 | Page

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce nombre est supérieur au nombre d'exploitations recensées comme ayant leur siège sur le territoire de la CAGD : certaines exploitations peuvent avoir leur siège en-dehors du territoire mais y exploiter néanmoins des parcelles.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il s'agit cette fois des superficies utilisées par les exploitations ayant leur siège sur le territoire, ces superficies peuvent donc se situer sur ou en-dehors du territoire...



L'élevage est encore bien présent, même s'il est en recul et que la conjoncture actuelle est plutôt défavorable. Il s'agit en premier lieu d'élevage laitier (15% des exploitations ayant répondu à l'enquête sont spécialisés en lait, s'y ajoutent quelques exploitations de polyculture-élevage), avec deux filières distinctes :

- Production de lait AOC Comté: elle s'avère encore rémunératrice, et donc attractive, pour les producteurs. Une seule coopérative fromagère de fabrication de Comté est recensée sur le territoire à Chevigny. La plupart des producteurs de lait à Comté du Grand Dole livrent cette coopérative, à l'exception de 2 agriculteurs enquêtés qui indiquent travailler avec Monts et Terroirs (Courlaoux) et 1 avec la coopérative de la Ferté.
- Production de lait standard : cette filière est en crise du fait de prix d'achat du lait peu rémunérateur.

On dénombre également quelques éleveurs plutôt orientés bovins viande ou mixte. Là encore, la situation de ces exploitations est souvent fragile aujourd'hui. La structuration collective d'une filière viande, le rapprochement avec la restauration collective locale, sont des pistes envisagées aujourd'hui pour assurer leur pérennisation.

Les autres élevages sont plus anecdotiques : quelques éleveurs ovins et caprins sont recensés, mais majoritairement non professionnels. L'élevage porcin est très peu représenté. Quelques éleveurs équins et centres équestres sont également présents, ainsi que des apiculteurs.

Sur les 96 agriculteurs ayant répondu à l'enquête, 62 déclarent pratiquer l'élevage d'animaux (soit 65 %) dans des proportions diverses : cela va des éleveurs purs aux céréaliers ayant quelques animaux en diversification, en passant par les polyculteurs-éleveurs :

- 21 ont des bovins pour la production de viande (vaches allaitantes et/ou bovins à l'engrais),
- 14 ont uniquement des vaches laitières,
- 18 ont des vaches laitières auxquelles s'ajoutent des bovins viande, illustrant la mutation en cours dans le secteur : développement de la viande et recul de la production laitière, mal rémunérée en lait standard,
- De façon plus marginale, 2 producteurs de lait ont en plus un atelier caprin ou porcin, 4 agriculteurs pratiquent l'élevage ovin, et 3 ont signalé détenir des chevaux.

#### Une diversification subje... ou souhaitée

L'attractivité de la région du Finage, la forte densité d'exploitations agricoles qu'on y trouve, ainsi que la pression foncière induite par la proximité de Dole, rend difficile l'agrandissement des exploitations. Afin de se développer, les exploitants agricoles du secteur ont exploré une autre voie : la recherche d'une plus forte valeur ajoutée à l'hectare par la mise en œuvre de cultures spécialisées, dont le développement s'est accompagné du développement d'infrastructures d'irrigation. Historiquement, ce fut la betterave, puis les cultures légumières de plein champ, qui ont malheureusement connu un coup d'arrêt avec la fermeture de l'usine d'Aucy voisine. D'autres productions se développent aujourd'hui pour continuer à valoriser ces sols de bonne qualité et les infrastructures associées : semences céréalières, fourragères et légumières, quelques légumes de plein champ (oignons), cassis, lin, chanvre. 27 agriculteurs (soit 28% des 96 agriculteurs ayant répondu à l'enquête) ont ainsi signalé avoir des cultures sous contrat. Certains ont toutefois signalé voir ces diversifications plutôt comme des contraintes, et auraient préféré se développer par l'agrandissement, en maintenant des systèmes de grandes cultures « traditionnels ».

A côté de ces systèmes de grandes cultures, se développent des systèmes « alternatifs » en lien avec la demande urbaine croissante de produits locaux, de circuits courts. Ainsi, plusieurs installations maraîchères récentes sont dénombrées autour de Dole. En revanche, les vergers encore présents dans la ceinture de Dole ont uniquement une vocation d'agrément, et ne font plus l'objet d'une valorisation économique à ce jour.

#### Les signes de qualité

Les AOP et IGP présentes sur le territoire de la CAGD sont les suivantes (source : INAO) :

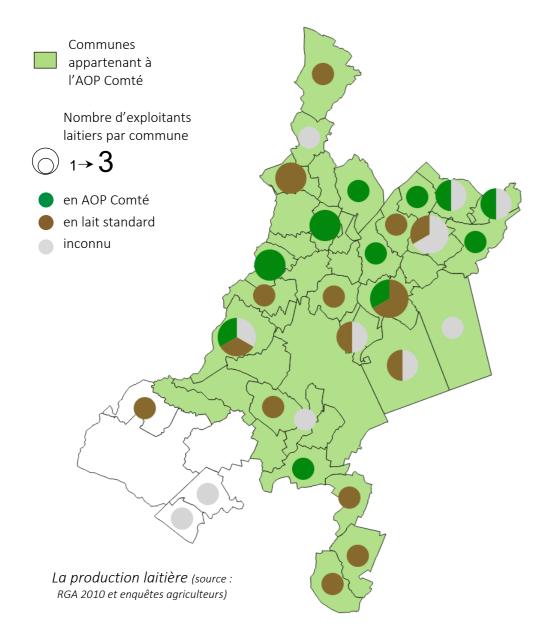
Communauté d'agglomération du Grand Dole 27 | Page

	1
Signe de qualité	LIBELLE_PRODUIT
AOP - Appellation d'origine protégée	Comté
AOP - Appellation d'origine protégée	Morbier
IGP - Indication géographique protégée	Emmental français Est-Central
IGP - Indication géographique protégée	Gruyère
IGP - Indication géographique protégée	Porc de Franche-Comté
IGP - Indication géographique protégée	Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau
IGP - Indication géographique protégée	Saucisses de Montbéliard
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté blanc
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté mousseux de qualité blanc
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté mousseux de qualité rosé
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté mousseux de qualité rouge
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté primeur ou nouveau blanc
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté primeur ou nouveau rosé
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté primeur ou nouveau rouge
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté rosé
IGP - Indication géographique protégée	Franche-Comté rouge

Les IGP recensées couvrent l'ensemble du territoire de la CAGD.

Les AOC Comté et Morbier s'étendent sur la quasitotalité du territoire, à l'exception des 2/3 sud du Finage, à savoir les communes de : Aumur, Saint-Aubin, Tavaux, Champdivers et Peseux.

Quelques parcelles de vigne plantées, en IGP « Franche-Comté », sont à signaler sur la commune d'Archelange.



17 exploitations sont en AOP selon le RGA 2010. 14 des exploitants ayant répondu à l'enquête ont signalé être en AOP, Comté pour la totalité, Morbier pour certains.

Concernant l'agriculture biologique : selon le RGA 2010, la certification bio concerne 5 exploitations du territoire (« moyennes ou grandes »). 10 exploitations bio ont répondu à l'enquête, ce qui indique un développement de l'agriculture biologique entre le recensement de 2010, et l'enquête menée en 2016. Parmi ces exploitants, on dénombre :

- 7 éleveurs ou polyculteurs-éleveurs, dont 3 en production exclusivement laitière (rappelons que la coopérative de Chevigny produit du Comté bio), 1 producteur exclusif de viande, 1 mixte laitier / allaitant, et 2 producteurs laitiers ayant un autre atelier : caprin ou porcin,
- 1 agriculteur orienté grandes cultures,
- 2 maraîchers (à Moissey et Gevry).

2 maraîchers bio supplémentaires ont été identifiés sur le territoire (source : Interbio), sur les communes de Dole et Gevry, mais n'ont pas retourné leur questionnaire d'enquête.

#### La commercialisation

#### Cultures : coopératives et négoce présents et dynamiques

Les coopératives locales et le négoce constituent un secteur dynamique et concurrentiel. Les principaux négociants et coopératives repérés sur ou à proximité du territoire, avec lesquels travaillent les agriculteurs du territoire, sont (d'après résultats d'enquête et à dire d'expert) :

Nom de la coopérative	Implantation géographique	Nombre d'agriculteurs travaillant avec cette coopérative	Particularités
Interval	basée à Arc-les-Gray (Haute-Saône) coopérative bien implantée localement avec plusieurs sites sur le territoire de la CAGD	42 agriculteurs (soit 44% de ceux ayant répondu à l'enquête)	Approche plutôt novatrice, pro active auprès des agriculteurs locaux pour créer de nouvelles filières et de nouveaux débouchés (semences céréalières et potagères, chanvre)
SEPAC	siège en Haute-Marne négociant, intervient sur Finage et Plaine Doloise	12 agriculteurs (soit 13% de ceux ayant répondu à l'enquête)	Promotion du modèle du semis direct, accompagnement des agriculteurs sur ce thème
Dijon céréales	basé à proximité de Dijon territoire d'intervention s'étendant sur le nord-ouest de la Plaine doloise	3 agriculteurs (soit 3% de ceux ayant répondu à l'enquête)	
Terre Comtoise	siège dans le Doubs bien implanté en Franche-Comté	2 agriculteurs (soit 2% de ceux ayant répondu à l'enquête)	Plutôt axés systèmes herbagers et alimentation du bétail Possèdent une branche machinisme

Pour la vente des céréales, les agriculteurs enquêtés ont également cité les organismes suivants : moulin Dornier (Doubs), moulin Marion (Ain, en bio), Giroux (Haute Saône), Bresson (négociant) et minoterie Cetre en Côte d'Or.

Et pour les semences : Val Union BFC Semences, union de coopératives locales pour la partie semences qui s'est implantée sur l'ancien site de l'usine d'Aucy (Ciel, Saône et Loire).

#### Elevage : des situations hétérogènes

La majorité des producteurs de lait à Comté livrent à la coopérative de Chevigny, qui présente de plus la particularité de produire également du comté bio. Deux producteurs ont signalé travailler avec Monts et Terroir (production de Comté à Courlaoux) et un avec la coopérative fromagère de la Ferté.

Communauté d'agglomération du Grand Dole 28 | Page Concernant le lait standard, plusieurs producteurs travaillent avec Danone (9), UAC Ermitage (5), ou encore la fromagerie Mulin dans le Doubs (3).

Enfin pour la viande, les débouchés cités sont : Franche-Comté élevage en Haute-Saône (71), Clavière Viandes à Dole (3), mais aussi Bovi Coop dans l'Ain, la boucherie Fournier en Côte d'Or, Jura Bétail à Crançot.

#### Les circuits courts : en développement

Le RGA 2010 recense 26 exploitations pratiquant la commercialisation en circuits courts, dont 18 « moyennes ou grandes ». 18 exploitants ayant répondu à l'enquête (soit 19%) signalent pratiquer la vente directe aux particuliers, quelques autres vendent en direct à des magasins bio, des fromageries, des boucheries.



Coopérative de Chevigny

Quelques AMAP distribuent des paniers sur le territoire :

- AMAP des Pommes d'Amour (distribution à Dole),
- AMAP des Gabelous (distribution à Dole),
- AMAP de l'Elanceur Bio (distribution au Deschaux).

Deux autres AMAP sont situées à proximité et peuvent éventuellement être approvisionnées par des producteurs du territoire : AMAP des Halles d'Orchamps à Orchamps, et AMAP de la Source à Dampierre.

## 8.3 Le bâti agricole

#### Rappel de la règlementation

D'une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L'article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l'exploitation agricole (RSD³ ou ICPE⁴), impose une distance d'éloignement vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d'éloignement s'applique aux nouvelles constructions vis à vis des bâtiments agricoles.

Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d'être déclarés comme des installations classées, sont soumis à la réglementation sanitaire départementale.

#### Cas des exploitations soumises au règlement sanitaire départemental (élevages non soumis à la réglementation ICPE) :

Le principe de réciprocité repose sur les distances d'éloignement imposées par l'article 153-4 du RSD.

« Sans préjudice de l'application des documents d'urbanisme existant dans la commune ou de cahiers des charges de lotissement, l'implantation des bâtiments renfermant des animaux doit respecter les règles suivantes :

- les élevages porcins à lisier ne peuvent être implantés à moins de 100 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public ;

- les autres élevages, à l'exception des élevages de type familial et de moins de cinq porcs et de ceux de volailles et de lapins, ne peuvent être implantés à moins de 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- les élevages de porcs comprenant moins de dix animaux, y compris les élevages de type familial de plus de cinq porcs, ne peuvent être implantés à moins de 25 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- les élevages de volailles et de lapins ne peuvent être implantés à une distance inférieure à 25 mètres pour les élevages renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours et, à 50 mètres, pour les élevages renfermant plus de 500 animaux de plus de 30 jours, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- stabulation libres : les aires de couchage des stabulations libres ne peuvent être implantées à moins de 50 mètres d'une part, les aires d'exercice et le bâtiment de stockage de fourrage ne peuvent être implantés à moins de 35 mètres d'autre part, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme. Un stockage indépendant d'une stabulation libre n'est pas réglementé.

A l'exception des établissements d'élevage de volailles ou de lapins (de type familial), l'implantation des bâtiments d'élevage ou d'engraissement, dans la partie agglomérée des communes urbaines, est interdite ».

Les ouvrages de stockage d'effluents (fumières et fosses) doivent être établis à une distance d'au moins 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public.

Les silos (ensilage) ne peuvent être implantés à moins :

- de 25 mètres des immeubles habités ou occupés habituellement par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public.
- 5 mètres de l'emprise des voies de communication.

#### Cas des exploitations soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

Il existe 4 niveaux de réglementation selon les arrêtés du 27/12/2013. Les élevages ICPE peuvent être soumis :

- à déclaration.
- à déclaration avec contrôle périodique,
- à enregistrement,
- à autorisation.

Pour les ICPE soumises à déclaration et à contrôle périodique, la distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage<sup>5</sup> et de leurs annexes<sup>6</sup> est de :

- 100 mètres des habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation, des hébergements et locations dont l'exploitant a la

Communauté d'agglomération du Grand Dole 29 | Page

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> RSD: Règlement Sanitaire Départemental

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> ICPE: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> « Bâtiments d'élevage » : les locaux d'élevage, les locaux de quarantaine, les couloirs de circulation des animaux, les aires d'exercice, de repos et d'attente des élevages bovins, les quais d'embarquement, les enclos des élevages de porcs en plein air, ainsi que les vérandas, les

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> « Annexes » : toute structure annexe, notamment les bâtiments de stockage de paille et de fourrage, les silos, les installations de stockage, de séchage et de fabrication des aliments destinés aux animaux, les équipements d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, les aires d'ensilage, les salles de traite, à l'exception des parcours.

jouissance et des logements occupés par les anciens exploitants), des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ; cette distance est réduite à :

- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 100 mètres à chaque bande ;
- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments d'élevage de bovins intégralement sur litière accumulée;
- 25 mètres lorsqu'il s'agit d'une installation située en zone de montagne, définie en application de l'article R. 113-14 du code rural et de la pêche maritime (pas de cas sur le territoire d'étude);
- 15 mètres lorsqu'il s'agit d'équipements de stockage de paille et de fourrage;
- 50 mètres pour les élevages de porcs en plein air.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les élevages de volaille en plein air, les volières, enclos et parcours.

Pour les ICPE soumises à enregistrement ou à autorisation, les distances ne sont pas réduites pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée ou situées en zone de montagne.

#### Cas des activités d'élevage de loisirs ou non professionnelles :

Ces élevages relèvent en principe du RSD dès lors que des animaux restent dans un bâtiment clos. Le périmètre de protection est alors de 50 mètres. Les abris de pâture sous lesquels les animaux peuvent aller et venir librement ne sont pas réglementés et ne peuvent faire l'objet d'une protection.

#### Cas des exploitations agricoles non soumises à une réglementation sanitaire (absence d'activité d'élevage) :

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, viticulture, maraîchage, horticulture, etc. ne sont pas soumises à une réglementation sanitaire spécifique imposant des distances d'éloignement pour leurs bâtiments. En conséquence, le principe de réciprocité des distances prévues par l'article L111-3 du code rural ne peut être appliqué. Ces activités ne peuvent être réglementairement protégées mais, compte tenu des nuisances possibles à certaines périodes, il est nécessaire d'éviter une urbanisation trop rapprochée de ces exploitations.

#### **Préconisations**

Afin de préserver des possibilités de développement et de modernisation pour les exploitations agricoles pérennes, la protection peut aller au-delà du périmètre réglementaire, par la définition d'un zonage adéquat aux alentours de l'exploitation agricole.

De même, pour les exploitations agricoles qui ont sorti leur activité d'élevage des zones urbanisées, la protection peut et doit aller au-delà des dispositions prévues par la réglementation. La protection peut être portée à 150 mètres minimum, distance historiquement exigée pour obtenir l'aide à la délocalisation des bâtiments agricoles.

#### Bâtiments agricoles et périmètres de protection sur le territoire du Grand Dole

Les bâtiments agricoles traditionnels généralement rencontrés sur le territoire sont des fermes de polyculture d'un seul bloc, avec trois travées, sur un seul niveau, ayant des toits pentus avec croupes ou demi-croupes (source : CAUE du Jura). Les fermes ont tendance à se faire plus vastes dans le Finage, la partie habitation occupe alors jusqu'à la moitié du volume et se répartit sur deux niveaux. En Plaine Doloise, on rencontre encore dans certains secteurs des fermes vigneronnes, avec escaliers, balcons et caves semi-enterrées, qui témoignent de la présence d'anciennes vignes ayant disparu suite au phylloxéra.



Ferme de polyculture typique à trois travées (Châtenois)

Source : CAUE du Jura

Les bâtiments agricoles, leurs périmètres de protection et les zones de projets ont été recensés et cartographiés sur le territoire.

Pour cette étude, un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs du territoire afin :

- de localiser les bâtiments agricoles, leurs annexes et les projets de bâtiments;
- de connaître l'utilisation de chaque bâtiment;
- d'identifier les régimes réglementaires associés.

Des périmètres de protection strictement réglementaires ont été définis lorsque les informations collectés étaient suffisantes.

Pour les exploitations n'ayant pas retourné leur questionnaire, les périmètres de protection ont été définis à dire d'experts (tournées de terrains, connaissance du territoire par les conseillers de la chambre d'agriculture et par le groupe d'agriculteurs référents). Dans ce cas, les périmètres définis peuvent s'avérer moins précis et un peu plus étendus que les périmètres strictement réglementaires. En effet, il est parfois difficile de définir avec précision si certains des bâtiments sont susceptibles d'accueillir des animaux.

Lors du zonage du PLUi, les situations pourront être étudiées au cas par cas, en fonction de la situation et des enjeux propres à chaque exploitation, pour appliquer des périmètres strictement réglementaires, des périmètres étendus ou déroger aux règles des distance. Ainsi :

- dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), possibilité pour :
  - o les ICPE soumises à déclaration simple et à déclaration avec contrôle périodique, de descendre à des périmètres de 50 m pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée;
  - o le RSD, de déroger à la règle des distances. Une distance d'éloignement inférieure (jusqu'à 35 mètres) peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire après avis de la Chambre d'Agriculture.
- en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), possibilité pour :
  - o les ICPE, d'étendre le périmètre à au moins 150 m.
  - o le RSD, d'étendre le périmètre à au moins 100 m.

Exemple de bâtiment agricole avec périmètre de protection associé



Communauté d'agglomération du Grand Dole

## 8.4 Contraintes et problématiques de l'activité agricole

#### Un secteur soumis à une forte pression foncière

Sur les 96 agriculteurs ayant répondu à l'enquête, 44 ont déclaré avoir perdu du foncier au cours des 10 dernières années, soit 46%. Ces pertes de foncier varient de quelques dizaines d'ares à plus de 30ha pour l'exploitant le plus impacté, et représentent au total 221ha (à mettre en perspective avec la perte de 577ha de surface agricole utilisée entre 2000 et 2010 d'après le RGA). Les projets d'aménagement cités par les agriculteurs, ayant donné lieu à cette consommation de foncier, concernent majoritairement de l'habitat (lotissements ou maisons individuelles), des zones d'activités, mais également des carrières, une station d'épuration, ou encore des projets communaux (salle des fêtes, gymnase, terrain de foot...).

A noter que l'analyse de l'artificialisation des sols sur la période 2001-2015 (Urbicand) réalisée dans le cadre de la présente étude PLUi, met en évidence une consommation foncière de 284,4 ha d'espaces agricoles, bâtiments agricoles compris (19,9 ha), avec un retour à l'état agricole de parcelles d'1,2 ha. L'impact foncier agricole serait donc supérieur de près de 45 ha.

Les agriculteurs ont été interrogés quant aux impacts de ces pertes de foncier sur leurs exploitations. Plusieurs réponses étant possibles, les impacts cités sont les suivants :

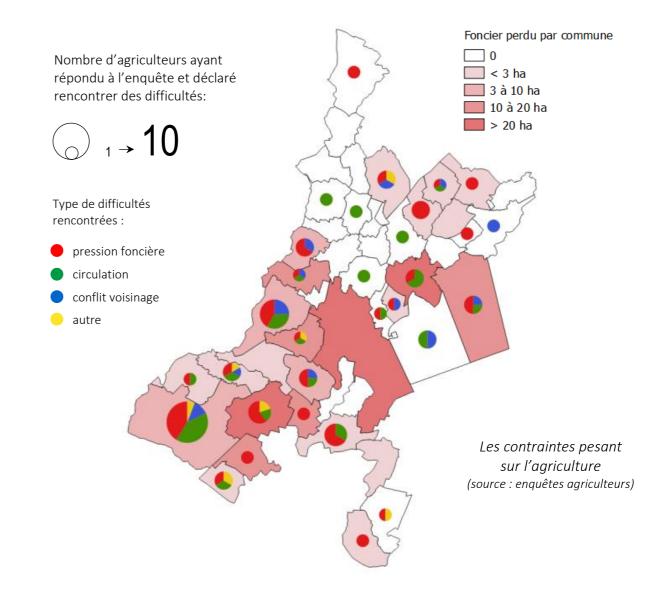
Impact cité	Nombre d'agriculteurs (sur 44) ayant cité cet impact	Remarques
Pas ou très peu d'impact	5	Il s'agit essentiellement d'agriculteurs ayant subi une perte très faible, ou ayant pu retrouver du foncier par ailleurs
Perte de DPB (Droits à Paiement de Base, au titre de la PAC)	8	Dans la plupart des cas, la perte de foncier s'accompagne de la perte de DPB par manque de surface pour les activer : l'agriculteur perd non seulement de la surface exploitable, mais également les primes PAC associées
Pertes économiques	4	A rattacher à la catégorie précédente : perte économique du fait de la perte de surface exploitable et de la perte de DPB
Epandage	7	La gestion des effluents est une problématique majeure pour les éleveurs, la perte de surfaces épandables peut remettre en cause leur plan d'épandage et donc le fonctionnement global de leur exploitation
Circulation / problèmes d'accès	6	L'urbanisation d'une partie de parcelle ou de parcelles à proximité immédiate de l'exploitation peut causer des difficultés de circulation et/ou d'accès au parcellaire restant
Empêche l'extension de l'exploitation	2	L'extension de l'urbanisation peut venir contraindre le développement de l'exploitation, notamment lorsqu'il s'agit de la construction de bâtiments d'élevage, soumis à une distance de recul par rapport aux constructions existantes
Perte de pâturages / de surfaces fourragères	2	La perte de surfaces même peu importantes peut avoir un impact marqué sur le fonctionnement de l'exploitation, si elle concerne des parcelles stratégiques pour le fonctionnement de l'exploitation : pâturages de proximité et surfaces fourragères par exemple pour un éleveur
Allongement de parcours	2	Lorsque les exploitants parviennent à retrouver du foncier en compensation des terres perdues, celui-ci est souvent situé plus loin du siège d'exploitation, dans un secteur moins soumis à la pression foncière

A la question de savoir comment ils s'étaient adaptés à cette perte de foncier, 24 d'entre eux se sont exprimés (plusieurs réponses étaient possibles) :

- 6 d'entre eux n'ont trouvé aucune solution,
- 4 ont pu retrouver du foncier en compensation, mais souvent plus éloigné ; 2 ont essayé mais n'y sont pas
- 4 ont réduit leur activité ou en tous cas leur développement, l'un d'eux a même signalé être double-actif, étant dans l'incapacité de trouver une superficie suffisante pour être agriculteur à temps plein,

- 4 ont intensifié leur activité en développant des cultures à forte valeur ajoutée, leur permettant de dégager plus de marge à superficie équivalente,
- 1 a regagné de la surface en défrichant une parcelle, et 1 autre se voit obligé d'acheter du fourrage car il ne peut plus en produire suffisamment.

Comme on peut le constater, la pression foncière est un enjeu majeur de ce secteur. Près de la moitié des agriculteurs a déjà subi des pertes foncières et nombreux sont ceux qui signalent avoir des difficultés à s'agrandir. Cela est surtout vrai dans le Finage, secteur agricole dynamique où les stratégies de développement passent le plus souvent par une diversification vers des cultures à forte valeur ajoutée. Cette diversification est plus difficile à mettre en œuvre dans la Plaine Doloise ; il n'y a souvent pas de solution pour les agriculteurs perdant du foncier à proximité immédiate de Dole, si ce n'est de retrouver du foncier bien plus loin, hors influence de la ville. La pression foncière diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Dole vers le nord, à l'inverse la partie nord du territoire pourrait bien à l'avenir connaître des situations ponctuelles de déprise, sur les terres les moins faciles à exploiter et de moins bonne qualité.



Les agriculteurs du Grand Dole restent fortement marqués par les projets récents, à commencer par Innovia : « on a consommé les meilleures terres agricoles du secteur, c'est dommage ». Ils pointent également plusieurs zones d'activités inoccupées autour de Dole, qui ont tendance à s'enfricher. A signaler, enfin, le projet du groupe

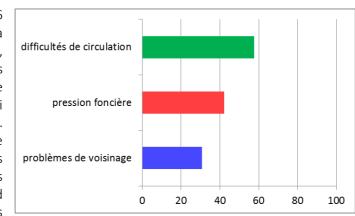
Communauté d'agglomération du Grand Dole **31** | Page Intermarché de relocaliser une base logistique à Rochefort-sur-Nenon : ce projet, en cours d'étude, est susceptible d'occasionner un nouveau prélèvement de foncier sur l'activité agricole dans les années à venir.

#### Autres contraintes répertoriées

Concernant les difficultés rencontrées par l'agriculture aujourd'hui dans le secteur du Grand Dole, 52 agriculteurs se sont exprimés. 22 d'entre eux ont cité la pression foncière : au-delà de la perte de foncier causée par l'urbanisation, surtout aux abords de Dole, cette pression foncière est aussi ressentie dans le Finage et, dans une moindre mesure, dans certains secteurs au nord de Dole : il s'agit là d'une autre forme de pression foncière, causée par l'agriculture elle-même : les terres sont très prisées dans ces secteurs attractifs, et peu sont disponibles à la vente ou à la location pour répondre au souhait d'agrandissement des exploitants. Certains agriculteurs soulignent que cette pression foncière a tendance à faire augmenter le prix des terres.

30 agriculteurs sur 52 rencontrent des difficultés de circulation. Le gabarit des engins agricoles est peu adapté au contexte urbain, ou peut-être est-ce l'inverse : le développement urbain n'a souvent pas pris en compte l'activité agricole, pourtant bien présente dans le secteur. Les aménagements routiers (chicanes, rétrécissements de voies, dos d'âne) sont rarement compatibles avec la circulation des engins agricoles; la traversée des villages est difficile: certains agriculteurs avouent ne plus s'y risquer aux heures de pointe. D'autres, dont le siège d'exploitation se trouve au cœur du village, ont régulièrement des difficultés ne serait-ce que pour sortir de leur cour. Enfin, certains signalent la présence fréquente de véhicules stationnés et gênant le passage sur le bord d'anciens chemins d'exploitation, devenus des chemins de desserte de nouveaux lotissements.

Des problèmes de voisinage sont rapportés par 16 agriculteurs. Il s'agit majoritairement d'une difficulté à cohabiter avec une population souvent néo-rurale, connaissant peu ou pas l'agriculture, qui n'est pas habituée à la circulation des engins agricoles, à la boue sur la route, qui ne comprend pas toujours pourquoi les agriculteurs traitent ou épandent dans les champs. Plusieurs agriculteurs signalent que cela se passe souvent mieux quand il y a des prés, plutôt que des terres, à proximité des habitations : il y a moins d'interventions sur les prairies, et cela correspond mieux au cadre de vie attendu par les habitants. Des problèmes liés à l'élevage sont également soulevés : bruit, odeur, mouches et gêne à la circulation occasionnée lors du déplacement des troupeaux. Dans



% d'agriculteurs ayant répondu à l'enquête rencontrant des difficultés dans leur activité

la plupart des cas cela en reste au stade de la difficulté à cohabiter, mais cela peut parfois être plus grave. 6 agriculteurs ont ainsi mentionné de réels conflits de voisinage : riverains qui surveillent, voire dénoncent ou portent plainte lors de traitements phytosanitaires, d'épandages, ou encore pour des déplacements de troupeaux. Les problèmes soulevés semblent, de fait, plutôt relever d'une incompréhension mutuelle et d'un manque de communication entre les agriculteurs et les riverains. Certains agriculteurs ont développé des stratégies d'adaptation face à ce contexte, ils évitent de circuler avec les engins agricoles aux heures de pointe, de traiter ou d'épandre le week-end... Et, à l'inverse, « tout va bien » pour quelques agriculteurs, majoritairement ceux pratiquant de la vente directe, habitués à accueillir le public sur leur ferme, à montrer et à expliquer ce qu'ils font.

2 agriculteurs font part de contraintes d'exploitations liées à la présence de **périmètres de protection de captages** d'eau potable<sup>7</sup>. 4 agriculteurs indiquent qu'une restructuration foncière serait pertinente dans ce secteur, pour remédier au mitage et aux coupures notamment induits par l'urbanisation. Plusieurs agriculteurs émettent le souhait que la population agricole soit davantage associée aux démarches de développement du territoire, afin que l'agriculture soit mieux prise en compte. Ils réclament une meilleure gestion du foncier, qui permettrait d'éviter le gaspillage de bonnes terres agricoles et de donner de la visibilité à plus long terme aux exploitants. Pour l'instant, le territoire agricole est perçu par eux comme « une réserve où les élus viennent piocher quand ils ont besoin de foncier ».

Enfin, il est à noter que 6 exploitants ont fait part de difficultés économiques sérieuses les concernant, et que quelques autres ont rappelé la lourdeur administrative inhérente à leur métier au quotidien.

Du côté des maires enquêtés, les contraintes semblent un peu moins marquées. Sur 34 questionnaires retournés, 19 ne mentionnent en effet aucune difficulté particulière avec l'activité agricole (soit 56%). Pour les autres, les principaux problèmes rencontrés concernent :

- les difficultés de voisinage (6/34) : sont évoqués la réalisation de traitements et d'épandages à proximité des habitations, la salissure des routes, l'odeur,
- la préservation de l'environnement et de l'eau (5/34) : des questionnements existent par rapport aux produits utilisés pour les traitements, aux conditions d'épandage, à la protection des captages d'eau
- la circulation difficile des engins agricoles, notamment en traversée de ville (3/34).

Enfin, 2 maires évoquent la concurrence qui peut exister entre activité agricole et développement urbain ; la nécessité d'une bonne concertation entre élus et profession agricole est mise en avant. Sont cités une fois chacun: l'arrachage des haies, le non-respect des limites des champs, et l'aspect visuel peu flatteur de certaines fermes et de leurs abords.

#### Recommandations dans le cadre du PLUi

Les résultats de l'enquête relative aux contraintes rencontrées par les agriculteurs dans le secteur du Grand Dole conduisent à émettre les recommandations suivantes dans le cadre de l'élaboration du PLUi :

- Aller vers une gestion raisonnée du foncier, n'ouvrir à l'urbanisation que les terrains dont la nécessité est avérée, et surtout associer la profession agricole aux réflexions et lui donner de la visibilité à long terme. Autant que possible, les espaces agricoles présentant un caractère stratégique doivent être préservés (cf. chapitre « Les espaces agricoles stratégiques »). La possibilité de « rendre à l'agriculture » des parcelles actuellement classées en zone d'urbanisation future dans les documents d'urbanisme communaux, mais manifestement non valorisées en tant que telles et évoluant en friche, sera à étudier.
- Préserver les circulations agricoles et les accès aux parcelles : éviter autant que possible les aménagements routiers pénalisant les engins agricoles sur les axes où ils circulent fréquemment, identifier et préserver les circulations agricoles alternatives qui ont pu se mettre en place pour éviter la traversée des villages, éviter les développements linéaires de l'urbanisation qui complexifient l'accès aux parcelles situées en arrièreplan. En cas d'extension de zones urbanisées, prévoir et aménager les accès aux parcelles agricoles situées à l'arrière.
- Au vu des difficultés de cohabitation évoquées, il s'agira de limiter les interfaces entre zones habitées et parcellaire agricole. Cela passe par la densification des enveloppes urbaines actuelles (« sortir » les parcelles agricoles des villages), et la limitation des extensions urbaines en zone agricole, surtout sous forme linéaire. Des superficies valorisées en bio, ou en prairies, pourront plus facilement cohabiter avec des zones d'habitation.

## 8.5 Les dynamiques agricoles

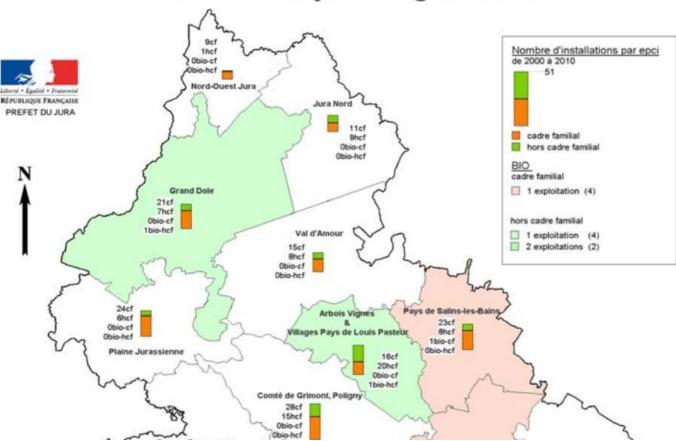
Dynamiques d'installation et de transmission, perspectives d'évolution

La carte ci-après est issue d'un rapport de la DDT (Direction Départementale des Territoires) du Jura de 2013. Elle est basée sur le périmètre des anciens EPCI, il manque donc les 5 communes au nord qui rejoindront la CAGD au

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le territoire de la CAGD compte notamment le captage prioritaire du Recépage à Tavaux. Environ 423ha de terres cultivées appartiennent à l'aire d'alimentation de ce captage, et sont donc soumises à des contraintes spécifiques.

1er janvier 2017. Néanmoins, elle donne une tendance intéressante : 75% des installations aidées (jeunes de moins de 40 ans) réalisées sur le territoire se font dans le cadre familial, ce qui indique une activité agricole « traditionnelle » plutôt dynamique, où les enfants peuvent s'installer à la suite de leurs parents.





Sur la même période, la part d'installation dans le cadre familial dans l'ensemble du département du Jura s'élève à 56%. Une seule installation aidée s'est faite en bio, hors cadre familial, sur le territoire. D'autres installations non aidées ont eu lieu, mais il est plus difficile d'estimer leur nombre du fait de l'absence de suivi. L'accès au foncier s'avère compliqué pour les productions « non conventionnelles », comme le maraîchage.

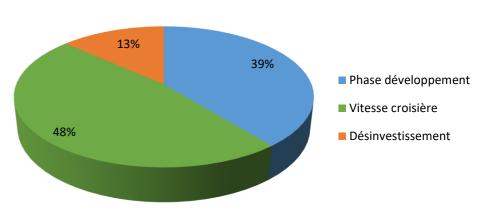
Concernant la transmission des exploitations, le renouvellement est jugé comme plutôt bon sur le territoire, la dynamique de reprise est forte dans le secteur du Finage, avec essentiellement des reprises dans le cadre familial, mais plus difficile dans la Plaine doloise. En effet, l'agrandissement des structures rend aujourd'hui délicat les projets de reprise, les candidats à l'installation n'ayant souvent pas les capacités financières nécessaires ; le risque est alors de voir apparaître de nouveaux types d'investisseurs sur ces exploitations. 54% des chefs d'exploitations avaient plus de 50 ans sur le territoire en 2010, la question de la transmission des exploitations est donc une problématique majeure.

D'après les résultats de l'enquête, sur les 96 exploitants ayant répondu, 30 chefs d'exploitation ont 55 ans ou plus. 7 d'entre eux, exploitants individuels, envisagent de céder leur exploitation. 15 exploitants ou co-exploitants envisagent d'installer un jeune pour renforcer l'effectif et à terme, leur succéder. Il s'agit le plus souvent d'un projet d'installation dans le cadre familial. La plupart des exploitants approchant l'âge de la retraite anticipent donc leur succession.

Concernant les dynamiques des exploitations : selon les résultats de l'enquête, près de la moitié des agriculteurs enquêtés considèrent qu'ils ont atteint une vitesse de croisière. 39% sont en phase de développement, il s'agit

généralement d'installations récentes ou d'exploitations en phase d'agrandissement pour accueillir un nouvel associé. Enfin, 13% des agriculteurs sont en phase de désinvestissement, soit parce qu'ils arrivent en fin de carrière et anticipent la cessation de leur activité, soit parce qu'ils connaissant une situation économique difficile

et ne sont plus en mesure de poursuivre leur activité telle auelle. Des cessations d'activité totale ou partielle ont déjà été enregistrées sur ce secteur, principalement en lait standard: les agriculteurs mettent un terme à leur atelier lait et se recentrent sur d'autres activités (élevage céréales), allaitant, partiellement ou cessent totalement leur activité agricole.



Dynamique des exploitations enquêtées

Les agriculteurs, interrogés sur leurs souhaits à court ou moyen terme, indiquent souhaiter rester en l'état pour 40% d'entre eux. 34% souhaiteraient s'agrandir, tout en reconnaissant que cela est difficile. 7% seraient intéressés par une restructuration de leur parcellaire, qui faciliterait leur travail. A plus ou moins long terme, 35% se projettent dans l'installation d'un jeune, souvent en remplacement d'un départ à la retraite, mais parfois également en augmentation du nombre d'associés concomitant au développement de l'exploitation.

#### Les proiets des exploitations

50% des 96 exploitants ayant répondu à l'enquête ont signalé avoir des projets de construction ou d'extension de bâtiments à plus ou moins long terme. La localisation de ces projets a été cartographiée; ils devront être pris en compte dans l'élaboration du PLUi afin, autant que possible, de ne pas être bloqués par le développement de l'urbanisation. 32 projets de construction sont dénombrés, le but affiché de 3 d'entre eux est de « sortir l'exploitation du village » afin d'éviter les contraintes liées à l'urbanisation : circulation, accès, difficultés de voisinage. On compte également 17 projets d'extension de bâtiments, et 6 projets de rénovation/mise aux normes. Plusieurs projets ont pour objet de développer l'élevage de jeunes bovins, très probablement dans le cadre d'une diminution de l'activité laitière au profit de l'élevage allaitant. D'autres projets correspondent également à des diversifications envisagées ou déjà mises en œuvre : gîtes, poulailler, production de pommes de terre ou encore de cassis. 3 projets ont pour objet le séchage en grange du foin, 2 autres visent à changer le mode d'habitat des vaches laitières : passage d'aire paillée à un système de logettes. Enfin, 2 agriculteurs ont indiqué que la construction projetée s'inscrivait dans un projet d'accueil d'un nouvel associé.

Certains bâtiments agricoles peuvent être amenés à changer de destination, à perdre leur vocation agricole. Il est toutefois difficile d'évaluer à l'avance quels bâtiments feront l'objet d'un tel changement de destination; quelques agriculteurs proches de la retraite ont signalé qu'ils ne transmettraient probablement pas à leur successeur des bâtiments enclavés en cœur de village, qui deviennent compliqués à utiliser avec le développement de l'urbanisation. Les bâtiments ainsi susceptibles de perdre leur utilisation agricole dans les années à venir ont été repérés cartographiquement. L'enquête auprès des mairies n'a pas permis de faire remonter d'autres informations à ce sujet.

En-dehors des projets de construction et de rénovation de bâti, d'autres projets sont envisagés par certains agriculteurs:

- Développement des énergies renouvelables sur l'exploitation : 6 agriculteurs ont signalé faire partie du projet de création d'une unité de méthanisation à Brevans. Ce projet, développé par la société Naskeo, est

Communauté d'agglomération du Grand Dole 33 | Page

- actuellement dans l'attente d'un repreneur pour sa mise en œuvre. 7 agriculteurs ont signalé réfléchir à l'implantation de panneaux photovoltaïques, à priori plutôt en toiture.
- Evolution des productions : 3 exploitants souhaitent développer l'élevage allaitant, 5 envisagent des diversifications (fruits, poules, gîtes), 1 souhaiterait créer un atelier de découpe. Nouveaux modes de commercialisation également : 3 agriculteurs signalent vouloir développer la vente directe.
- Changements de pratiques : 1 agriculteur réfléchit à une conversion en bio, 1 autre s'est engagé dans la démarche, 1 troisième souhaite développer l'agroforesterie : haies et arbres intégrés aux cultures et pâtures.

#### Les besoins identifiés

Le territoire étudié présente des signes avérés d'évolution en matière d'agriculture : si la production de lait à Comté se maintient, le recul de l'élevage laitier standard est une tendance qui se confirme. La reconversion vers le lait à Comté n'a pas véritablement été citée comme option, on semble s'orienter plutôt vers le développement de l'élevage bovin allaitant, bien que la filière viande connaisse également des difficultés à ce jour. Au-delà de la structuration collective d'une filière viande locale, souhaitable, des solutions individuelles semblent émerger avec les souhaits de développement de la vente directe, ou encore d'un laboratoire de découpe. D'autres diversifications sont envisagées, par les polyculteurs et les céréaliers : production de fruits, élevage avicole, création de gîtes...

Ces projets, nécessaires à la survie de l'activité agricole locale, devront autant que possible être pris en compte dans le PLUi afin de ne pas compromettre leur réalisation. Notamment, certains bâtiments devront être réaménagés, éventuellement s'agrandir ou être déplacés. L'anticipation et le dialogue seront également nécessaires pour favoriser l'acceptation par la population locale de certains projets susceptible de générer des nuisances locales, tel que le projet de méthanisation à Brevans.

La demande locale est forte pour le développement des circuits courts. Quelques maraîchers ont pu s'implanter localement, mais leur production est bien insuffisante pour répondre à la demande des particuliers et à la montée en puissance de la demande de la restauration collective. Des espaces devront être préservés à proximité de la ville pour permettre, le cas échéant, de nouvelles implantations de maraîchers. Le secteur du Finage, particulièrement apte aux cultures légumières de plein champ, devra également voir son potentiel de production préservé, autant que possible.

Concernant les projets collectifs, aucun projet à court ou moyen terme n'a été identifié au niveau de la coopérative fromagère de Chevigny. Le négociant SEPAC a un projet d'implantation dans le secteur, comprenant un silo et un séchoir à maïs : cette implantation devrait se faire sur la commune de Saint Aubin.

## 8.6 Valeur agronomique des sols et espaces agricoles stratégiques

#### L'aptitude agronomique des sols

La valeur agronomique des sols dans une région donnée, dépend de la nature et de la qualité des sols présents mais également des données climatiques locales et des productions agricoles du secteur. Par croisement de ces données, on pourra définir des catégories d'aptitudes plus ou moins bonnes pour répondre aux besoins de l'agriculture locale. L'étude et le croisement des données vont conduire à quatre classes d'aptitudes : très faible(4), faible(3), moyenne(2), bonne à très bonne(1).

#### Etude du milieu physique

#### Géographie, relief :

Le relief est globalement peu marqué. Le secteur est dominé par la masse allongée et boisée du Massif de la Serre à 350 m d'altitude environ. Les altitudes s'abaissent ensuite jusqu'à 250 m pour le plateau de Malange au Sud-Est, 220 m pour les alluvions anciennes de la Saône, des Cailloutis de la Forêt de Chaux, et de la Bresse, avec la zone la plus basse190 m pour les alluvions récentes du Doubs.

La vallée du Doubs, la zone de confluence Doubs-loue, et leur prolongement par la plaine du Finage est également une zone marquante du territoire.

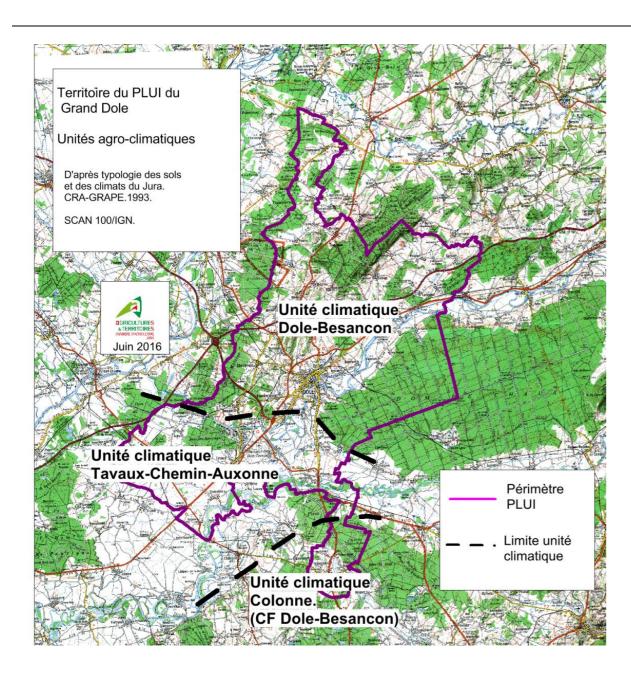
Depuis les points hauts : massif de la Serre, Mont Roland, la vue s'étend très loin vers l'ouest (vallée de la Saône et plaine de Dijon), et vers l'est jusqu'au Revermont.

#### Critère climatique :

Le relief et l'ouverture vers l'ouest d'une partie du territoire, conduit à définir deux zones climatiques (typologie des sols et des climats du Jura) qui vont avoir une incidence sur les types de productions agricoles :

- Influences océaniques voire méridionales (par des remontées du Val de Saône), pour la zone sud-ouest de Saint-Aubin à Parcey-Nevy-les-Dole qui est la zone la plus chaude et la moins arrosée du Jura avec 800 mm /an de précipitations,
- Influence moins marquée sur le reste de la zone avec une pluviométrie un peu plus importante (voisine de 1000 mm/an).

Communauté d'agglomération du Grand Dole **34** | Page



#### Critère inondations:

Les vallées du Doubs et de la Loue sont en partie inondables par leurs situations qui collectent des bassins versants importants. L'inondabilité est une contrainte pour l'activité agricole et va entraîner une aptitude agronomique plus faible dans les secteurs concernés. La limite des sols fréquemment inondables est un critère qui sera pris en compte pour les aptitudes agronomiques.

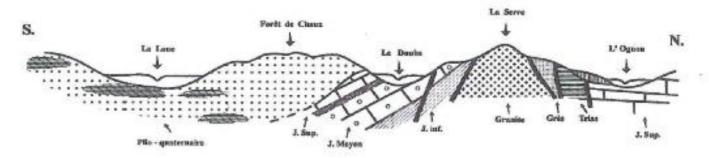
#### Géologie

Les sols sont formés par l'altération des formations géologiques sous l'effet du climat et de l'activité biologique. La nature et les constituants des roches ont une influence sur la nature et la profondeur des sols.

Les cartes géologiques locales nous indiquent les éléments suivants (carte géologique au 1/50000ème /BRGMfeuilles de Dole et Pesmes):

- La zone d'études occupe un territoire vaste et diversifié à la géologie complexe, elle comprend à l'Ouest une frange d'alluvions anciennes de Dammartin-Martin à Saint Aubin qui appartiennent à la vallée de la Saône et de l'Ognon et qui se rattachent géologiquement aux formations de la Bresse (Plio-quaternaire),

- Le territoire est ensuite marqué par le massif de la Serre qui a été créé par soulèvement et qui est bordé par des avants Monts, au relief ondulé, où affleurent des marnes et calcaires durs datant du Permien au Jurassique moyen,
- Le plateau calcaire de Dole à Malange, au sud-est de la Serre, est une zone plane formée sur les calcaires durs du Jurassique moyen,
- Au sud, les vallées du Doubs et de la Loue sont constituées d'alluvions récentes de cailloutis surmontés de sables et argiles. Elles sont bordées d'alluvions anciennes de cailloutis de la Forêt de Chaux ou de la Bresse qui se poursuivent jusqu'au Deschaux.



Coupe géologique schématique Nord-Sud de l'Ognon à la Loue, à l'est de Dole - DREAL – CA Franche-Comté - 1997

#### Critère irrigation contribuant à l'aptitude agronomique :

Le territoire de la zone basse vallée du Doubs et de la Loue a une aptitude agronomique augmentée par le potentiel d'irrigation par la nappe du sous-sol contenue dans les alluvions de sables et galets. Sur le plateau, les sols superficiels vont souffrir de manque d'eau durant les périodes estivales et ont une moins bonne aptitude agronomique.

#### Données agricoles et aptitudes agronomiques

#### Les systèmes agricoles :

Le territoire comprend des communes appartenant à 4 petites régions agricoles différentes :

Petites régions agricoles	Systèmes agricoles	Points forts/faibles
La Plaine doloise au nord, jusqu'à Dole-Foucherans	Polyculture-élevage avec augmentation des surfaces en cultures et baisse de l'élevage	Diversité du territoire Hydromorphie des sols
Le Finage dans la vallée du Doubs	Cultures céréalières, cultures de semences, légumes avec irrigation. Un peu d'élevage de vaches allaitantes au bord du Doubs	Climat Irrigation Relief plat Problème inondations
La Bresse, au sud pour les communes du Deschaux et de Villers Robert	Polyculture-élevage avec augmentation des surfaces en cultures et baisse de l'élevage	Hydromorphie des sols
Le Val d'Amour (Nevy-les- Dole)	Polyculture-élevage avec augmentation des surfaces	Climat Irrigation Relief plat Problème inondations Hydromorphie des sols

Communauté d'agglomération du Grand Dole 35 | Page La valeur agronomique des sols dépendra des 3 critères suivants :

- profondeur des sols : productivité et réserve en eau,
- pente : les sols pentus peuvent être pâturés mais difficilement fauchés et cultivés,
- hydromorphie des sols : portance, praticabilité, baisses de rendements.

Les critères de proximité au siège d'exploitation ne sont pas pris en compte dans cette cartographie, de même que les critères de forme des parcelles. Ils sont cependant très importants pour les exploitations agricoles.

Le territoire de la zone basse vallée du Doubs a une aptitude agronomique augmentée par le potentiel d'irrigation par la nappe du sous-sol. Sur le plateau, les sols superficiels vont souffrir de manque d'eau durant les périodes estivales et ont une moins bonne aptitude agronomique.

#### Types de sols et classes d'aptitudes agronomiques :

Tableau des classes d'	aptitude
1	Très bonne
2	Bonne
3	Moyenne
4	Faible
5	Très faible

Cette phase d'étude s'est appuyée au préalable sur la collecte et l'analyse des données pédologiques déjà existantes sur la zone :

- Plans d'épandage individuels des exploitations agricoles (Chambre d'agriculture du Jura),
- Etude pédologique : Secteur de référence de Malange (Chambre Régionale d'Agriculture et Université de Franche Comté, 1989),
- Etude de sensibilité et aptitude du milieu à l'épandage (Région de Franche Comté – GRAPE, 1998),
  - Carte pédologique de la France au 1/100 000ème,

feuille de Dijon (INRA, 1975),

Carte départementale des terres agricoles au 1/50 000ème, feuilles de Dole et Pesmes (SAFE et SCETAGRI, 1988).

Les sols appartiennent à 3 domaines :

- sols développés sur les calcaires durs et marneux des Avants Monts du Massif de la Serre,
- sols développés sur alluvions anciennes,
- sols des vallées récentes.

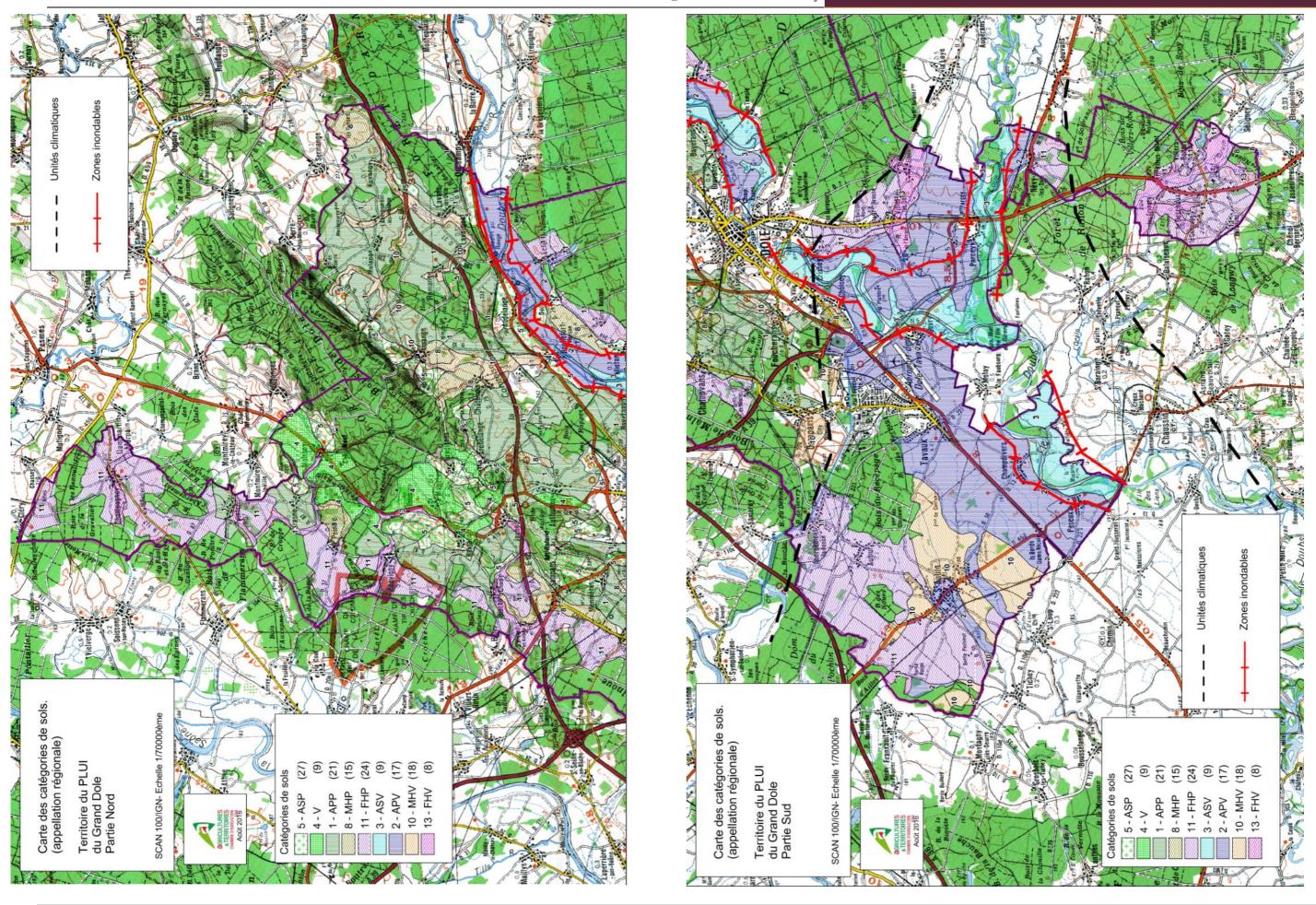
Le tableau ci-contre présente la synthèse des 9 types de sols rencontrés sur le territoire qui appartiennent à ces 3 domaines. Leurs descriptions et leurs facteurs limitants sont indiqués.

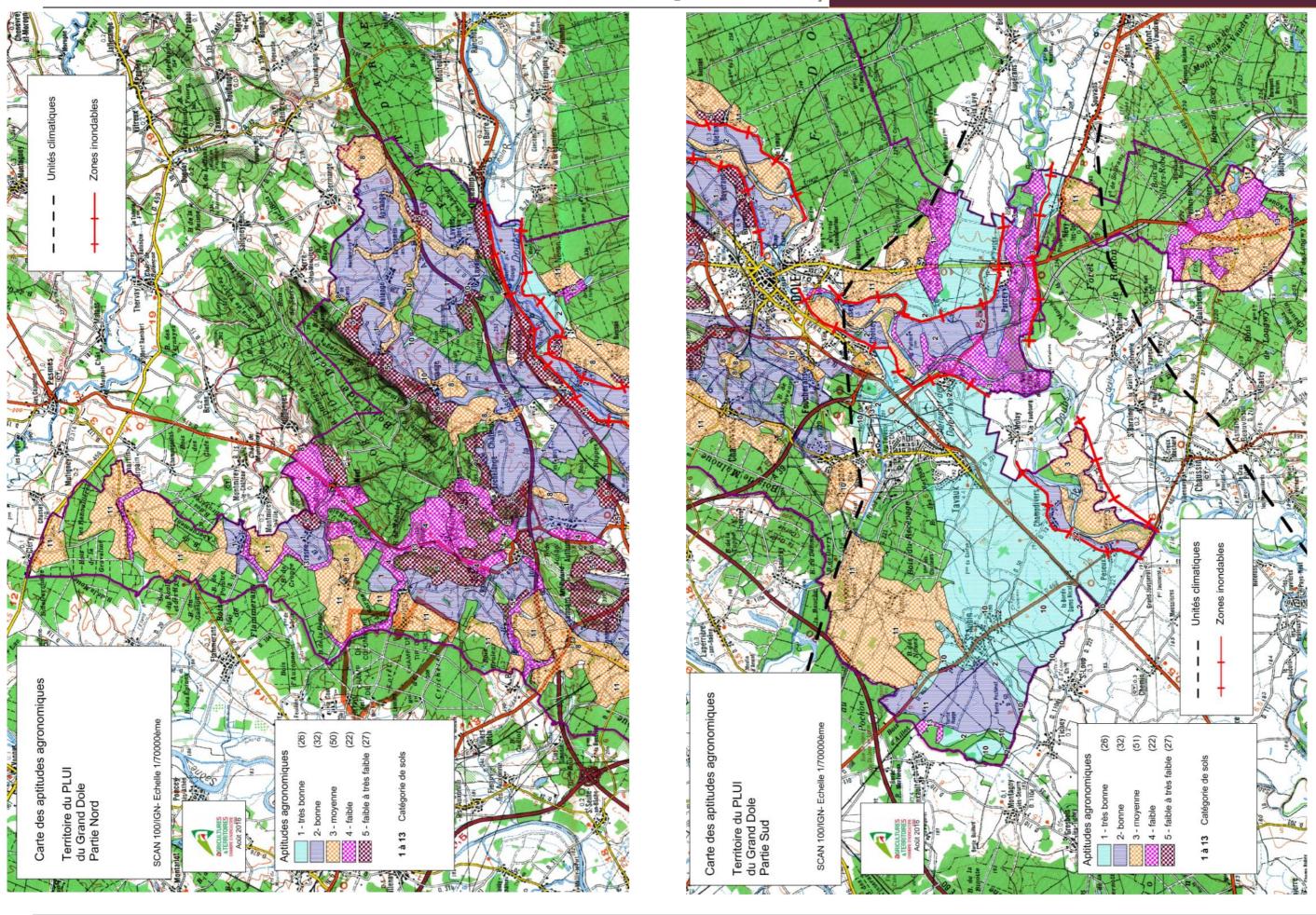
Il leur a été attribué une aptitude agronomique d'après les critères retenus (lien avec les systèmes agricoles locaux). Cinq classes d'aptitude agronomique ont été constituées pour permettre une représentation claire.

Dans chaque catégorie, il subsiste une certaine hétérogénéité et variabilité qu'il n'a pas été possible de représenter à cette échelle (édition au 1/50 000ème). Une distinction a été faite entre les 2 zones climatiques avec une aptitude agronomique plus forte pour la zone climatique « Tavaux-Finage ».

Les zones inondables ont été distinguées à partir des cartes des PPRI (Plan de prévention des risques d'inondations), la limite schématique indiquée est celle de l'aléa fort. Les aptitudes agronomiques sont plus faibles dans cette zone.

			Tableau c	Tableau des aptitudes agronomiques			
Code typologie	Code sur carte	Nom et description du sol (appellation régionale)	Nature du sous- sol	Facteur limitant commentaire	Aptitude agronomique	Classe	Classe d'aptitude
regionale	locale					Zone climatique finage	Zone climatique Besançon colonne
ASP	ASP	Sol aéré, superficiel de plateau limono-argileux, sur calcaire dur entre 15 et 30 cm, localement plus profond.	Calcaire dur	Faible épaisseur Sensible à la sécheresse Localement mécanisation difficile (affleurements)	Très faible, (herbages)	Non représenté	S
V-МНР	>	Sol superficiel à moyennement profond de plateau ou de versant, parfois hydromorphe, argileux, sur marnes diverses ou vers 30-40 cm	Calcaire marneux, Eboulis, terrains remaniés	Pente, localement hydromorphie	Faible	Non représenté	4
АРР	АРР	Sol aéré moyennement profond à profond de plateau limono-argileux sur argile d'altération ou calcaire altéré à plus de 50 cm,	Placage, alluvions anciennes, argile d'altération		Bonne	Peu représenté	2
МНР	МНР	Sol modérément hydromorphe de plateau, limono-argileux, sur calcaire marneux ou argile vers 50 cm	Calcaire marneux, argile	hydromorphie	Moyenne Bonne après drainage	Peu représenté	က
FHP	FHP	Sol limoneux, hydromorphe, sur argile limoneuse compacte à 60 cm ou cailloutis de la forêt de chaux	Alluvions anciennes, Limons de recouvrement	Hydromorphie, battance. Beaucoup de surfaces ont été drainées	Moyenne, Bonne après drainage	က	ന
ASV	ASV	Sol sablo-limoneux, sur cailloutis ou sable vers 40 cm	Alluvions récentes, sables	Inondable, Sol sableux léger, sensible à la sécheresse, Amélioration par ir rigation	faible	4	5
APV	APV APVi	Sol aéré moyennement profond à profond de vallée limono-argileux à argileux. Sol aéré moyennement profond à profond de vallée limono-argileux à argileux.	Alluvions récentes Alluvions récentes	Secteur non ou peu inondable. Potentialités augmentées avec irrigation Sols inondables Potentialités augmentées avec irrigation	Très bonne bonne	1 2	Non ou peu représenté 2
MHV	MHV	Sol modérément hydromorphe de vallée, limono-argileux profond.	Alluvions, colluvions	hydromorphie	Très bonne à bonne	1	2
PHV.	FHV	Sol très hydromorphe de vallée, argileux, humifère. d'apportalluvial	Alluvions récentes, argile	Très Hydromorphe, Inondable. Fortes contraintes de mise en valeur agricole	Très faible	4	vs.





# Les espaces agricoles stratégiques

Dans le cadre d'une gestion raisonnée du foncier et de sa consommation, les espaces agricoles devront autant que possible être protégés dans le cadre du PLUi. Mais certains espaces agricoles revêtent une importance toute particulière pour les exploitations du secteur, et devront en priorité être préservés de l'urbanisation.

### Les bâtiments agricoles et les périmètres de protection associés

Comme énoncé plus haut, au paragraphe 3.8.3 « Bâtiments agricoles et périmètres de protection sur le territoire de la CAGD », afin d'assurer la pérennité de l'activité agricole du secteur, une attention particulière doit être portée à la protection des bâtiments agricoles et à l'application du principe de réciprocité des distances. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues notamment au regard des projets de développement des exploitations.

Dans le zonage du PLUi, les bâtiments agricoles et le parcellaire attenant devront être classés en zone A afin d'autoriser les extensions ou la construction de nouveaux bâtiments agricoles. En zone urbaine, le périmètre de protection, défini autour de l'exploitation agricole, n'est pas nécessairement une zone inconstructible. Il constitue une servitude temporaire d'inconstructibilité liée à la présence d'une activité générant le principe de réciprocité. Cette servitude peut devenir caduque suite à la disparition de l'activité agricole.

### Remarque sur les bâtiments de caractère en zone agricole :

Ainsi que le prévoit l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme, le règlement du PLU peut désigner dans les zones agricoles les bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement ne compromet pas l'exploitation agricole. Ces bâtiments doivent donc être identifiés clairement sur le document graphique et dans le règlement.

Depuis la loi ALUR tous les bâtiments en zone A et N (et plus seulement les bâtiments agricoles) peuvent changer de destination sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole et la qualité paysagère du site. Ces bâtiments doivent être identifiés et le changement de destination est soumis à l'avis conforme de la CDPENAF8.

Les enquêtes ont permis de repérer, de façon non exhaustive, des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Ces bâtiments ont été localisés et cartographiés lorsque cela était possible. La connaissance du territoire par les élus permettra d'affiner ce point lors du zonage du PLU.

#### Les terres de bonne qualité agronomique et/ou aménagées

Pour les systèmes de grandes cultures et polyculture, la valeur agronomique des terres présente un enjeu important. Dans certains cas, cette valeur agronomique a pu être améliorée par des aménagements (drainage), ou bien encore certaines cultures sont rendues possibles par la mise en place d'infrastructures d'irrigation.

Ainsi, l'aptitude agronomique des sols présentée au chapitre précédent devra être prise en compte, et les terres présentant la meilleure aptitude devront être préservées. Il en va de même pour les parcelles ayant été aménagées, notamment pour l'irrigation.

# Espaces stratégiques spécifiques pour les activités d'élevage

Les pâturages de proximité constituent des espaces agricoles indispensables pour les éleveurs et polyculteurs éleveurs. Ces surfaces en herbe à proximité directe des bâtiments d'élevage permettent notamment de faciliter le travail de surveillance et de soin des animaux.

De façon générale, les surfaces fourragères revêtent une importance majeure pour les éleveurs laitiers en AOC Comté. En effet, le cahier des charges de l'AOC prévoit un pâturage obligatoire (l'herbe pâturée doit constituer l'essentiel de l'alimentation durant la période végétative), ainsi que l'interdiction de l'ensilage. Les possibilités d'intensification étant limitées pour ce type de production, et les opportunités d'agrandissement s'avérant rares dans le secteur, ces surfaces fourragères devront autant que possible être préservées.

Parallèlement à la préservation des surfaces fourragères, les accès des troupeaux à ces parcelles devront également être maintenus (parcours entre les bâtiments d'élevage et les différentes surfaces pâturées par les animaux).

### Autres points de vigilance

Il s'agira d'éviter au maximum l'urbanisation de superficies certifiées pour l'agriculture biologique (AB). En effet, lors d'une reprise de surfaces agricoles par un agriculteur en production biologique, si les terres étaient jusqu'alors conduites en agriculture conventionnelle, le règlement européen impose de passer par une période de conversion. Pendant cette période transitoire de 2 à 3 ans, le producteur applique la réglementation AB, mais les produits et récoltes ne peuvent pas être commercialisés dans le circuit AB. Ce règlement constitue donc une contrainte forte qu'il est nécessaire de prendre en compte pour ces exploitations, en cas de pertes, d'échanges ou d'acquisition de foncier.

De nombreux agriculteurs du secteur ont développé des cultures sous contrats, qui génèrent une forte valeur ajoutée. Ces cultures sont diverses et peuvent parfois nécessiter des terres spécifiquement aménagées ou présentant des qualités agronomiques particulières. La perte de superficies spécifiquement dédiées à ces cultures sous contrat peut avoir des répercussions économiques non négligeables sur l'exploitation.

Lorsqu'une exploitation agricole est concernée par un projet d'urbanisation, sa situation économique peut être plus ou moins impactée selon l'ampleur du prélèvement foncier, et la possibilité qu'a l'exploitant de retrouver ou non du foncier en compensation. On a vu que les possibilités d'agrandissement étaient très limitées sur le secteur, du fait d'une forte concurrence foncière. Le prélèvement d'un pourcentage important de la superficie d'une exploitation agricole peut donc directement menacer sa viabilité économique. Dans des secteurs à forte pression foncière, les collectivités peuvent anticiper les projets d'urbanisation et réaliser en amont des réserves foncières, par exemple avec l'appui de la SAFER, pour permettre la compensation des exploitants agricoles qui seront touchés.

Dans le cas d'exploitations d'élevage, certaines parcelles présentant un profil favorable (plutôt planes, qualité de sol adaptée) sont valorisées pour l'épandage des effluents. La perte de superficies dédiées à l'épandage, si l'exploitant n'est pas en mesure de les remplacer par d'autres parcelles de son exploitation, peut être problématique.

Des projets d'urbanisation occasionnant des coupures de parcellaire ou des démembrements parcellaires peuvent également avoir un impact économique, car ils occasionnent des allongements de trajets pour accéder aux parcelles (perte de temps, frais de carburant plus élevés) et peuvent gêner ou complexifier le déplacement des troupeaux.

#### Récapitulatif

Lors de la phase de zonage du PLUi, dès lors qu'une zone d'urbanisation projetée touche un secteur agricole, les questions à se poser et vérifications à opérer sont donc les suivantes :

- Vérifier que la zone d'urbanisation ne recoupe pas un périmètre de protection d'un bâtiment agricole, ou n'entre pas en concurrence avec un projet de construction ou d'extension de bâtiment agricole, (cf. cartographie)
- Vérifier le système de production des agriculteurs touchés :
  - o voir si l'agriculteur est en production biologique,
  - o si grandes cultures ou polyculture élevage : vérifier l'aptitude agronomique des terres (cf. la carte correspondante), vérifier si la parcelle est drainée et/ou irriguée, si elle est le support de cultures sous contrat,

Communauté d'agglomération du Grand Dole 39 | Page

<sup>8</sup> Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

- o si élevage ou polyculture élevage : vérifier s'il s'agit de pâturages situés à proximité des bâtiments d'exploitation, si la parcelle fait partie du plan d'épandage et, le cas échéant, si l'agriculteur peut reporter ses épandages sur une autre parcelle. Si l'éleveur est en AOC Comté : vérifier si la parcelle fait partie de sa superficie fourragère,
- o si autre production (maraîchage...): il s'agit souvent de très petites exploitations, le moindre prélèvement de foncier peut en déséquilibrer le fonctionnement,
- Evaluer le pourcentage que représente la surface potentiellement prélevée par rapport à la superficie totale de l'exploitation,
- Vérifier que les circulations agricoles et les accès aux parcelles agricoles sont préservés, évaluer le cas échéant les impacts des coupures et démembrements parcellaires.

#### L'avis des Maires enquêtés

Les Maires enquêtés ont été interrogés sur les espaces agricoles à préserver, selon eux, dans le PLUi. Sur les 34 Maires ayant répondu :

- 6 estiment qu'il faut préserver les zones agricoles figurant actuellement dans leur document d'urbanisme,
- 6 prônent la préservation de tous les espaces agricoles situés en-dehors du village (densification uniquement à l'intérieur de l'enveloppe déjà urbanisée), un autre souhaite préserver l'ensemble des espaces agricoles existants sur sa commune,
- 6 pensent qu'il faut préserver la majorité des espaces agricoles, mais permettre un développement concerté de l'urbanisation sur de petites surfaces agricoles ciblées, il s'agit plutôt de Maires de communes situées autour de Dole.
- 5 proposent de préserver des espaces présentant un caractère stratégique pour l'activité agricole :
  - o les espaces à fort potentiel pour l'agriculture (sans détail),
  - o les abords des exploitations,
  - o la plaine du Finage,
  - o les prairies (commune en secteur d'élevage),
  - o la plaine (commune plutôt forestière),
- 4 proposent de préserver des espaces à forte qualité environnementale, sont ainsi cités : la vallée du Martinet et de la Clauge, les haies, les zones inondables, les pelouses sèches, ainsi que les périmètres de protection de captage.

# 8.7 Enjeux et perspectives

Ce chapitre vise à décrire les évolutions de l'activité agricole envisageables à plus ou moins long terme, à évaluer la pérennité de l'activité agricole (ou plutôt des activités agricoles), les conditions du maintien de cette activité, ainsi que sa contribution à l'aménagement du territoire. Il a été rédigé à partir de dires d'experts (agronomes de la Chambre d'agriculture travaillant régulièrement sur ce secteur, et groupe des agriculteurs référents) ainsi que des remarques recueillies dans les questionnaires d'enquête auprès des agriculteurs.

# Des tendances marquées sur les productions « classiques »

L'activité agricole est aujourd'hui encore très présente sur le territoire du Grand Dole, et représente un poids économique non négligeable. Les activités classiquement observées de polyculture élevage et d'élevage sont toutefois, sauf exception (AOC Comté...), en perte de vitesse. Les céréaliers viennent de connaître trois années difficiles, après une longue période de dynamique positive.

L'élevage laitier standard est en difficulté depuis plusieurs années déjà, avec un prix d'achat du lait trop faible pour couvrir les charges de production. Certaines exploitations laitières ont déjà cessé leur activité, ou ont commencé à se réorienter vers l'élevage allaitant, la culture si les terres présentent une aptitude suffisante. La conversion au bio et/ou l'intégration de l'AOC Comté sont également des pistes permettant de mieux valoriser le lait. D'autres exploitations, lorsqu'elles le peuvent, s'agrandissent notamment en reprenant les petites structures qui arrêtent ou sont transmises. Mais si le nombre d'éleveurs laitiers diminue dans le secteur, les tournées de ramassage s'allongeront, occasionnant une perte de rentabilité pour les industriels qui risquent donc de tirer encore plus les prix à l'avenir... Il y a donc un risque de ralentissement fort, voire d'arrêt de la production laitière standard sur le secteur, à l'exception de quelques très grosses structures qui pourraient encore tirer leur épingle du jeu dans ce contexte.

Le lait à Comté est la seule filière « classique » qui reste dynamique et rémunératrice sur le secteur. Par la mise en œuvre d'un cahier des charges strict, les producteurs ont pu maintenir un haut niveau de qualité et d'image de leur produit, permettant ainsi une bonne valorisation du lait. De plus, l'application de ce cahier des charges est également bénéfique pour l'environnement, puisqu'il implique une faible intensification, une conduite des troupeaux valorisant le pâturage. Il s'agit là d'une filière de qualité, rémunératrice, qui doit être préservée et valorisée.

L'élevage pour la viande, essentiellement de bovins allaitants, est également en perte de vitesse. Il pourra toutefois se maintenir, à petite échelle, dans les secteurs où les terres sont peu productives et resteront vouées à la production d'herbe.

La production céréalière, bien implantée sur le secteur, est toutefois frappée de plein fouet par les mauvaises conditions climatiques subies début 2016, qui ont occasionné de très faibles rendements, et une qualité de de la production pas toujours au rendez-vous. Quelques exploitations pourraient être amenées à cesser leur activité suite à cette année catastrophique, et aux deux années précédentes déjà sous la moyenne. La région du Finage, favorisée par la qualité agronomique de ces terres, reste toutefois un secteur dynamique au niveau céréalier. La production de cultures sous contrat sur des terres agronomiquement favorables et aménagées pour l'irrigation se développe, également encouragée par certaines coopératives qui contribuent progressivement à structurer des débouchés et filières pour ces nouvelles productions.

## L'émergence de nouveaux systèmes, de nouvelles approches

Des tendances récentes d'évolution se confirmeront sans doute lors des années à venir.

Plusieurs installations maraîchères ont été observées au cours des dernières années autour de Dole, répondant à une demande croissante des consommateurs en faveur des circuits courts, des produits locaux. La poursuite de ces installations, ainsi qu'une mise en réseau des producteurs, pourrait leur permettre de se positionner également sur le débouché de la restauration collective, en plus de la vente aux particuliers.

Les prémices d'une telle organisation de filière commencent à apparaître pour la viande. En parallèle, des éleveurs laitiers ou polyculteurs commencent à envisager et à mettre en œuvre, à petite échelle, des ateliers de diversification pour valorisation en vente directe (porc, volaille). Ce modèle est sans doute appelé à se développer, ces actions de diversification permettant de générer de la valeur ajoutée sans augmenter la surface de l'exploitation, et permettant aussi de diversifier les sources de revenus pour faire face aux mauvaises années.

Une autre tendance perceptible, concernant les céréaliers et polyculteurs, est l'évolution des pratiques et une tendance à diminuer les intrants, surtout sur les parcelles de moins bonne qualité agronomique. Plutôt que de chercher à tout prix à augmenter les rendements sur des parcelles ne le permettant pas vraiment, et pour se prémunir contre les mauvaises années, certains agriculteurs cherchent aujourd'hui plutôt à limiter les charges, à diminuer les intrants, à simplifier le travail du sol. On diminue les charges, au lieu de chercher à augmenter le chiffre d'affaire, ce qui s'avère souvent une stratégie plus sûre sur le long terme. Des demandes de plus en plus

Communauté d'agglomération du Grand Dole 40 | Page

nombreuses sont enregistrées à la Chambre d'Agriculture pour intégrer le réseau DEPHY<sup>9</sup>, tandis que plusieurs agriculteurs se posent la question d'une conversion à l'agriculture biologique, voire ont déjà franchi le pas : ils y voient un intérêt économique mais également une cohabitation facilitée avec les riverains. Les rotations de culture évoluent en parallèle de ces réductions d'intrants, avec développement du lin, du chanvre, réintroduction du maïs... Par ailleurs, ces évolutions de pratiques permettent également de répondre à des contraintes environnementales de plus en plus fortes : zones de protection environnementales, préservation de la qualité de l'eau potable.

Le développement de la vigne, à l'heure actuelle présente de manière plutôt anecdotique sur Archelange, pourrait être un moyen de valoriser des coteaux délaissés car peu productifs par ailleurs.

# Quelles perspectives, quels leviers d'actions?

A quoi pourrait donc ressembler le paysage agricole du Grand Dole dans 10 ans ? Malgré quelques installations à prévoir sur de petites superficies, type maraîchage, une diminution du nombre d'exploitations agricoles sur le secteur est à craindre, s'accompagnant d'une augmentation de la taille moyenne des exploitations et de l'apparition de zones qui pourront sembler délaissés car de moins bonne qualité agronomique.

Selon les secteurs, les volontés des exploitants et les potentialités de leurs terrains et des marchés, trois tendances pourraient ainsi coexister sur le territoire, pour faire face aux aléas économiques et climatiques :

- Agrandissement et intensification, plutôt au niveau de la Plaine Doloise et en élevage laitier standard, en réponse au contexte de crise actuel,
- Recherche d'une forte valeur ajoutée sur des superficies restreintes ou face à l'impossibilité de s'agrandir :
  - o développement de niches à forte valeur ajoutée (semences, productions légumières...) plutôt dans
  - o développement d'ateliers de diversification avec valorisation en vente directe (ex : atelier caprin ou porcin),
  - o installations en maraîchage avec vente directe,
- A l'inverse, « extensification » progressive et globale pour certaines exploitations, notamment en Plaine Doloise où la qualité agronomique des sols est souvent moindre, avec recherche de meilleures marges par la réduction des intrants et charges, et non par l'augmentation des rendements et du chiffre d'affaire. A l'extrême, les terres les plus pauvres seraient conduites de façon très extensive, avec retour à l'herbe et réapparition de la jachère, ce qui modifierait le paysage perçu.

Ce scénario suppose qu'il n'y ait pas de changements fondamentaux au niveau européen. Toute modification substantielle de la PAC (Politique Agricole Commune) et des règles d'attribution des aides pourrait conduire à des évolutions bien différentes.

Il y a aujourd'hui un enjeu fort de préservation de l'activité agricole sur le territoire, de maintenir autant que possible le nombre d'agriculteurs, de rendre le territoire attractif pour favoriser l'installation. En effet, l'activité agricole est une composante non négligeable de l'économie du Grand Dole, les agriculteurs contribuent à la vie locale et façonnent les paysages et l'identité du territoire. Et les collectivités ont un rôle à jouer pour cela, en :

- économisant le foncier : les superficies ouvertes à l'urbanisation devront être calculées au plus juste afin d'éviter tout gaspillage, et si possible ne pas être positionnées sur des espaces agricoles stratégiques,
- donnant de la visibilité : plutôt que de « grignoter » progressivement les terres agricoles, il s'agit de donner une vision à long terme aux agriculteurs, de préserver certains secteurs : « garantir des zones où on ne vient plus y toucher » pour reprendre les mots de l'un d'entre eux,

9 Le réseau FERME DEPHY rassemble plus de 1 900 exploitations agricoles en France engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides. Animé par la Chambre d'Agriculture dans le Jura, il permet de concevoir, tester et évaluer des systèmes de culture visant une forte réduction de l'usage de produits phytosanitaires.

- contribuant à compenser les impacts des projets d'urbanisation : ceux-ci étant nécessaires, les collectivités peuvent, en concertation avec les agriculteurs, organiser la constitution préalable de réserves foncières pour compenser les agriculteurs touchés, ou encore mettre en œuvre des actions de réorganisation foncière pour leur faciliter le travail,
- accompagnant le développement des circuits courts et la structuration des filières, afin de contribuer à la valorisation de la production locale. Des partenariats seront à envisager pour faciliter l'installation, développer les lieux et modes de vente... L'accès au foncier reste un enjeu majeur pour le développement de productions « non traditionnelles » sur le secteur telles que le maraîchage,
- favorisant le dialogue entre agriculteurs et collectivités, et entre agriculteurs et riverains. De réelles difficultés de compréhension et de cohabitation existent aujourd'hui, seul un renforcement du dialogue permettra de sortir de situations allant parfois jusqu'au conflit. Communication et pédagogie seront également nécessaires pour faciliter l'acceptation locale de nouveaux projets tels que l'unité de méthanisation qui se met actuellement en place à Brevans.

# L'avis des Maires enquêtés

Les Maires enquêtés ont été interrogés sur leur vision de l'agriculture dans 10 ans sur leur commune. Sur les 34 Maires ayant répondu :

- 14 pensent qu'elle restera plutôt stable, occupera la même place et ressemblera à celle d'aujourd'hui,
- 8 craignent une diminution du nombre d'exploitation, un agrandissement de celles restantes et un « éloignement » des exploitants qui mettront en valeur des terres de plus en plus éloignées de leur siège, l'un d'eux craint même que les moins bonnes terres ne soient délaissées,
- 3 craignent une intensification de l'activité, avec des conséquences sur l'environnement,
- 2 expriment leur crainte pour l'installation de jeunes et la transmission des exploitations, qui risquent d'aller plutôt à l'agrandissement,
- 3 indiquent qu'elle sera menacée par le développement de l'urbanisation, l'un d'eux ajoute qu'elle devra être préservée par le biais du PLUi,
- 4 expriment des souhaits d'évolution vers une agriculture plus raisonnée, un retour à la polycultureélevage, la plantation de haies, voire la conversion à l'agriculture biologique.

Communauté d'agglomération du Grand Dole **41** | Page

# 9 Le diagnostic forestier

# 9.1 La forêt sur le territoire

# Des forêts diverses

La forêt publique est prépondérante avec 11 255 ha, contre 3 790 ha pour la forêt privée (soit respectivement 75% et 25%).

Les deux massifs principaux sont la forêt de Chaux (2ème plus grande forêt feuillue de France) et le massif de la Serre.

La couverture forestière est globalement plus importante qu'il n'y paraît (35% du territoire), mais elle est très variable selon les communes. Dans le paysage, la forêt est toujours présente en arrière fond.

Les forêts sont hétérogènes, à dominance feuillue, et vont du taillis à la futaie avec une présence importante de ripisylves.

Malgré l'existence de grandes propriétés privées, la présence de nombreux petits propriétaires est à noter : 2 388 personnes possèdent moins d'1 ha de forêt sur le territoire.

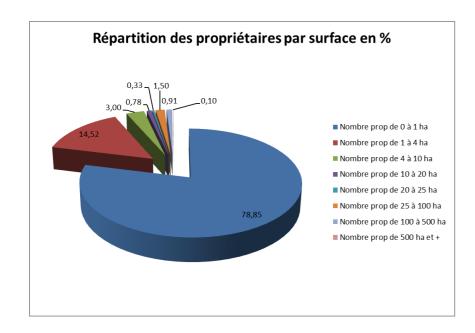
#### *Une source d'emplois* (données ADIB et Proforêt 2010)

Le territoire compte 2 scieries. La filière bois génère environ 250 emplois avec les activités d'exploitation, de transformation, et de l'artisanat.

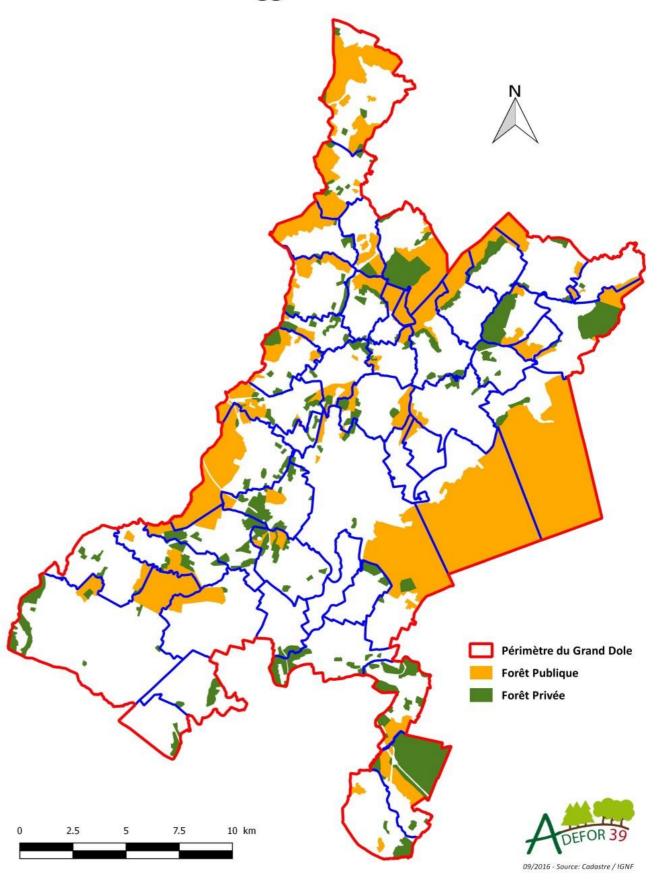
# Une fonction sociale et environnementale importante

Au-delà de sa fonction productive, la forêt joue également un rôle :

- social : activité de loisirs pour les habitants (promenades et sports de nature),
- environnemental: gestion de la faune sauvage (chasse) et rôle protecteur des ripisylves.



# Communauté d'agglomération du Grand Dole



Communauté d'agglomération du Grand Dole **42** | Page

			2222		-	The second secon	And the second second	TS PUBLIQUES			A STATE OF THE STA				-			-
Commune	Surface de 0 à 1 ha		Surface de 1 à 4 ha		Surface de 4 à 10 ha		Surface de 10 à 20 ha		Surface de 20 à 25 ha		Surface de 25 à 100 ha		Surface de 100 à 500 ha		Surface >= 500 ha		TOTAL	TOTAL
TETETOTA	Surface	Nbre proprios	Surface	Nbre proprios	Surface	Nbre proprios	Surface	Nbre proprios	Surface	Nbre proprios	Surface	Nbre proprios	Surface	Nbre proprios	Surface	Nbre proprios	SURFACE	PROPRIOS
ABERGEMENT LA RONCE	6,0495	16	5,0136	3	7,1299	1			20,7304	1	213,5022	3					252,4256	24
ARCHELANGE	14,5084	68	6,4000	4	23,0150	3	13,0340	1					160,0280	1			216,9854	77
AMANGE	11,0498	40	30,7830	14	35,5505	5							187,0810	1			264,4643	60
AUDELANGE	8,3593	27	7,5289	3	9,4373	2					55,7348	2	,				81,0603	34
AUMUR	21,4192	46	23,4056	14							59,5883	1					104,4131	61
AUTHUME	11,0057	64	23,7802	10	5,9456	1			23,4090	1			138,8667	1			203,0072	77
AUXANGE	8,9296	28	8,2169	7					"		32,6199	1					49,7664	36
BAVERANS	9,8195	26	15,0781	10							33,3723	1	ļ				58,2699	37
BIARNE	22,4680	69	33,4636	18	20,7528	3					34,675	1	118,2336	1			229,5930	92
BREVANS	1,7852	4	3,5051	3		ì					30,8793	1					36,1696	8
CHAMPAGNEY	21,9723	59	15,3753	8	27,5023	4	11,2280	1			26,0507	1	615,1997	2			717,3283	75
CHAMPDIVERS	1,4900	3	3,5198	1	4,1493	1					45,88	1					55,0391	6
CHAMPVANS	34,2618	108	39,8293	21	24,6334	4	10,8730	1							710,3072	1	819,9047	135
CHATENOIS	22,3772	60	17,7354	10	23,7684	4	47,7048	3					157,8602	1			269,4460	78
CHEVIGNY	21,7395	67	20,2216	12	4,0195	1			20,878	1			201,1862	1			268,0448	82
CHOISEY	18,2388	71	11,5133	6	22,0137	3	30,5026	2	42,6929	2	59,4846	1					184,4459	85
CRISSEY	4,1264	12	1,1672	1													5,2936	13
DAMPARIS	7,9167	36	5,6205	4	6,1450	1	19,3293	1	21,8002	1	214,6579	3					275,4696	46
DOLE	47,9000	177	28,6600	Cumul de	1 à 10 ha	21					36,51	1			N	R		
ECLANS-NENON	7,1953	25	15,5327	8	26,3682	4	12,9739	1			34,3274	1	172,9159	1	1876,1351	1	2145,4485	41
FALLETANS	7,1755	16	10,0677	6	23,3332		12,000			14	41,4832	1	178,3413	1	1758,3573	1	1995,4250	25
FOUCHERANS	32,0508	121	27,0138	13			10,2594	1			86,0669	1	104,7355	1			260,1264	137
FRASNE LES MEULIERES	18,3812	67	12,7313	8			10,2001				31,5215	1	132,316	1			194,9500	77
GEVRY	4,9379	22	6,7977	3	9,4610	2		*			40,6711	1	102,010				61,8677	28
GREDISANS	8,5608	35	21,3978	12	0,1010	-					87,3917	1	5				117,3503	48
JOUHE	27,8762	121	24,0278	15	25,5758	4					01,0011	, t.;	122,4145	1			199,8943	141
LAVANGEOT	2,1141	18	6,1433	5	20,5150	1					82,1659	1	122,4140	25.45			90,4233	24
LAVANS LES DOLE	15,4755	48	28,4919	13		+	32,5631	2			02,1033	(212)	358,1672	2			434,6977	65
LE DESCHAUX	11,8822	49	20,4919	10	8,1772	1	32,3031	2	24,086	-1	63,0460	2	330,1072				127,8731	63
MALANGE	6,1321	23	24,5065	12	0,1112	1:	19,5004	1	22,0493	1	03,0400	2	154,3056	1			226,4939	38
MENOTEY	19,3871	60	24,5003	-	9,7336	2	10,4207	1	22,0493	*I	119,0430	0	104,3000	1			182,6876	76
	24 200 200 200	S. CO.		11	00.4001.000	2		1			100000000000000000000000000000000000000	2	400.0070	2		-		97
MOISSEY	15,8304	71	38,1601	18	12,0894	2	12,2890	1		2	81,5244	2	498,2870	3			658,1803	VC 52300
MONNIERES	4,3593	20	54.0500	0.7	40.5040	-	40.0000			2	65,8315	L					70,1908	21
NEVY LES DOLE	23,9194	79	51,0526	27	18,5042	3	10,6982	1	00.400		191,2819	3					295,4563	113
PARCEY	12,3853	46	20,5023	10	18,0035	2	17,3330	1	23,166	1	103,4147	2	0445445				194,8048	62
PEINTRE	13,9139	51	17,1550	8		2	45.0000			2	00 500		214,5145	1		2	245,5834	60
PESEUX	0,7736	5	1,0280	1	00.44==		15,2886	1			33,532	1	070 0 100				50,6222	8
POINTRE	10,4385	29	17,6470	9	23,1465	3	11,0405	1	85.45				270,3189	2			332,5914	44
RAINANS	10,1150	37	15,8166	9					23,492	1	78,0492	1					127,4728	48
ROCHEFORT SUR NENON	16,7611	88	16,8086	9	ş	n	14,6282	1		2	42,4841	1		4			90,6820	99
ROMANGE	4,5142	16	6,4544	4			V/2012/10/02/02	(16			68,1547	1	205,7537	1			284,8770	22
SAINT-AUBIN	62,2527	151	67,8677	41	25,8966	5	11,7240	1					482,2348	1			649,9758	199
SAMPANS	25,6358	81	28,7401	17	14,0511	3					33,69	1	200,5182	1			302,6352	103
TAVAUX	5,1629	17	5,1130	2	5,5447	1				2	8		154,2772	1			170,0978	21
VILLERS-ROBERT	11,8497	31	6,6886	4	9,3712	2					303,5015	5	408,7830	1			740,1940	43
VILLETTE LES DOLE	7,8854	25	15,3153	8	8,187	1	19,5250	1									50,9127	35
VRIANGE	25,2673	83	24,1646	13	15,8514	3	19,886	1					140,4094	1			225,5787	101
TOTAL	707,6501	2416	854,8267	445	444,0241	92	350,8017	24	222,3038	10	2430,1357	46	5376,7481	28	4344,7996	3	14618,2198	2865

# 9.2 Les contraintes pour l'exploitation forestière

La forêt et ses activités sont rarement prises en compte dans l'aménagement urbain. Toutefois, les répercussions peuvent parfois être importantes, jusqu'à même empêcher toute exploitation forestière.

Et pourtant, une simple question se présente pour l'aménageur urbain : « Mon projet est-il compatible avec la gestion des forêts limitrophes?»

Ci-dessous quelques exemples de situations rencontrées sur le territoire, qui renvoient à la question de la prise en compte de la forêt dans le projet de développement urbain.

# Contraintes zones urbaines-forêts

L'agrandissement des zones urbanisées tend à faire disparaître les zones disponibles pour stocker et charger les bois, entraînant des difficultés d'exploitation de la forêt.



Quand l'urbanisation se rapproche de la forêt (Sampans) : la route goudronnée est devenue un cul de sac pour les camions-grumiers qui viennent charger les bois. Heureusement, l'accès par le chemin empierré à gauche reste opérationnel. Si l'urbanisation se poursuit, il sera impératif pour la forêt que cet accès perdure.



Au bout de l'impasse, l'entrée de la forêt (Damparis) : les engins forestiers peuvent accéder à la forêt, fermée à la circulation publique par une barrière. L'accès est donc préservé et une extension de l'urbanisation devra veiller à le laisser libre.



Un dernier carré d'herbe disponible devant l'entrée de la forêt (Monnières) : si une maison était construite à cet emplacement sans penser « forêt », la possibilité de son exploitation pourrait être compromise : chemin rendu étroit par l'urbanisation (clôture, haie...) et disparition d'une zone de stockage possible des bois. Il conviendrait peut être de préserver tout ou partie de cette zone pour les activités forestière.



Avancée de l'urbanisation en direction de la forêt (Abergement la Ronce) : l'accès de la forêt est préservé par une route multifonctionnelle agriculture, forêt et habitations. Ce partage est important à conserver pour toutes les activités.

# Contraintes zones agricoles-forêts

Les chemins de desserte en zone rurale sont souvent associés à l'activité agricole. Mais les forestiers les utilisent aussi, car pour se rendre en forêt, ils doivent traverser champs et pâtures.

En zone agricole, il n'existe que rarement de zones de stockage et de chargement des bois et des zones de manœuvre pour les engins forestiers, ce qui complique l'exploitation des bois : présence de clôtures, de troupeaux, nécessité d'attendre la fin des récoltes pour pouvoir atteindre la forêt.



Chemin de desserte agricole servant également à l'exploitation forestière (Nevy les Dole) : les camions forestiers ne disposent pas d'espace pour se retourner, sauf s'ils roulent sur l'espace agricole, ce qui peut être source de conflits. Ce chemin desservant agriculture et forêt mériterait d'être équipé d'une place de stockage des bois et de manœuvre des engins forestiers.

Communauté d'agglomération du Grand Dole **44** | Page

# PLUi Grand Dole - Analyse conditions desserte forestière Récapitulatif des exemples de situation

N° PRISE	COMMUNE	COMMENTAIRE						
DE VUE								
1	Villers-Robert	Sortie très dangereuse sur route départementale						
2		Maisons + champs avec accès forêt derrière						
3	Le Deschaux	Urbanisation contre forêt						
4		Accès à préserver						
5		absence dépôt/retour en bout de chemin						
6	Nevy-lès-Dole	Ne pas fermer l'accès par le nouveau lotissement						
7		Nécessité de traverser le pré pour débarder les bois						
8		Sortie dans le village						
9	Dole (Goux)	Sortie sans visibilité						
10		Sortie des bois impossible dans le lotissement						
20	Taylayy							
21	Tavaux	Bonnes sorties à préserver						
22	Saint-Aubin Sortie du massif à préserver - Attention fils électriques trop bas							
23		Urbanisation vers la forêt						
24	Aumur	Accèc importante à précorner. Dourraient être régrapiéés pour permettre letissement conservation						
25		Accès importants à préserver - Pourraient être réorganisés pour permettre lotissement sans grumier						
26		Accès important - Problème chicane pour passage grumiers						
27	Abergement-La-Ronce	Accès à préserver						
28								
29	Damanaria	Accès à préserver						
30	Damparis	Accès commun agriculture et forêt						
31		Sorties accessibles actuellement - Pourraient être court-circuitées par le Bois de Malnoue						
32								
33	Champvans	Le lotissement s'est rapproché de la forêt - Des bois sortiront un jour						
34		Sorties devenues impraticables - Bien préserver les autres sorties possibles						
35								
36	Sampans	Urbanisation de la route menant en forêt - Attention conflits urbain/forestiers						
37	Monnières	Accès devenu difficile - Passage des grumiers limite - Accès tracteurs OK						
38		Sortie importante pour forêt Sampans en dehors zone urbaine						
39	Sampans	Evamples de serties neuvent être formées et être reserdées à 20 neur ne per resear de la latissement						
40		Exemples de sorties pouvant être fermées et être raccordées à 38 pour ne pas passer dans le lotissement						
41	Biarne	Entrées forêt très importantes à préserver						







Prise de vue n°1

Prise de vue n°2

Prise de vue n°3







Prise de vue n°4

Prise de vue n°5

Prise de vue n°6







Prise de vue n°7

Prise de vue n°8

Prise de vue n°9







Prise de vue n°10

Prise de vue n°20

Prise de vue n°21







Prise de vue n°22

Prise de vue n°23

Prise de vue n°24







Prise de vue n°25

Prise de vue n°26

Prise de vue n°27



Prise de vue n°28

Prise de vue n°29

Prise de vue n°30







Prise de vue n°31

Prise de vue n°32

Prise de vue n°33







Prise de vue n°34

*Prise de vue n°35* 

Prise de vue n°36







Prise de vue n°37

Prise de vue n°38

Prise de vue n°39





Prise de vue n°40

Prise de vue n°41

# 9.3 Les préconisations pour intégrer la fonction économique des forêts dans le PLUi

Le respect de quelques préconisations doit permettre de mieux intégrer la forêt, notamment dans sa fonction productive, dans le projet de développement urbain :

- Utiliser les documents d'analyse et de programmation forestiers (PAT, SDDF...),
- Utiliser les outils déjà en place (associations foncières),
- Veiller à limiter les conflits urbanisation-agriculture-forêt et ne pas accentuer les difficultés actuelles,
- Evaluer les enjeux forestiers (bois d'œuvre, bois énergie, loisirs ?) et les conditions de leur maintien durable sur le territoire,
- Consulter les gestionnaires forestiers du secteur concerné, pour élaborer un projet adapté aux multifonctions du territoire.

# Synthèse des dynamiques économiques

Le territoire du Grand Dole se trouve désormais dans la région la plus industrielle de France, mais aussi à forte tradition gastronomique.

Le rapprochement des deux anciennes capitales régionales met en lumière d'un côté Dijon et ses fonctions urbaines, tertiaires et gastronomiques, de l'autre côté Besancon tourné vers le pôle automobile et le couloir industriel rhénan.

Dans ce nouveau cadre régional, les multiples atouts et opportunités du territoire du Grand Dole se dégagent : sa position géographique médiane, la pluralité de ses infrastructures de transports (ferroviaires, aéroportuaires, autoroutières et fluviales), son équilibre entre les fonctions tertiaires et les domaines d'excellence industrielle (chimie, microtechniques, agroalimentaire, hydrogène,...) ou encore la qualité de son patrimoine et de ses équipements.

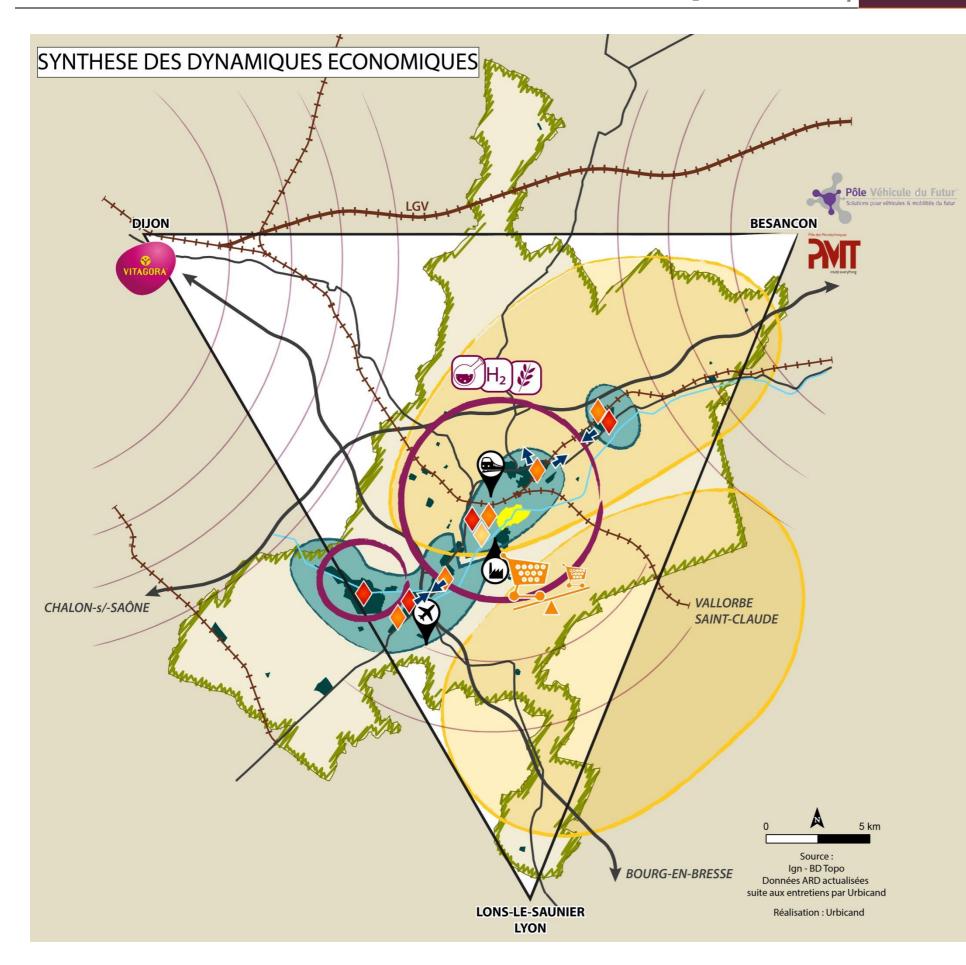
Trouver sa place est essentielle, pour conforter son rayonnement économique et rester un lieu d'accueil privilégié pour les résidents, consommateurs et touristes.

D'autres questions stratégiques se posent :

- L'intégration du territoire aux pôles de compétitivité Vitagora, Microtechniques et véhicules du futur, créent un contexte tout à fait favorable pour le déploiement et l'ancrage d'activités à forte valeur ajoutée et potentiel d'innovation. Les filières d'excellence, la chimie-hydrogène, des éco-activités et des énergies renouvelables de manière générale (bois-énergie, solaire, méthanisation,...), historiques ou suscitées par le site Innovia, sont amenées à prendre encore plus d'importance à l'avenir. Ces importants gisements doivent pouvoir être mobilisés et les besoins en matière d'urbanisme anticipés (extension, prévention des friches, optimisation foncière...), sans toutefois mettre en péril les ressources naturelles (forêts, terres agricoles, paysages);
- L'exploitation primaire des ressources (agriculture, sylviculture) constitue une autre spécificité économique du territoire, avec un potentiel de développement intéressant en particulier sur la valorisation locale (transformation industrielle et artisanale, vente directe, développement de filières courtes). La compétitivité des exploitations agricoles passe aussi par l'agrandissement de la structure foncière ou encore par de plus petites structures (maraîchage par exemple). Ce développement doit toutefois prendre en compte la nécessité de respecter le fonctionnement du territoire en termes de qualité environnementale. A l'inverse, les espaces agricoles, naturels et paysagers doivent être préservés du grignotage de l'urbanisation;
- Si la nécessité de rééquilibrage du développement commercial à l'échelle de l'agglomération et du territoire est admise par tous, la stratégie n'est pas encore actée. Le sujet est complexe : intérêts concurrentiels multiples (économiques, politiques), questions d'urbanisme et d'organisation du territoire, impacts sur les déplacements, etc. Un travail spécifique est à mener dans le cadre du PLUi qui doit déterminer « les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal et définir les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité ». (L.141-16 code de l'urbanisme);

- Une vision plus large des activités tertiaires et touristiques mérite d'être posée. L'élaboration d'une véritable stratégie de développement du secteur des services au cœur des deux capitales régionales devrait venir conforter la vocation tertiaire de l'agglomération dans toutes ses dimensions. Des sites stratégiques sont fléchés par tous : gare, reconquête de la zone portuaire (rive gauche du centre-ville), îlot Jeanne d'arc, cœur de ville,...Dans quelle stratégie d'agglomération de long terme s'inscrivent-ils ?
- Dans un contexte de marketing touristique, économique et donc aussi résidentiel du Grand Dole, s'occuper aussi du cadre urbain est indispensable : qualité et dynamisme du centre-ville, offre commerciale, de loisirs et d'habitat de qualité et diversifiée, performance du réseau de transport,... Les capacités de régénération de la ville-centre sont indispensables au territoire pour conforter le statut de Dole dans la grande région et son dynamisme, son image et son rayonnement profitables à l'ensemble des
- Enfin, l'organisation Nord et Sud de l'agglomération, du territoire et des projets ou intentions économiques est à examiner. Les choix relèveront la stratégie économique et commerciale, de l'analyse des autres besoins et d'intérêts paysagers et urbains déjà évoqués.

Communauté d'agglomération du Grand Dole **47** | Page



# Une position régionale stratégique

Une position à equidistance des grands pôles administratifs, universitaires et d'emploi

L'élargissement progressif des bassins d'emploi



La proximité des pôles de compétitivité et de recherche et développement

Des infrastructures de transport performantes et des équipements stucturants

— A36 A39

(X) Aéroport

Réseau secondaire

Gare TGV de Dole

Site d'Ideal Standard

── LGV

Lignes TGV/TER

Canal du Rhin au Rhône

## Dole. Tavaux, un bassin d'emploi d'influence départementale

Les principaux pôles d'emploi

Des filières d'excellence existantes et en devenir

Les principales concentrations d'emplois / savoirs.faire :

Industriels

♦ Commerciaux

Services-administration

Un déséquilibre de l'offre commerciale dans l'agglomération

Des atouts touristiques marqués à Dole (centre historique) et dans la Vallée des anges, forêt de Chaux, Val d'Amour

Des espaces d'exploitation des ressources à forte dynamique: agriculture, sylviculture, extraction de la pierre

Des grands secteurs d'activités industriels et tertiaires connectés

Les zones d'activités existantes et projetées

Les secteurs de renforcement des sites d'activités: souhaités ? Souhaitables ?

Communauté d'agglomération du Grand Dole **48** | Page











